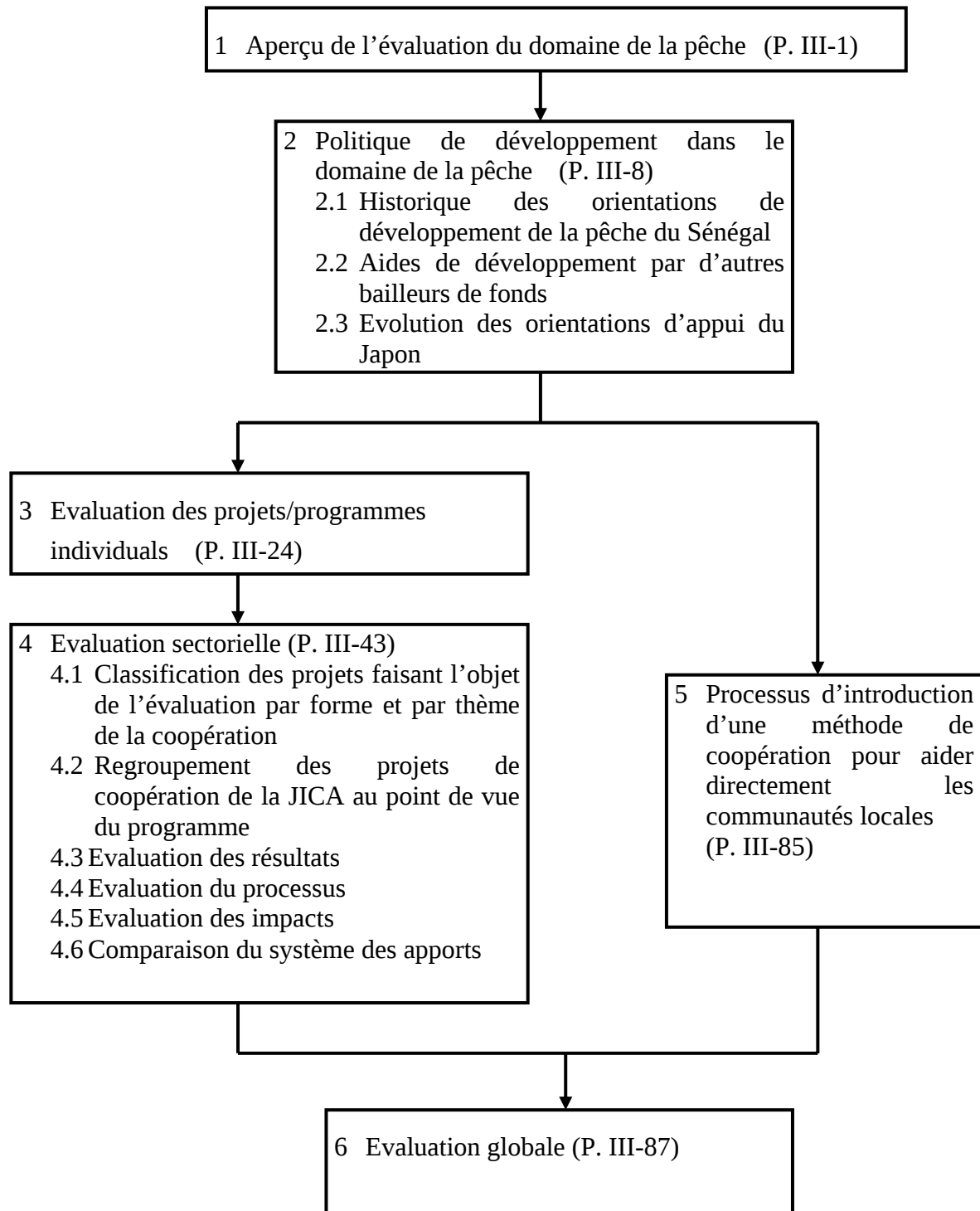


Evaluation sectorielle de la pêche

Evaluation sectorielle de la pêche



1 Aperçu de l'évaluation du domaine de la pêche

1.1 Objectifs de l'évaluation

Pour le domaine de la pêche, nous avons évalué globalement la contribution des projets réalisés par l'aide japonaise par rapport au développement de la pêche sénégalaise. Cette évaluation a été effectuée du point de vue du programme en dépouillant les projets d'aide japonaise par objectif et par résultat, et ceci sans effectuer l'évaluation par projet qui était appliquée pour l'étude de l'évaluation des projets par pays. Outre les projets réalisés suivant le programme, nous avons regroupé et évalué, à posteriori comme étant "programme", les projets faisant l'objet de l'évaluation qui n'ont pas été planifiés initialement en tant que programme. Il en résulte qu'il y a dans le résultat des études d'évaluation certaines mentions des rubriques qui ne faisaient pas l'objet de l'évaluation lors de l'établissement de chacun des projets. Ceci a pour but d'étudier de meilleures méthodes d'approche, en réévaluant les aides qui avaient été mises en œuvre dans le passé principalement du point de vue de projet individuel dans une perspective de programme. L'évaluation des projets a été faite à l'égard de programmes rétablis ultérieurement par la mission d'étude, et la faute des problématiques dégagées ne doit pas être recherchée dans les projets individuels.

D'autre part, nous avons mis au point les méthodes appliquées dans les projets d'aide réalisés dans le passé dans le domaine de la pêche du point de vue de l'approche participative et avons analysé le processus de transition de la méthode d'aide de la JICA à celle d'appui direct aux communautés locales. La définition de "la méthode d'appui direct aux communautés locales" est décrite dans l'article qui suit.

La présente étude d'évaluation a pour but d'évaluer la contribution de la JICA au développement du secteur de la pêche du Sénégal à la lumière des résultats d'évaluation et d'en dégager les facteurs propulseurs et les contraintes.

1.2 Définition de "la méthode d'appui direct aux communautés locales"

En général les bénéficiaires finals des projets de la lutte pour la réduction de la pauvreté et pour les besoins essentiels de l'être humain (BHN) etc. sont les communautés locales. Cependant, les bénéficiaires directs des projets concernés ne sont pas toujours les communautés locales, ils peuvent, selon le cas, être également des organismes gouvernementaux qui prêtent leur appui à ces communautés locales. Dans le dernier cas, l'aide de la JICA consiste à améliorer la capacité de résoudre les problèmes du gouvernement bénéficiaire (voir le schéma 3.1-1).

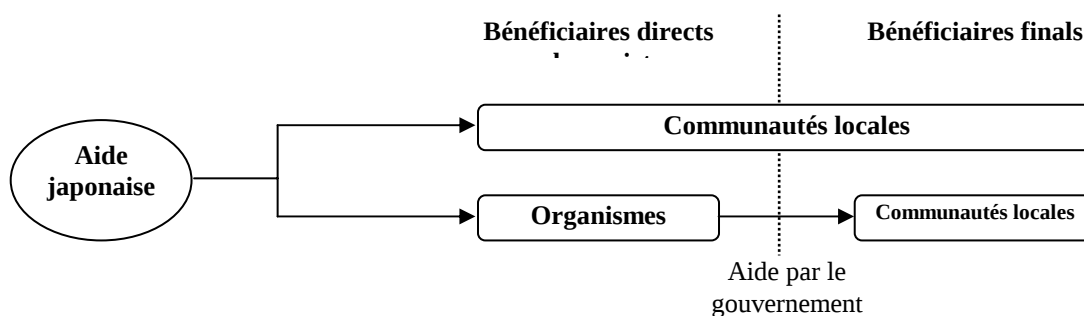


Schéma 3.1-1 Bénéficiaires directs et finals des aides de la JICA

Comme exemple concret des projets dont les bénéficiaires directs sont les communautés locales, on peut énumérer le projet de distribution des vaccins aux habitants, le transfert technologique etc. Par contre, comme projet dont les bénéficiaires directs sont des organismes gouvernementaux, on peut citer par exemple le projet de construction d’une usine de vaccins, la formation de techniciens vulgarisateurs (effectif d’administration) etc.

Dans le cas où la taille des apports pour un projet est de même envergure, on espère normalement que le projet dont les bénéficiaires directs sont les organismes gouvernementaux couvre une étendue de bénéficiaires plus grande que celle d’un projet dont les bénéficiaires directs sont les communautés locales. Par contre, pour les projets dont les bénéficiaires directs sont les organismes gouvernementaux, il faut compter plus de temps avant que les effets sur les bénéficiaires finals apparaissent. D’autre part, il est possible qu’il ne donne pas les effets attendus quand le système d’exécution du projet du gouvernement bénéficiaire est peu solide.

La JICA a exécuté jusqu’ici les deux types de projets : ceux dont les bénéficiaires directs sont des organismes gouvernementaux et ceux dont les bénéficiaires directs sont des communautés locales. On accorde récemment de plus en plus d’importance aux projets dont les bénéficiaires sont des communautés locales, et ceci suite à l’introduction d’une méthode de développement par l’approche participative. Dans le cadre des présentes études, nous avons examiné les circonstances de l’exécution des projets du domaine de la pêche en plaçant les projets dont les bénéficiaires sont des communautés locales en tant que “méthode d’appui direct aux communautés locales”.

1.3 Raisons du choix du domaine ciblé de l’évaluation sectorielle

Les raisons pour lesquelles le domaine de la pêche a été choisi comme domaine ciblé de l’évaluation sectorielle dans le cadre des présentes études sont les suivantes :

Dans le domaine de la pêche, la JICA a exécuté de nombreux projets dans le cadre de la coopération financière non remboursable surtout pour le développement de la pêche artisanale et l’amélioration du mécanisme de distribution des produits maritimes et a envoyé, en particulier pour le développement de la pêche artisanale, de nombreux experts et volontaires japonais pour la coopération à l’étranger (JOCV), qui ont eu des résultats appréciables. Par ailleurs, jusqu’à présent aucune évaluation n’a été réalisée par la JICA, d’où la nécessité d’effectuer une évaluation du secteur et de revoir ce que devrait être la coopération.

Les autres secteurs étaient moins prioritaires que le secteur de la pêche comme objet de l'évaluation sectorielle principalement parce que des études d'évaluation avaient déjà été réalisées, comme indiqué ci-dessous.

Alimentation en eau potable :	Depuis 1979, plusieurs projets ont été réalisés dans le cadre de la coopération financière non remboursable avec des résultats significatifs, mais dans ce domaine deux évaluations thématiques ont été déjà réalisées.
Education :	Une évaluation thématique a été déjà réalisée.
Santé :	L'envoi d'un expert-conseiller est prévu pour élaborer le programme d'appui dans ce domaine.
Environnement :	Une évaluation à mi-parcours du "Projet Communautaire de Développement Forestier Intégré" qui constitue l'axe de l'aide vient d'être achevée en septembre 2002.
Agriculture :	Durant les années 1980, des projets de coopération financière non remboursable et des études du développement ont été mis en œuvre, mais durant la période ciblée des présentes études les projets qui peuvent faire l'objet des évaluations ne sont pas nombreux.

Pour les raisons susmentionnées, il a été jugé que, parmi les domaines prioritaires, la pêche est le domaine pour lequel le besoin en évaluation sectorielle est le plus important.

1.4 Etablissement des projets et de la période ciblée de l'évaluation

Comme le montre le tableau 3.1.1, on compte 12 projets de C.F.N.R. (coopération financière non remboursable) du Japon réalisés dans le passé dans le domaine de la pêche depuis "le projet de développement de la pêche en 1976" jusqu'en 2001. (7.145 millions de yens au total).

Tableau 3.1-1 Résultat des projets de CFNR. du domaine de la pêche

Année fiscale	Désignation des projets	Montant (Million de yen)
1976	Projet de développement de la pêche	350
1978	Projet de développement de la pêche	500
1981	Projet relatif à la chaîne du froid pour les produits de la pêche	600
1983	Projet de construction d'un navire de Recherche halieutique	640
1985	Projet de développement de la pêche côtière	408
1987	Projet de développement de la pêche artisanale	771
1989	Projet de construction du marché central au poisson de Dakar	1.205
1992	Projet de développement de la pêche côtière	234
1993	Projet de développement de la pêche artisanale	162
	Projet d'aménagement du marché central au poisson de Dakar	728
1999	Projet de construction d'un navire de recherche halieutique	1.012
2000	Projet de la coopération du centre de pêche de Kayar	535
Total		7145

Source : Livre blanc de l'APD

Parmi ces projets, un projet de développement de la pêche artisanale a été réalisé en 1987. Dans le cadre de ce projet, le centre de pêche de Missirah (désigné ci-après CPM) a été construit et, par la suite, un autre projet de développement de la pêche artisanale a été effectué en 1993 en vue de renforcer le CPM avec l'envoi d'experts et de volontaires japonais (JOCV). Une série des projets d'aide faits à Missirah peut être donc placée comme un des programmes ayant pour objectif le développement régional à travers le développement de la pêche.

Dans de telles circonstances, nous avons pris le projet de développement de la pêche artisanale en 1987 et les projets suivants pour l'objet de l'évaluation. Il s'agit de sept projets de coopération financière non remboursable, de l'envoi de 11 experts et de 16 volontaires japonais pour la coopération à l'étranger. (Voir les tableaux 3.1-2 et 3.1-3).

Tableau 3.1-2 Projets du domaine de la pêche faisant l'objet de évaluations

Nature de projet	Désignation du projet	Période (exercice)
CFNR	Projet de développement de la pêche artisanale	1987
CFNR	Projet de construction du marché central au poisson de Dakar	1989
CFNR	Projet de développement et de promotion de la pêche côtière	1992
CFNR	Equipement pour la promotion de la pêche artisanale	1992
CFNR	Projet de développement de la pêche artisanale	1993
CFNR	Projet d'aménagement du marché central au poisson de Dakar	1997
CFNR	Projet de construction d'un navire de recherche halieutique	1999
CFNR	Projet de la coopération du centre de pêche de Kayar	2000
Experts		293 hommes/mois
JOCV	Méthode de la pêche, aquaculture, traitement des produits de la pêche, 14 volontaires	361 homes/mois
JOCV	2 volontaires du domaine de la santé	60 hommes/mois
Projets de formation	Stage de la pêche côtière, stage de l'association de la pêche	

Sources : Livre blanc de l'APD

Tableau 3.1-3 Experts et volontaires JOCV faisant l'objet des évaluations dans le secteur de la pêche

Sujet d'entraînement/métier	Départ	Rentrée	Période (mois)
Experts			
Maintenance et services des moteurs hors bords	1987/03/26	1991/03/25	48
Projet de développement de la pêche artisanale (Evaluation)	1989/06/14	1992/06/18	36
Projet de développement de la pêche artisanale (Transformation)	1990/08/16	1994/08/16	48
Projet de développement de la pêche artisanale	1992/09/10	1994/12/31	27
Maintenance des moteurs hors bord	1994/09/01	1995/06/30	10
Opération et supervision du centre de la pêche	1994/10/12	1998/10/11	48
Projet de développement de la pêche artisanale (Organismes)	1995/07/12	1999/07/11	48
Encadrement sur l'utilisation des moteurs hors bords diesel	1998/02/08	1998/08/06	5
Conseiller d'administration de la pêche	1998/10/14	1999/09/08	11
Opération des bateaux de pêche maritime	2001/01/10	2001/07/09	6
Conseiller d'administration de la pêche	2001/06/26	2003/06/25	6
Sous-total			293
JOVC			
Méthodes de la pêche	1987/03/25	1989/03/24	24
Ostréiculture	1987/03/25	1990/03/24	36
Méthodes de la pêche	1988/01/06	1990/07/05	30
Traitement des produits de la pêche	1989/01/04	1991/01/03	24
Méthodes de la pêche	1989/03/31	1992/04/30	37
Méthodes de la pêche	1990/03/31	1992/03/30	24
Domaine de la santé*	1990/07/12	1993/07/11	36
Ostréiculture	1991/04/10	1993/04/09	24
Méthode de la pêche	1991/12/11	1993/12/10	24
Méthode de la pêche	1992/04/08	1995/04/07	36
Ostréiculture	1993/07/14	1995/07/13	24
Domaine de la santé	1993/07/14	1995/07/13	24
Ostréiculture	1995/04/05	1997/04/04	24
Ostréiculture	1997/07/09	1999/07/09	24
Ostréiculture	1999/07/13	2002/01/12	30
Sous-total			421

Source : Livre blanc de l'APD

Note: Les 2 volontaires du domaine de la santé ont été envoyés à Missirah qui est le village ciblé du programme de promotion de la pêche artisanale.

En outre, "l'étude sur le programme de développement dans la zone de pêche nord en République du Sénégal" a été effectuée en 1996 à 1997. Etant donné que cette étude de développement se composait uniquement de la formulation d'un projet de développement, faisant abstraction des actions de développement concrètes, elle a été exclue des projets cibles de la présente étude d'évaluation. Par ailleurs, nous traitons les projets en cours pendant l'exécution de l'évaluation comme projets de référence selon l'état d'avancement de ces projets.

1.5 Méthodes d'évaluation

Dans le cadre de la présente évaluation, nous avons évalué les projets déjà réalisés après les avoir regroupés et en les supposant comme un programme de coopération pour le domaine de la pêche. Pour systématiser les objectifs et moyens concrets, nous avons regroupé les projets faisant l'objet des évaluations du point de vue de l'approche de programme au moyen du Modèle Logique d'Approche Programme (désigné ci-après "PLM"). Les procédures de ce travail sont les suivantes.

- 1) Les projets faisant l'objet de l'évaluation sont divisés en deux formes de coopération, à savoir la coopération financière non remboursable et la coopération technique (envoi d'experts et de volontaires japonais pour la coopération à l'étranger). Nous avons classé la nature de la coopération financière non remboursable (objectifs et résultats des projets, contenus des activités etc.) en fonction du contenu des rapports de l'étude du plan de base. Pour ce qui concerne les projets de la coopération technique, nous les avons classés en fonction des rapports présentés par les experts et les volontaires japonais pour la coopération à l'étranger.
- 2) Nous avons récapitulé les projets réalisés au cours de la période faisant l'objet de l'évaluation au moyen d'un modèle appelé Project Design Matrix (PDM). Quand plusieurs projets ont été exécutés avec les mêmes objectifs, nous les avons considérés comme projets exécutés sous le même programme et avons classifié les objectifs, les résultats et les contenus de leurs activités. La programmation a permis de recadrer les formes d'aide de la JICA et de rendre la relation d'"Objectifs / Moyens" claire.
C'est ainsi que nous avons considéré plusieurs projets réalisés avec les mêmes objectifs en tant que programme et un projet réalisé indépendamment en tant que projet, et leur avons donné le nom de projet/programme.
- 3) Dans le tableau, nous avons récapitulé la relation entre les "Objectifs, Résultats et Apports" par comparaison à l'apport individuel et les objectifs / résultats attendus de l'exploitation de cet apport. Ensuite, nous avons regroupé "le but global", "l'objectif du projet", "les résultats" et "les apports" qui étaient placés par projet/programme, et ceci par le résultat et de manière à avoir les programmes sectoriels. (Etablissement du Modèle Logique d'Approche Programme appelé PLM).
- 4) Nous avons confirmé la relation "d'objectifs - moyens" entre "le but global", "l'objectif du programme" et "les résultats" au point de vue du programme mentionné ci-dessus. Cette relation est indiquée dans le schéma des objectifs. Ensuite, au moyen de ce schéma des objectifs, nous avons examiné la logique des aides de la JICA réalisées dans le passé par l'approche du programme.

Dans les présentes évaluations, nous avons regroupé les projets réalisés dans le domaine de la pêche comme programmes au moyen du PLM établi suivant les procédures mentionnées ci-dessus et les avons évalués selon trois critères (évaluation du résultat, évaluation du processus et évaluation d'impacts.)

2 Politique de développement dans le domaine de la pêche

2.1 Historique des orientations de développement de la pêche du Sénégal

2.1.1 Aperçu de la pêche au Sénégal

(1) Pêche

Le Sénégal possède un plateau continental d'environ 24.000 km² face à l'Atlantique avec des côtes s'étendant sur près de 700 km.

Le secteur de la pêche du Sénégal est divisé en deux sous-secteurs, la pêche artisanale pratiquée par les pirogues (canots) et la pêche industrielle pratiquée par de grands et moyens bateaux de pêche. La capture totale a progressivement augmenté de 316.000 tonnes en 1987 à 492.000 tonnes en 1996. Depuis lors elle a diminué, d'une année sur l'autre, et était de 380.000 tonnes en 2001. La capture de la pêche artisanale occupe environ 70 % de la pêche totale. (Voir le schéma 3.2-1).

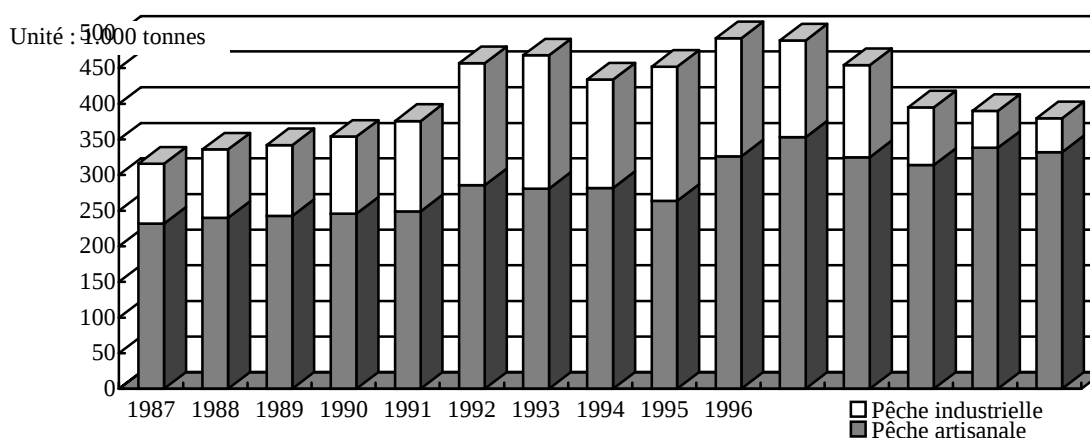


Schéma 3.2-1 Evolution de la capture au Sénégal (1987 à 2001)

Source: Statistiques de la DPM

La capture des espèces pélagiques côtières tels que les harengs, les sardines etc. occupe environ 60 % de la capture totale de la pêche artisanale. En 1995, le Centre de Recherches Océanographiques, Dakar-Thiaroye (désigné ci-après CRODT) a estimé le potentiel du volume de ressources halieutiques des espèces pélagiques côtières à 173.000 à 254.000 tonnes et a rapporté qu'il n'y a plus de possibilité d'augmentation de l'exploitation du fait que la capture a atteint 254.000 tonnes la même année. Par contre il a été rapporté que le volume de ressources halieutiques des espèces démersales côtières a diminué de 50 % pendant les cinq années de 1986 à 1991 et que le volume exploitable en 1995 se situe entre 125.000 et 130.000 tonnes. En résumé, le volume exploitable de ressources halieutiques faisant l'objet de la pêche artisanale avait une tendance de surexploitation au milieu des années de 1990. Bien que le volume de la capture de la pêche artisanale ait tendance à augmenter, même depuis le milieu des années 1990, les intéressés de la pêche expliquent que l'effort de la pêche (le nombre des sorties en mer etc.) a augmenté pendant la même période et que le volume de capture par bateau a certainement diminué.

(2) Transformation des produits de la mer

Les activités de transformation des produits de la mer sont également divisées en deux, comme le cas de la pêche, d'une part la transformation des produits de la mer destinés à l'exportation principalement vers l'Europe assurée par les industriels, et la transformation traditionnelle artisanale d'autre part. Les produits principaux de la transformation artisanale sont des poissons salés et séchés par les techniques de transformation traditionnelles dont une partie sont exportés aux pays voisins de l'Afrique de l'Ouest.

Il est à noter que la plupart des transformateurs artisanaux, grossistes et détaillants sont des femmes aux villages de pêche au Sénégal. Par conséquent, le projet d'appui au secteur de la transformation artisanale est également considéré comme un appui aux femmes des villages de pêche.

2.1.2 Projets de développement de la pêche au Sénégal

(1) Programmes de développement socio-économique

Pendant la période des présentes études d'évaluation, les 7ème, 8ème et 9ème programmes de développement socio-économique ont été exécutés. Dans ces programmes nationaux, la stratégie de développement est passée d'une perspective d'augmentation de la production à une perspective mettant l'accent sur la gestion des ressources et le développement durable.

L'évolution des stratégies de développement et des tâches de la pêche artisanale dans chaque plan de développement socio-économique est décrite ci-après.

1) Septième programme de développement socio-économique (1985 à 1989)

Le 7e programme de développement socio-économique a alloué 5,2 % du budget d'investissement total au secteur de la pêche dont la production occupait 2,3 % du PNB de l'époque. Pour le secteur de la pêche artisanale, il visait à satisfaire le besoin régional en augmentant la production de 140.000 tonnes en 1985/86 à 150.000 tonnes en 1988/89.

Le 7e programme de développement socio-économique a fixé les deux objectifs de développement suivants :

- a. Elévation du niveau des revenus des artisans pêcheurs et meilleur développement des ressources par l'amélioration des méthodes et engins de pêche
- b. Activation de l'industrie de la transformation par l'amélioration des équipements et de l'environnement du travail

2) Huitième programme de développement socio-économique (1989 à 1995)

Le 8e programme de développement socio-économique a mis en question le tarissement des ressources des espèces démersales côtières et espèces pélagiques côtières, et précise que : "une augmentation significative de la production halieutique à partir des stocks situés dans les eaux sénégalaises ne serait possible que pour les

espèces pélagiques hauturières, pour les espèces pélagiques côtières au large de la Casamance et à un degré moindre pour les espèces démersales profondes”.

Pour le développement de la pêche artisanale l’accent était mis sur les points suivants :

- a. Apporter des améliorations à l’embarcation traditionnelle, notamment en matière de motorisation et améliorer l’efficacité de la pêche par l’installation de certains équipements ;
- b. Etablir la navigation en sécurité par le renforcement des équipements de navigation, des appareils électroniques, et de la signalisation du chenal ;
- c. Poursuivre le désenclavement des centres de débarquement, améliorer la commercialisation des produits de la mer par l’amélioration de l’accessibilité des mareyeurs grâce à l’aménagement du réseau routier et de leur équipement en infrastructures de base situé dans les villages de pêche écartés, et améliorer le système de distribution des produits de la mer par l’aménagement des installations de base relatives à la pêche aux centres de débarquement dans les villages écartés ;
- d. Améliorer le niveau de la qualité des produits et réduire les pertes post-capture ;
- e. Formation de jeunes artisans pêcheurs et rééducation des artisans pêcheurs compétents à la navigation en sécurité.

3) Neuvième programme de développement socio-économique (1996 à 2001)

Comme la pêche est la première industrie du point de vue de l’obtention des devises étrangères, le secteur de la pêche occupe une place primordiale dans l’économie nationale. Cependant, soucieux de la diminution du stock des ressources halieutiques dû à la surexploitation etc., la gestion des ressources halieutiques et son développement durable sont les deux domaines importants.

Etant dans le processus de libéralisation, le gouvernement a pour tâche importante d’aménager les infrastructures sociales, d’exploiter au mieux les ressources humaines par la formation professionnelle et d’aménager le système législatif et l’environnement. Il tient les stratégies de développement du secteur de la pêche principalement axées sur les facteurs suivants :

- a. Aménager le système législatif favorisant le renforcement de l’investissement et favoriser la compétition saine entre les divers acteurs de la pêche ;
- b. Encourager les activités du secteur privé et aider à la formation d’organismes indépendants ;
- c. Assainir l’environnement financier en faveur de diverses activités pour améliorer les finances du pays ;
- d. Gérer de manière adéquate les ressources et l’environnement pour le développement durable.

(2) Objectifs prioritaires de développement pour la période de 2001 à 2007

Au Sénégal, suite à l’alternance administrative en 2000, le gouvernement a révisé la politique de développement de la pêche dans le cadre d’une approche participative et des nouvelles orientations assignées au secteur de la pêche. Par conséquent, la nouvelle

nouvelle stratégie de développement durable de la pêche et de l'aquaculture a été établie autour des six objectifs stratégiques suivants :

- a. Assurer la gestion durable des ressources halieutiques et aquacoles
- b. Satisfaire la demande nationale en produits halieutiques et aquacoles
- c. Améliorer et moderniser les conditions d'exercice de la pêche artisanale et de l'aquaculture
- d. Valoriser la production halieutique et aquacole
- e. Développer un système durable de financement pour la pêche et les activités aquacoles, et en particulier le micro-crédit chez les femmes de l'industrie de la transformation
- f. Développer la coopération bilatérale, sous-régionale et internationale en matière de pêche et d'aquaculture

Les programmes prioritaires inscrits dans le nouveau Plan d'Action pour le secteur de la pêche sont indiqués dans le tableau 3.2-1.

Tableau 3.2-1 Stratégies de développement et Programmes prioritaires du secteur de la pêche

Objectifs stratégiques	Actions prioritaires	Coût indicatif (Unité : Milliards de francs CFA)
Gestion durable des ressources halieutiques et aquacoles	a. Programme de recherche sur les pêches maritimes	1,45
	b. Programme d'aménagement des pêcheries maritimes	1,616
	c. Programme de suivi, de contrôle et de surveillance des pêches	26,2
	d. Programme d'aménagement des pêcheries et des cours d'eau intérieurs	1,05
	e. Renforcement des capacités de l'administration et de la recherche	7,2
	f. Renforcement des capacités des organisations professionnelles et des organes de concertation	0,006
Satisfaire la demande nationale en produits de pêche	a. Programme frigorifique pour la pêche artisanale	6,446
	b. Programme de distribution du poisson à l'intérieur du pays	1
	c. Programme de développement de l'aquaculture	0,306
Valorisation des produits halieutiques	a. Programme de valorisation et de promotion des exportations des produits halieutiques et aquacoles	2,8
Renforcement du système de financement pour les activités de pêche aquacoles	a. Etude et mise en place d'un fonds d'appui aux institutions mutualistes d'épargne et de crédit des activités de pêche et aquacoles artisanales et de petite taille	0,75
	b. Appui financier du secteur bancaire (CNCAS)	2,5
Développement de la coopération bilatérale, sous régionale et internationale en matière de pêche et d'aquaculture		

Source : DPM

2.2 Aides de développement par d'autres bailleurs de fonds

Nous avons confirmé les contenus des projets principaux exécutés au cours de la période faisant l'objet des études d'évaluation auprès de la DPM. Ils sont tous réalisés par la coopération du Japon ou par l'aide d'autres donateurs. Les contenus sont indiqués ci-après. Comme nous avons obtenu quelques rapports d'évaluation des projets exécutés par la DPM et par d'autres organismes, nous avons mentionné l'aperçu des résultats d'évaluation présentés dans ces rapports.

2.2.1 Projet de Développement de la Pêche Artisanale Maritime dans la Région de Ziguinchor (PAMEZ)

(1) Aperçu du Projet PAMEZ

Le présent projet a été exécuté pendant 13 ans de 1891 à 1993 en vue de développer la pêche artisanale du Sud du Sénégal où le secteur le plus développé est l'agriculture bien que cette région jouisse d'importantes ressources halieutiques.

Ce projet est financé par la Caisse Centrale de Coopération Economique (désignée ci-après CCCE), la Communauté Economique Européenne (désignée ci-après CEE), le gouvernement sénégalais et les bénéficiaires. (Voir le tableau 3.2-2)

Tableau 3.2-2 Budget du PAMEZ

Unité : Million de franc CFA	
Désignation de l'Organisme	Montant accordé
CCCE	1.035
CEE	554
Gouvernement sénégalais	105
Bénéficiaires	837
Total	2.531

Source : Evaluation Ex-post du Projet de Développement de la Pêche Artisanale Maritime dans la Région de Ziguinchor, 1997

Les activités principales qui ont été menées dans le cadre du PAMEZ sont les suivantes :

- a. Formation professionnelle de 640 jeunes marins pêcheurs
- b. Etablissement du système de crédit et d'épargne
- c. Amélioration du système de la distribution du poisson dans la région et augmentation de la production de la région
- d. Promotion des activités de la transformation grâce au financement et à la formation des femmes
- e. Introduction et vulgarisation de nouvelles technologies dans le domaine de la pêche et de la transformation

(2) Résultat de l'évaluation

Le rapport de l'évaluation du PAMEZ présente les résultats du projet comme ce qui suit :

- a. La pêche artisanale restait peu développée même au moment de l'achèvement du projet. Bien qu'on ait vu une amélioration sensible dans le domaine de la transformation, il n'y avait pas d'amélioration tangible dans le domaine de la capture de pêche (désigné ci-après simplement par la pêche) et aucune amélioration dans le domaine de la distribution.
- b. On a vu un résultat remarquable du projet dans le domaine de la transformation. Le PAMEZ a contribué à la création de 24 GIE (polarisant 247 membres). Les membres sont tous des femmes dont la plupart sont nouvelles dans le secteur de la transformation.
- c. D'après l'évaluation par les femmes transformatrices, elles-mêmes, leurs revenus ont subi une augmentation sensible, de 3 à 4 fois plus élevés qu'avant. Certaines investissent une partie du revenu dans d'autres entreprises.
- d. Même à l'issue du stage de pêche, les jeunes pêcheurs n'étaient pas capables de pratiquer la pêche.
- e. Même à l'issue du stage de la pêche, le nombre des personnes qui s'occupent de la pêche reste peu important. D'autre part, parmi ceux qui s'occupent de la pêche, il y avait de nombreuses personnes embauchées par des compagnies de pêche ou de distribution.
- f. Pour ce qui concerne le secteur de la distribution, étant donné que les principaux mareyeurs n'ont pas participé au projet, il n'y a pas eu de changement de la situation.
- g. Grâce à la construction de ponts et de routes par le PAMEZ, l'accessibilité aux villages et/ou aux points de débarquement est améliorée.

2.2.2 Projet de Développement de la Pêche Artisanale Maritime dans la Région de Ziguinchor, Phase II (PAMEZ II)

La phase II du projet mentionné ci-dessus a été réalisée de 1995 à 1999 avec un budget de 3 milliards de francs CFA. Les activités menées du Projet PAMEZ II sont divisées en quatre composantes suivantes :

- a. Formation des artisans pêcheurs (PROPAC)
- b. Crédit (PME)
- c. Suivi sur l'aspect écologique et économique par CRODT
- d. Organisation des artisans pêcheurs et transformateurs

Parmi les activités susmentionnées, PROPAC et PME ont été exécutées par l'aide de l'UE et deux autres par l'aide d'AfDB.

2.2.3 Programme de Développement de la Pêche Artisanale du Sénégal (Pro-Pêche)

(1) Aperçu du programme

Ce programme a été exécuté pendant 5 ans de 1989 à 1993 avec une aide de l'Agence de Coopération du Canada (CIDA) pour développer la pêche artisanale des régions

Nord du Sénégal. Le Pro-Pêche consistait en deux composantes, ATEPAS et Servi-Pêche.

Le rapport d'évaluation du Pro-Pêche a précisé que dans le cadre de l'ATEPAS les trois activités suivantes ont été exécutées pour améliorer les technologies existantes et les problématiques soulevées par les études et les recherches.

- a. Amélioration des technologies de la pêche telles que des engins, des méthodes de pêche, des technologies de la construction navale et de la préservation des ressources halieutiques.
- b. Amélioration des techniques de transformation comprenant la méthode du contrôle de qualité et de l'hygiène et les équipements de transformation plus efficaces.
- c. Mise en œuvre des expériences des techniques de transformation mentionnées ci-dessus en faveur des femmes des villages.

Dans le cadre de Servi-Pêche les deux activités suivantes ont été mises en œuvre :

- a. Prêt pour les frais d'achat des équipements et les frais d'exploitation, encouragement de l'épargne et aide financière pour favoriser l'amélioration de l'exploitation de GIE.
- b. Micro-projets visant le prêt d'installations et équipements aux communautés de pêche.

Pour les micro-projets, étant donné que l'ATEPAS était chargée de la planification des projets et de la préparation du budget et le Servi-Pêche était chargé de l'exécution des projets et du suivi, ils ont été pratiquement exécutés en collaboration ferme de deux entités.

Le budget total exécuté pour le Pro-Pêche s'élève à environ 4.158.750.000 de francs CFA (1.663.500 dollars canadiens) au cours des 5 ans. (Voir le tableau 3.2-3).

Tableau 3.2-3 Résultat du budget du Pro-Pêche (1989 à 1993)

	Unité : Million de francs CFA		
	ATEPAS	Servi-Pêche	Total
CIDA	2.315	1.094	3.409
Fonds de contrepartie		750	750
Total	2.315	1.844	4.159

Source : Evaluation Ex-post du programme d'assistance à la Pêche Artisanale Au Sénégal, 1997

(2) Résultat de l'évaluation

Ledit rapport d'évaluation a précisé que le programme s'est soldé par un échec bien que le développement de la pêche artisanale à travers l'introduction du crédit ait apporté plusieurs résultats positifs

Le Servi-Pêche a donné, grâce à la prolongation de trois ans par rapport au plan initial, plusieurs résultats positifs pour : l'établissement du système du crédit, la promotion de la participation des femmes aux activités etc.

Par ailleurs, comme plusieurs activités ont été exécutées en même temps, les résultats de micro-projets n'ont pas été publiés et ceux-ci n'ont pas eu suffisamment de répercussions sur les autres activités.

Il est également à noter que les experts envoyés par les donateurs n'ont pas pu saisir les situations locales de manière suffisante, de telle façon qu'ils n'ont pas pu établir les concepts du projet qui correspondent à la pêche artisanale. En effet, le système du crédit établi par le Pro-Pêche n'a pas fonctionné et le programme n'a pas contribué au développement de la pêche artisanale d'une manière satisfaisante.

2.2.4 Projet de Développement de la Pêche Artisanale de la Petite Côte (PAPEC)

(1) Aperçu du projet

Le Projet de Développement de la Pêche Artisanale de la Petite Côte (désigné ci-après PAPEC) établi en 1987 par l'aide de la Banque Africaine de Développement (BAD) a été exécuté durant la période de 1988 à 1996 pour développer la pêche artisanale d'une zone côtière située entre le Dakar et la Gambie.

Il comprend deux composantes ; l'aménagement des infrastructures et équipements du débarquement, de la transformation et de la distribution et le financement par la Caisse Nationale de Crédit Agricole du Sénégal (désigné ci-après CNCAS).

Le budget total était de 3,26 milliards de francs CFA (dont 2,76 milliards de francs CFA ont été assurés par la AfDB et 480 millions de francs CFA ont été assurés par le budget du pays). 1,21 milliards de francs CFA ont été consacrés à la construction de la halle aux poissons et d'une unité de transformation à Joal et à Rufisque. Le reste des 150 millions de francs CFA a été consacré à la construction du bureau siège à Mbour.

Pour ce qui concerne le financement, trois sortes de crédit ont été préparées avec 1,6 milliards de francs CFA alloués, à savoir le crédit à long terme pour l'investissement, le crédit à court terme et le crédit à long terme pour l'achat des équipements et le fonds de roulement. Le placement et la gestion du fonds de ce système de financement sont faits par CNCAS.

(2) Résultat de l'évaluation

L'évaluation du Projet PAPEC n'était pas achevée lorsque nous avons terminé les présentes études d'évaluation en février 2003. Ci-après est présentée l'évaluation que nous avons confirmée auprès de la DPM lors de l'achèvement des présentes études d'évaluation.

1) Aménagement des installations et équipements pour le débarquement, la distribution du poisson et la transformation

Le calendrier d'aménagement des installations et équipements n'a pas été respecté. Et il y a eu quelques défauts de qualité en ce qui concerne les installations. D'autre part, une partie des installations et équipements a été retirée du plan et ceci sans aboutir à aucune proposition de remplacement.

2) Financement

- a. Il est à craindre que la surexploitation des ressources halieutiques de la Petite Côte par les marins pêcheurs ayant reçu des engins de pêche d'ordre supérieur provoque des conséquences graves.
- b. Le ratio d'exécution de l'aménagement des installations et équipements relatifs à la distribution du poisson vers l'intérieur du pays était remarquablement faible parmi les installations et équipements prévus au projet.
- c. Par ailleurs, le financement a permis d'obtenir de bons résultats dans le domaine de la transformation.

2.2.5 Programme d'aménagement des sites de débarquement de la pêche artisanale sur la Grande Côte

Le programme d'aménagement des sites de débarquement de la pêche artisanale sur la Grande Côte se composait de l'aménagement des sites de débarquement de la pêche artisanale et de la formation sur la gestion et l'exploitation des installations afin d'améliorer la qualité des produits de la mer, de réduire les pertes post-capture et d'améliorer le système de distribution du poisson. Le Programme a porté sur six sites situés au Nord du Sénégal : Yoff, Kayar, Hann, Fass boye, Guet Ndar et Goxou Mbathe.

Le présent programme a été réalisé pendant la période de 1998 à 2001 avec un budget de 2,24 milliards de francs CFA financés par l'aide de l'Agence Française de Développement (désignée ci-après AFD).

2.2.6 Programme d'appui à la Pêche Artisanale dans la Zone Sud du Sénégal (PAPA SUD)

Le Programme d'appui à la Pêche Artisanale dans la Zone Sud du Sénégal (PAPA SUD) consistait à construire les sites de débarquement, à améliorer les technologies de transformation, à renforcer les organisations des pêcheurs, à appuyer la gestion des ressources maritimes sur 12 villages de pêche en vue de développer la pêche artisanale dans la zone Sud du Sénégal.

Le présent programme est en cours de réalisation sur une période de quatre ans à partir de 2001 avec un budget de 5,06 milliards de francs CFA par l'aide de l'UE et de l'AFD qui ont financé respectivement 63 % (UE) et 37 % (AFD) de ce programme.

2.2.7 Programme pour des moyens d'existence durables dans la pêche en Afrique de l'Ouest

Le Programme pour des moyens d'existence durables dans la pêche en Afrique de l'Ouest (désigné ci-après PMEDP) a porté sur 25 pays situés en Afrique de l'Ouest par l'Angleterre et par l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO). Il a pour objectif de réduire la pauvreté des communautés qui pratiquent la pêche côtière et/ou sur des cours d'eau intérieurs par l'amélioration des moyens d'existence pour les communautés rurales vivant à la pêche ou en utilisant ses ressources.

Dans le cadre du présent programme, un budget de 5.06 milliards de francs CFA est alloué au Sénégal pour effectuer les activités suivantes sur sept ans ;

- a. Promotion de la participation des utilisateurs de ressources halieutiques à la gestion des ressources ;
- b. Elévation de la capacité d'élaboration des politiques de la pêche du gouvernement du Sénégal ;
- c. Assurer les moyens d'existence pour les pauvres vivant en utilisant les ressources halieutiques.

2.2.8 Projet de mise en place de récifs artificiels

Dans le cadre de l'APD du gouvernement japonais, le projet test de récifs artificiels a été exécuté par l' Association des Consultants des ^{Pêche}s Internationales depuis 2001 comme un des "Nouveaux Projets de Promotion de la coopération de la Pêche" avec la subvention (43.075.000 yens japonais pour l'exercice de 2001 à 2002) accordée par l'Agence japonaise de la Pêche.

En effet, le récif artificiel a été construit en juin 2002. Depuis lors on effectue périodiquement le suivi. Dans le cadre de ce projet auquel la DPM et le CRODT participent, les activités de vulgarisation et de formation sont déployées à l'égard de 4 villages de pêche pratiquant la pêche aux alentours de ce récif artificiel, outre le suivi. Le résultat du suivi à mi-parcours jusqu'en novembre 2002 a précisé qu'on a reconnu un effet de grouillement de poissons au récif artificiel. On peut donc bien espérer des résultats de ce projet.

Il est prévu qu'on exécute un projet pilote (étude de vérification) pour confirmer cet effet du récif artificiel dans le cadre des études de développement de la JICA prévue pour 2003 dites "Etudes du programme d'évaluation et de gestion des ressources maritimes". Le projet pilote prévoit aussi d'examiner la gestion des ressources maritimes par les pêcheurs exploitant le récif artificiel.

La figure 3.2-2 indique les endroits de projets exécutés par chacun des donateurs.

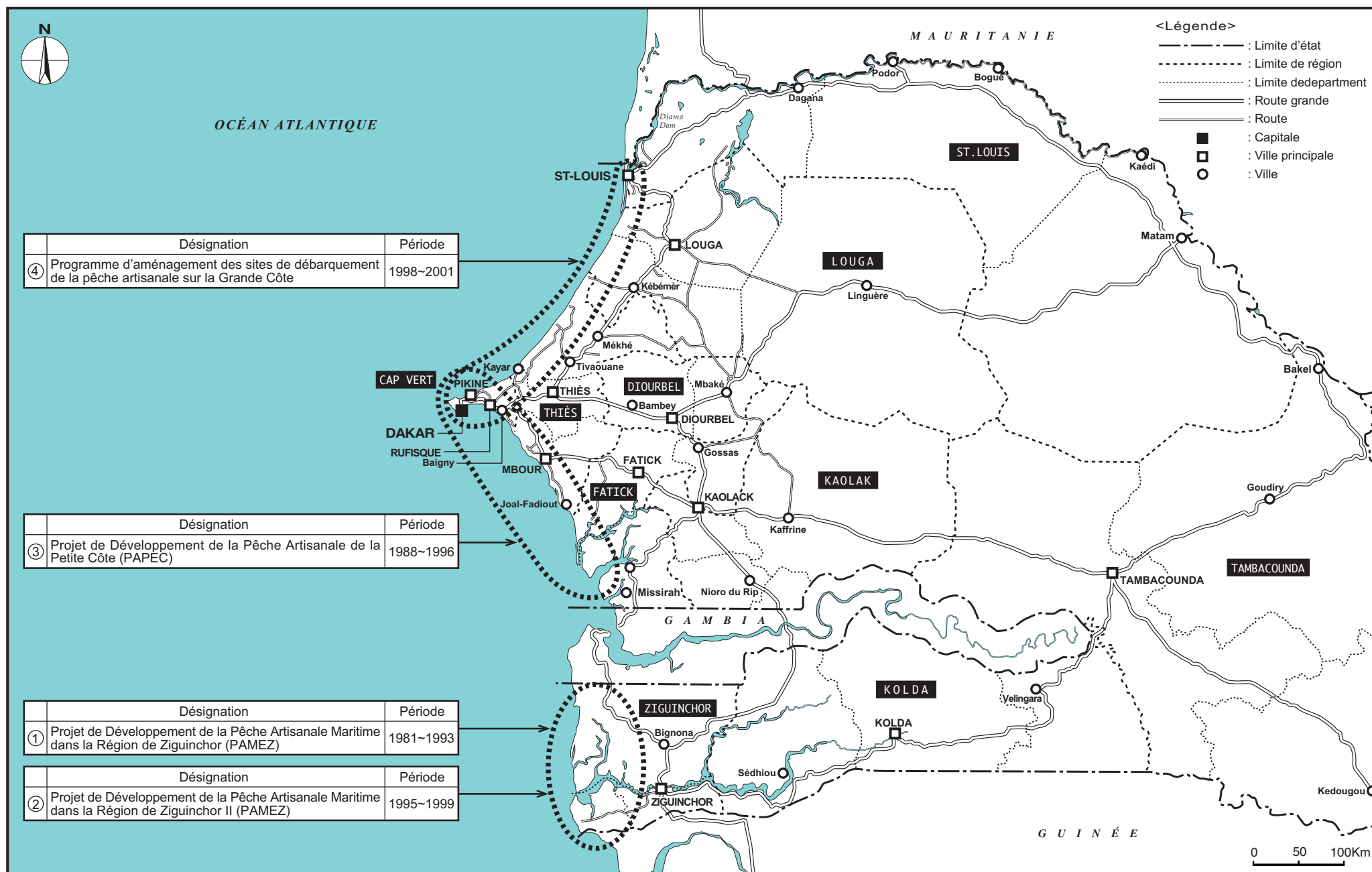


Schéma 3.2-2 Les endroits de projets exécutés par chacun des donateurs

2.3 Evolution des orientations d'appui du Japon

Pour les projets d'appui envers le Sénégal, la JICA a élaboré "les Orientations de l'exécution du programme des projets par pays" pour les années exercices de 1992 à 1998 et "le plan d'exécution des projets par pays" pour l'année exercice 1999 et les années suivantes.

En comparaison avec "les Orientations de l'exécution du programme des projets par pays", "le plan d'exécution des projets par pays" précise les thèmes de développement et les objectifs des projets, outre les secteurs prioritaires, afin que la relation entre "les objectifs et les moyens" soit plus claire.

Lorsqu'on regarde l'évolution des orientations de l'appui de la JICA dans l'optique mentionnée ci-dessus, on peut comprendre que le cadre de l'appui s'élargit avec "l'aménagement des infrastructures de pêche et du réseau de distribution" en 1997, et encore avec "la gestion des ressources maritimes" en 1999, tandis que les orientations de l'appui consistaient seulement en "l'amélioration des méthodes de pêche et techniques de transformation des produits de la mer" en 1992. Il est à remarquer que jusqu'en 1999 les thèmes de développement faisant l'objet de l'aide étaient ceux liés directement à l'augmentation de la production tels que l'amélioration des méthodes de pêche, de transformation et du système de distribution et qu'on a ajouté le thème de "la gestion des ressources maritimes" pour l'année 1999 et pour les années suivantes. (Voir le schéma 3.2-3).

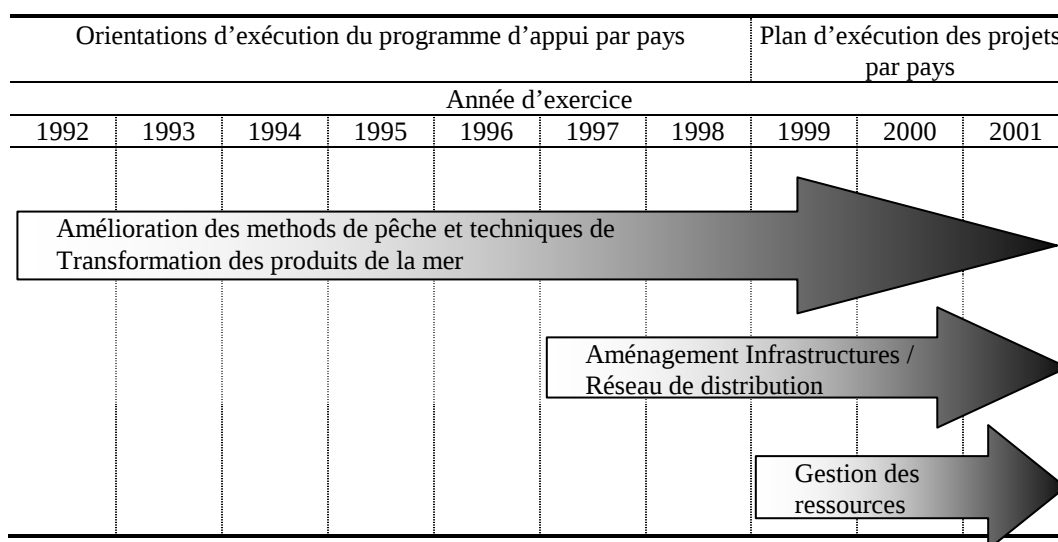


Schéma 3.2-3 Programme de développement du secteur de la pêche de la JICA

NB : Pour les années de 1994 à 1996 pour lesquelles les données ne sont pas disponibles, on a raisonné par analogie des années voisines.

Source : Orientations d'exécution du programme d'appui par pays de la JICA, Programme des projets par pays

Par ailleurs, à en juger par le contenu de la coopération financière non remboursable du Japon commencée en 1976, un projet d'aménagement de l'infrastructure du système de distribution a été exécuté en 1981 et un projet de construction d'un navire de recherche a été exécuté en 1983 bien qu'ils n'aient pas été inscrits comme thème de développement. On peut donc dire que l'aide japonaise pour le secteur de la pêche du

Sénégal a été déployée sans interruption pour les trois volets suivants : “l’amélioration et la vulgarisation des méthodes de pêche et technologies de transformation des produits de la mer”, “l’aménagement de l’infrastructure de la pêche” et “la gestion des ressources maritimes”, et ceci quelque soit le contenu du plan des orientations de l’exécution des projets par pays.

Après avoir revu les thèmes retenus dans le passé, le plan d’exécution des projets par pays pour l’année de l’exercice de 2002 présente un schéma du système de l’aide portant sur le thème “Promotion du développement durable de la pêche”. (Voir le schéma 3.2-4).

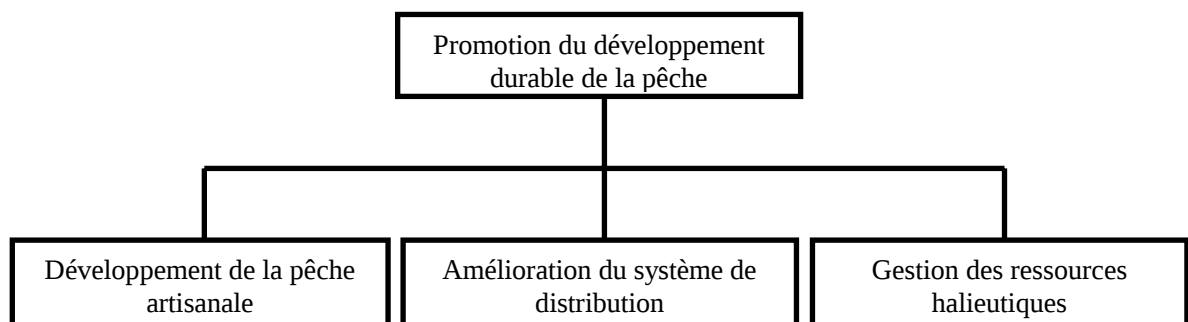


Schéma 3.2-4 Schéma du système de l’aide de la JICA

Les aides réalisées dans le passé pour le secteur de la pêche, que ce soit la coopération financière non remboursable ou la coopération technique (envoi d’experts et de JOCV), peuvent être classées dans un de ces trois volets : “l’amélioration et la vulgarisation des méthodes de pêche et techniques de transformation des produits de la mer”, “l’aménagement de l’infrastructure de la pêche” et “la gestion des ressources maritimes”

Ces projets n’ont pas été planifiés dans une perspective de programme, mais ils ont été exécutés sous certaines orientations déterminées comme “les Orientations de l’exécution des projets par pays”. De ce fait, nous avons regroupé chaque projet sous l’aspect du programme à la base du cadre du schéma du système de l’aide.

On peut diviser les projets faisant l’objet des évaluations en plusieurs groupes : le cas où plusieurs projets de coopération financière non remboursable ont été exécutés pour la même installation, un autre cas où un projet de coopération financière non remboursable a servi à aménager des installations et équipements, et un projet de la coopération technique a été mis en œuvre pour bien exploiter les installations et équipements en question, etc.

La figure 3.2-5 montre le classement en groupe de ces projets suivant le concept mentionnée ci-dessus. Il est à noter que les désignations de certains projets/programmes figurant dans le schéma 3.2-5 ne sont pas l’appellation officielle, mais celle que la présente mission leur a donnée pour qu’on puisse facilement comprendre le contenu des projets/programmes.

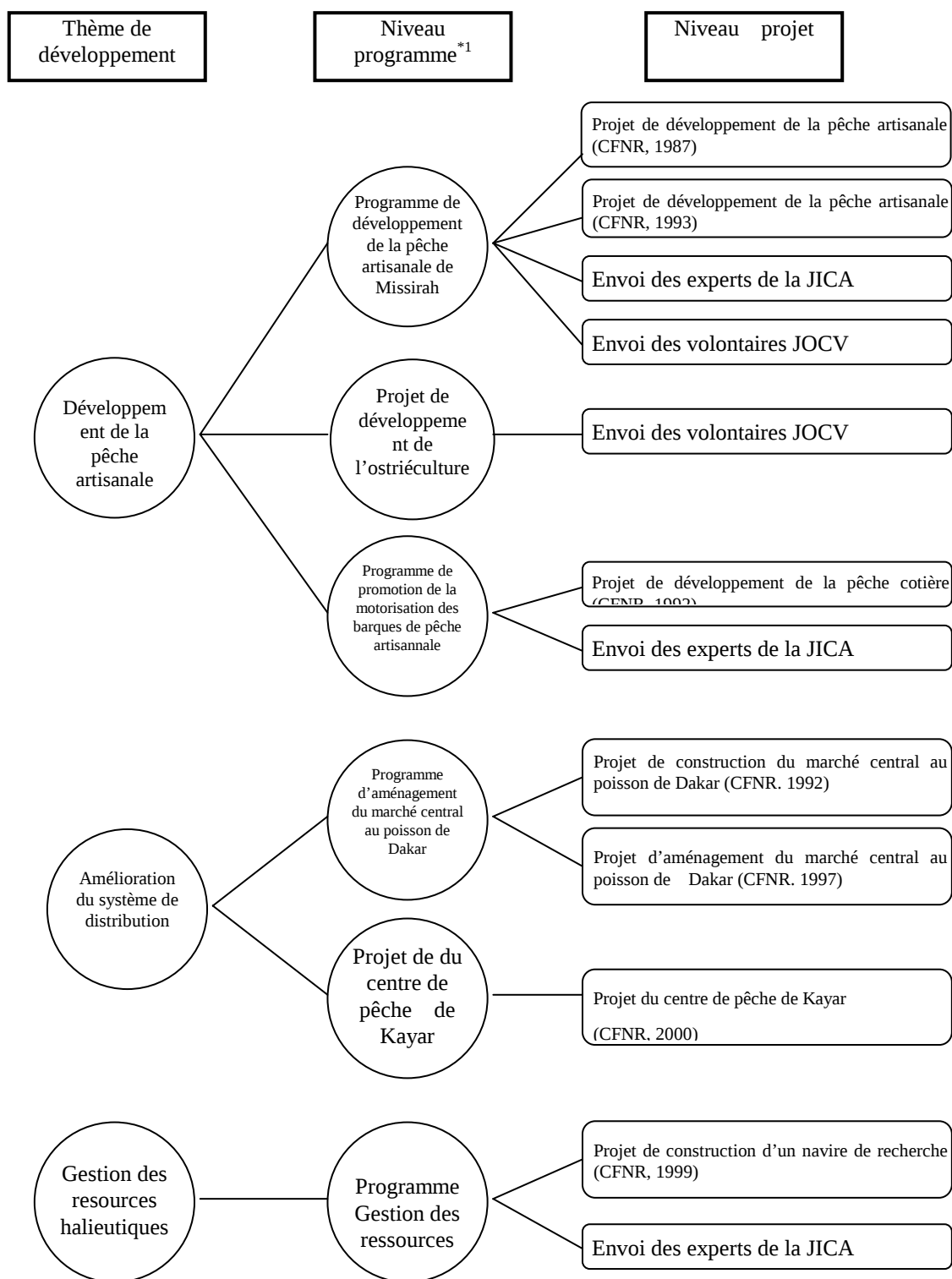


Schéma 3.2-5 Classement des projets faisant l'objet des évaluations

NB*1 : Suivant la définition des projets/programmes dans 3.1 du chapitre I (PI-4), on a nommé " programme " le groupe pour lequel on a exécuté plusieurs projets japonais et "projet" le groupe dans lequel on a exécuté un seul projet.

Par ce classement, on compte six projets/programmes faisant l'objet de la présente évaluation sectorielle trois projets/programmes exécutés pour le développement de la pêche artisanale, deux projets/programmes exécutés pour l'amélioration du système de distribution et un autre exécuté pour la gestion des ressources halieutiques.

La carte des endroits de projets/programmes faisant l'objet de l'évaluation est indiquée à la page suivante. (Voir le tableau 3.2-6).

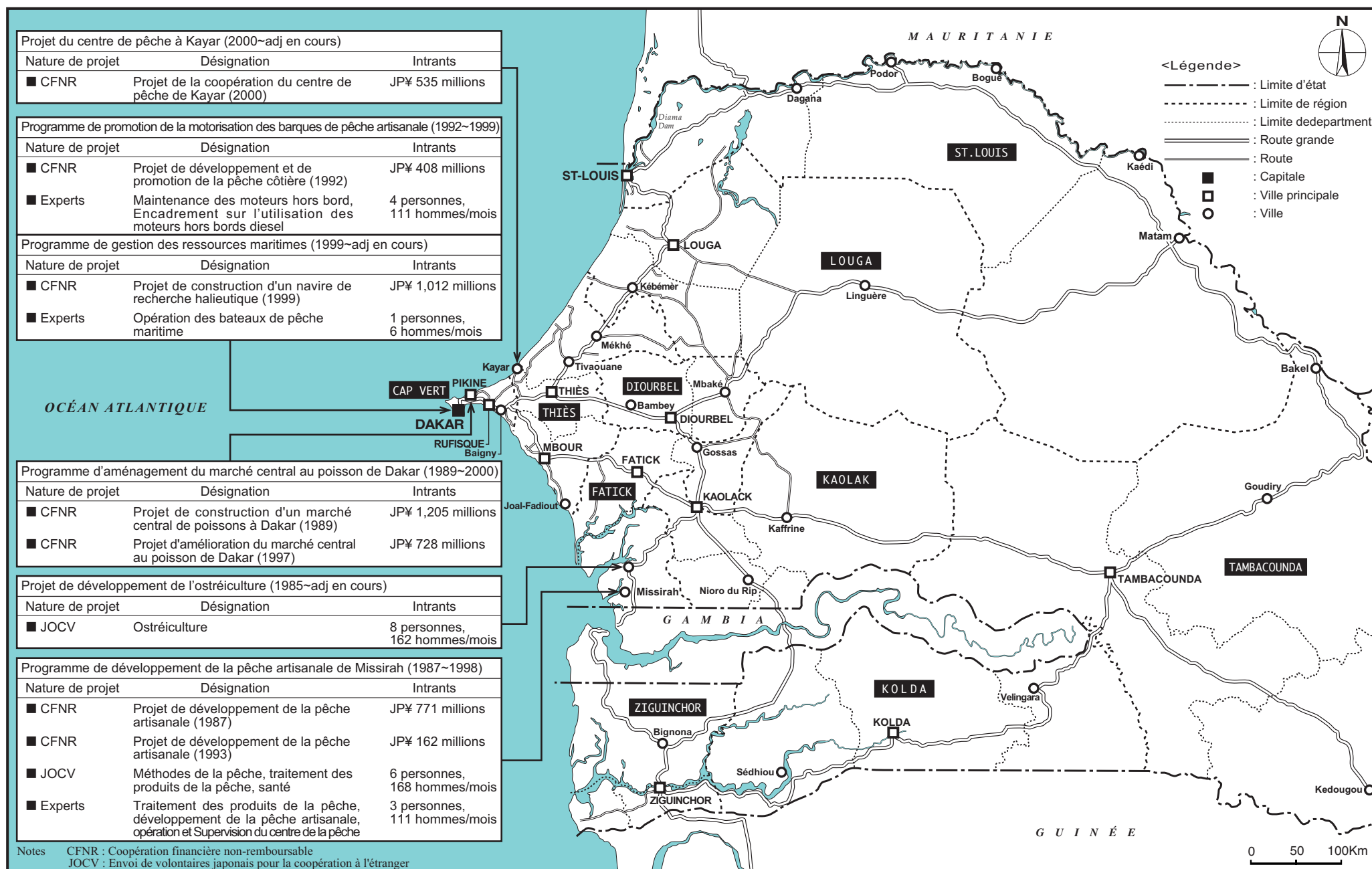


Schéma 3.2-6 Les endroits de projets/programmes

3 Evaluation des projets/programmes individuels

Dans cet article, nous présentons le résultat de l'évaluation des projets/programmes individuels faisant l'objet de l'évaluation sectorielle de la pêche. Ensuite, nous avons présenté le résultat de l'analyse, dans l'évaluation des programmes, tenant compte des résultats d'évaluation des projets/programmes individuels.

3.1 Programme de développement de la pêche artisanale de Missirah

3.1.1 Arrière-plan

Le gouvernement du Sénégal a planifié la construction du centre de pêche à Missirah et à trois autres endroits dans le pays dans le cadre du 7e programme de développement socio-économique (1985 à 1989). En réponse à la requête du gouvernement du Sénégal, le gouvernement japonais a exécuté depuis 1987 les aides sous deux formes de coopération, à savoir la coopération financière non remboursable et la coopération technique.

Les aides du Japon concernant Missirah consistaient en coopération financière non remboursable ayant pour but de construire le centre de pêche (CPM) et en coopération technique sur plusieurs secteurs (envoi d'experts et de volontaires de coopération à l'étranger JOCV). (Voir le tableau 3.3-1).

Tableau 3.3-1 Aides japonaises concernant le programme de développement de la pêche artisanale de Missirah

Forme de coopération	Désignation du projet	Budget accordé
a. CFNR	Projet de développement de la pêche artisanale (exercice 1987)	771 millions de yens japonais
b. CFNR	Projet de développement de la pêche artisanale (exercice 1993)	162 millions de yens japonais
c. JOCV	Engins de pêche, méthodes de pêche, transformation des produits de la mer, santé	6 volontaires 168 h/m
d. Experts	Transformation des produits de la mer, développement de la pêche artisanale, gestion et exploitation du centre de pêche	3 experts 111 h/m

Dans la présente évaluation, nous avons pris une série d'aides depuis le projet de la coopération financière non remboursable mis en œuvre en 1987 jusqu'à l'envoi des experts réalisé en 1998 pour le programme de développement de la pêche artisanale de Missirah.

3.1.2 Objectifs, résultats et activités

L'objectif du programme que le gouvernement japonais et le gouvernement du Sénégal ont défini par accord mutuel pendant le séjour au Sénégal pour la mission de l'étude du concept de base pour "le projet de développement de la pêche artisanale" de l'exercice 1988 est d'agrandir la production et la distribution des produits de la mer par les efforts des pêcheurs, transformateurs et mareyeurs qui utilisent le CPM. Au début, le CPM a déployé les activités pour atteindre l'objectif, mais finalement il a dû changer le contenu des activités.

Dans la présente étude, nous avons consigné l’aperçu du programme à la base des activités réelles du CPM et en avons fait une évaluation. Le tableau 3.3-2 indique “l’aperçu du programme” établi par la mission d’évaluation.

Tableau 3.3-2 Aperçu du programme du développement de la pêche artisanale de Missirah

Aperçu des programmes		
But global	Améliorer le niveau de la vie des communautés de Missirah	
Objectif du programme	Le CPM sera exploité par autonomie financière.	
Résultats	1	Aménagement de l’infrastructure de base à Missirah.
	2	Augmentation de la production de la pêche artisanale.
	3	Amélioration du système de distribution des produits de la mer.
	4	Meilleure qualité du poisson frais.
	5	Meilleure qualité des produits transformés.
Activités	1-1	Construction du CPM.
	2-1	Réalisation du stage de pêche pour les pêcheurs de Missirah.
	2-2	Exploitation des bateaux du CPM par les pêcheurs de Missirah.
	2-3	Réparation des moteurs hors bords et vente des pièces de rechange au CPM.
	2-4	Vente de matériel de pêche au CPM.
	2-5	Exploitation des ressources non utilisées et de nouvelles méthodes de pêche au moyen du navire de recherche.
	2-6	Réalisation des études sur le stock des ressources halieutiques dans la zone littorale de Missirah et sur les activités de pêche.
	3-1	Achat des captures de bateaux de CPM.
	3-2	Achat des captures débarquées par les pirogues à Missirah.
	3-3	Expédition des captures achetées et vente aux marchés locaux et aux villes de consommation.
	4-1	Vente des glaces aux pêcheurs et mareyeurs.
	4-2	Conservation du poisson débarqué dans les réfrigérateurs en saison de mauvaise pêche.
	5-1	Amélioration des méthodes de transformation existantes.
	5-2	Développement de nouvelles méthodes de transformation.
	5-3	Vulgarisation des produits transformés aux consommateurs.

3.1.3 Evaluation sur cinq critères

(1) Pertinence

Le gouvernement du Sénégal a retenu, pour le secteur de la pêche, “le projet de construction des infrastructures pour la pêche artisanale” et “le projet d’amélioration de la transformation artisanale des produits de la mer et du système de distribution” parmi les thèmes prioritaires pour le développement pour la période de 2001 à 2007. En outre, le programme d’exécution de ces deux projets est conforme aux orientations de l’aide du Japon qui comprennent le “développement de la pêche artisanale” et l’“amélioration du système de distribution des produits de la mer”.

Il est jugé que programme en question, dont les objectifs et le contenu des activités correspondent parfaitement au besoin des communautés locales, est très pertinent.

(2) Efficacité

L'objectif du présent programme était que le CPM soit financièrement autonome. Or, le bilan financier du CPM est déficitaire depuis le début de son exploitation en 1990, à l'exception des deux années 1994 et 1995, et en 1990 où les frais du personnel et du carburant ont été alloués par le Centre d'Assistance à la motorisation des Pirogues (CAMP). De ce fait, on doit en déduire que l'objectif n'a pas été réalisé.

A ce propos, le déficit du CPM est dû à la diminution des captures, revenu principal, et à l'augmentation des frais d'exploitation. Lors de notre étude en 2003, l'élaboration d'un plan de réhabilitation du CPM était en cours sous la direction d'un expert.

(3) Efficience

Les activités du CPM n'ont pas pu apporter de résultats au niveau de l'augmentation de la production de la pêche pour plusieurs raisons, dont notamment l'influence du tarissement de ressources halieutiques perçant sensiblement depuis le milieu des années de 1990 sur les côtes sénégalaises y compris les côtes de Missirah. Par contre la distribution des produits de la mer dans la région locale et l'expédition de poissons frais vers les lieux de grande consommation ont commencé grâce aux activités du CPM en la matière. L'effet attendu de l'amélioration du système de distribution a été atteint. Dans le domaine de la transformation, on a vu un bon résultat de l'organisation des femmes transformatrices (285 membres au total en 2003) et l'amélioration de la qualité des produits transformés par l'introduction de la table de séchage bien qu'on ait pas pu voir d'amélioration au niveau des techniques de transformation des produits traditionnels. Pour ce qui concerne l'introduction de nouvelles techniques de transformation, bien qu'on ait mis au point les technologies, ces activités restent au niveau du CPM sans activités de vulgarisation.

Par conséquent, on juge que le résultat attendu a été presque achevé sauf l'augmentation de la production de la pêche artisanale.

(4) Impacts

Comme on a indiqué dans le paragraphe (2) efficacité, l'objectif du programme de l'exploitation du CPM par autonomie financière n'est pas réalisé. Cependant le PCM a continué ses activités avec la subvention du gouvernement malgré son bilan déficitaire et a donné de grands impacts sur les communautés locales par la création d'emplois des communautés rurales et l'élévation de leurs revenus.

Bien que l'objectif du présent programme n'ait pas été réalisé, il est jugé que le but global qui consistait en élévation du niveau de la vie des communautés locales a été réalisé. Cependant, comme le niveau de vie des communautés locales a été élevé grâce aux activités du CPM, il n'est pas évident de pouvoir voir la réalisation du but global continuellement à l'avenir, vu les problématiques de la pérennité du CPM dans la situation actuelle, comme mentionné ci-après.

(5) Pérennité

Le bilan financier du CPM est déficitaire depuis le début de son exploitation sauf deux années de 1994 et 1995, et en 1990 où les frais du personnel et du carburant ont été alloués par le CAMP. La pérennité du CPM est très faible sur l'aspect financier bien qu'il continue ses activités avec la subvention du gouvernement du Sénégal.

Actuellement on est en train d'élaborer un plan de réhabilitation sous la direction de l'expert. Au moment de notre étude d'évaluation en 2003, le contenu du plan de réhabilitation n'était pas défini (en cours de l'étude). Le plan de réhabilitation du CPM contient un volet de privatisation du CPM.

3.2 Projet de développement de l'ostréiculture

3.2.1 Arrière-plan

Les volontaires de coopération à l'étranger chargés de l'ostréiculture ont été envoyés à Toubakouta situé à dizaine de kilomètres du village de Missirah depuis l'année de l'exercice 1985. Les volontaires de coopération à l'étranger déploient des activités pour la mise au point des technologies de l'élevage des huîtres au moyen des semences naturelles, outre les aides dans l'établissement et l'exploitation de l'association des huîtres en vue de commercialiser des huîtres en collaboration avec des communautés rurales de 4 villages concernés. Les activités menées par les volontaires de coopération à l'étranger sont réalisées sans interruption. Cependant, nous avons évalué les activités en 1987 à 2001. Le tableau 3.3-3 indique le contenu de la coopération du Japon concernant le présent programme.

Tableau 3.3-3 Coopération du Japon pour le projet d'ostréiculture

Forme de coopération	Nom du projet	Entrée
➤ Volontaires de coopération à l'étranger	Elevage des huîtres	8 personnes : 162 hommes/mois

3.2.2 Objectifs, résultats, activités

L'envoi des volontaires de coopération à l'étranger pour l'élevage des huîtres à Toubakouta est mené sans interruption depuis 1985. Mais le bureau de JOCV ne considère pas cet envoi fait en série comme un projet. Nous avons jugé cependant qu'on pouvait le considérer comme un projet, car tous les volontaires envoyés pendant 17 ans ont travaillé dans le même endroit ou pour le même groupe en vue de mettre au point les technologies de l'élevage des huîtres.

Nous avons évalué ce projet près avoir regroupé les activités faites dans le passé comme un projet au vu des rapports des volontaires et à la base du résultat des études par interview et par le biais du questionnaire aux personnes qui y ont travaillé comme volontaire de coopération à l'étranger.

Le tableau 3.3-4 présente l'aperçu du projet établi dans la présente étude.

Tableau 3.3-4 Aperçu du projet de développement de l'ostréiculture

Aperçu du projet		
But global	Exploitation durable des ressources des huîtres	
Objectifs du projet	Reproduction stable des huîtres d'élevage	
Résultats	1	Expédition des huîtres vivantes en stable,
	2	Capacité de collecter des semences naturelles en quantité nécessaire
	3	Les semences d'huître peuvent être élevées jusqu'à la taille du marché
	4	L'environnement naturel pour l'élevage des huîtres est préservé.
Activités	2-1	Etablir une association des huîtres
	2-2	Etablir une base d'expédition des huîtres à Dakar
	2-3	Etablir le système de transport des huîtres vivantes jusqu'à Dakar
	2-4	Envoi et vente des huîtres vivantes vers la base d'expédition et/ou les hôtels et restaurants.
	3-1	Exécution des essais de collecte des semences naturelles
	3-2	Déterminer les lieux de collecte des semences naturelles
	3-3	Collecte périodique des semences par les communautés rurales
	4-1	Choix des technologies d'élevage des huîtres propres à l'environnement naturel de Toubakouta.
	4-2	Assurer les sites d'élevage des huîtres
	4-3	Participation des communautés rurales à l'élevage des huîtres
	5-1	Eduquer les communautés rurales sur la collecte des huîtres adéquate (ne pas couper les racines de mangrove)
	5-2	Education des écoliers sur la préservation des ressources de mangrove et des huîtres

Comme chaque volontaire a travaillé suivant le planning de ses activités établi individuellement par lui-même et selon son jugement, toutes les activités n'ont pas été faites conjointement les unes avec les autres. Dans l'aperçu du projet, nous avons retenu seulement les activités principales.

3.2.3 Evaluation sur cinq critères

(1) Pertinence

Il est jugé que le présent projet est pertinent du point de vue de l'assurance du revenu des communautés rurales et de la préservation environnementale.

La production annuelle des huîtres se situe aux environs 100 tonnes au Sénégal. L'ostréiculture n'est pas encore développée. Dans cette situation, l'élevage des huîtres n'est pas très important au point de vue du développement industriel. Toutefois, les activités de préservation du mangrove intégrées dans le présent projet afin de préserver l'environnement d'élevage des huîtres correspond à "la gestion appropriée des ressources naturelles" retenue dans le 9e programme de développement socio-économique. Et la collecte des huîtres constitue une des sources de revenu des femmes des villages de pêche à Toubakouta et des environs. Par conséquent, le développement des technologies d'élevage des huîtres placé sous le but global qui consiste en l'exploitation durable des ressources des huîtres est conforme au besoin de ces communautés locales.

(2) Efficacité

Comme nous avons mentionné auparavant, le bureau de JOCV ne considère pas la série de l'envoi des volontaires de coopération à l'étranger en tant que projet. Par conséquent, l'année d'achèvement des objectifs n'est pas prévue. En tout cas, au moment de la présente étude en 2003, deux résultats déterminés, à savoir que "les semences d'huîtres peuvent être élevées jusqu'à la taille du marché" et que "l'environnement naturel pour l'élevage des huîtres est préservé", ne sont pas atteints. L'objectif du projet "Reproduction stable des huîtres" n'est pas atteint, non plus.

(3) Efficience

L'association des huîtres est toujours en activité depuis 10 ans et obtient chaque année des revenus. Le nombre des associés a augmenté de 10 personnes en 1985 à 46 personnes en 2003. Il est jugé que le résultat attendu concernant l'association des huîtres a été réalisé. Pour ce qui concerne la préservation de l'environnement pour l'élevage des huîtres, les activités en la matière ont été exécutées : distribution des affiches de la préservation des ressources des huîtres aux villages, organisation de séminaires, organisation de "classes d'expérience dans la nature de mangrove" etc. Cependant ces résultats ne se sont apparentés que partiellement.

Par contre, concernant l'élevage des huîtres, ni "la collecte des semences naturelles", ni "l'élevage des semences d'huîtres" ne sont réalisées. La méthode d'élevage que certains volontaires essaient d'introduire est une des méthodes dont les technologies de base sont bien établies et déjà appliquées au Japon ainsi que dans d'autres pays. On peut énumérer deux facteurs qui font obstacle à la réalisation des résultats :

- a. Vu l'absence de coopération entre les volontaires qui se succèdent pour les activités de recherche, une recherche à longue perspective fait défaut.
- b. Il nous semble que l'environnement n'est pas propice à l'élevage des huîtres à Toubakouta où le courant de marée est rapide et où il y a beaucoup d'organismes qui se fixent sur les huîtres ainsi que nombreux prédateurs etc. Il est nécessaire de revoir l'exécutabilité de l'élevage des huîtres en tenant compte de telles contraintes.

D'autre part, le bureau de la JICA au Sénégal considère qu'il est nécessaire de revoir la pertinence de l'ostréiculture du point de vue de l'environnement naturel. Egalement, il envisage d'effectuer une étude de base par l'envoi d'un expert pour une courte période. Le bureau de JOCV reconnaît une nécessité de l'étude et de la délibération avec les intéressés locaux pour examiner l'orientation de la coopération future et la possibilité de l'exécution d'un projet effectif. Dans cette optique, il envisage un stage technique concernant les activités des volontaires actuels et l'envoi d'une mission d'étude au cours de la première partie de l'exercice de 2003 suivant la demande du bureau de la JICA au Sénégal.

(4) Impacts

Comme il est mentionné dans le paragraphe ci-dessus, l'activité de préservation du bois de mangrove s'est jointe aux activités au cours de l'exécution du présent projet.

Une étude de développement pour l'élargissement des activités de ce volontaire japonais pour l'ensemble de la Région de Sin Saloum avec le titre de "l'Etude sur la gestion durable du mangrove sur la Petite Côte et au delta de Saloum" a été mise en œuvre depuis décembre 2001 suivant la proposition du Bureau de la JICA au Sénégal.

(5) Pérennité

On a confirmé la pérennité de la mise au point des technologies d'élevage des huîtres faite par les volontaires japonais pour la coopération à l'étranger et l'association des huîtres qui se compose des communautés rurales.

L'association des huîtres enregistre chaque année un certain montant de revenus. On a constaté qu'il n'y a pas de problème de pérennité de l'association sur le plan technique, organisationnel et financier.

Vu le problème de diminution des ressources des huîtres rencontré ces dernières années, il serait bien nécessaire d'introduire le système de la gestion des huîtres et/ou l'élevage des huîtres à l'avenir.

Par contre, en raison de l'absence de personnel homologue pour le transfert des technologies ostréicoles développées par les volontaires japonais, l'ostréiculture est menée d'une manière personnelle par les volontaires. Pour assurer la pérennité de la coopération technique, il est nécessaire de mettre en place un homologue pour l'ostréiculture.

3.3 Programme de promotion de la motorisation des barques de pêche artisanale

3.3.1 Arrière-plan

Au Sénégal, la motorisation des pirogues de pêche artisanale par le moteur hors-bord a été avancée depuis 1972 de telle façon que la production de la pêche a été augmentée. L'augmentation de la production qui a provoqué une diminution des ressources halieutiques surtout des espèces démersales profondes a obligé à élargir la pêche. Par conséquent, il s'est produit le problème de l'augmentation de consommation en carburant pour la pêche artisanale.

Pour faire face à la détérioration du taux de rentabilité de la pêche artisanale principalement dû à la hausse du prix du carburant, le gouvernement du Sénégal a introduit en 1985 la motorisation des barques de pêche artisanale avec des moteurs hors-bord diesel. D'ailleurs, une aide du Japon a été effectuée depuis 1992 sous forme de la coopération financière non remboursable et par l'envoi d'experts en vue de la motorisation des barques de pêche artisanale. En prenant une série de ces activités pour un programme de promotion de la motorisation des barques de pêche artisanale dans la présente étude, nous avons fait une évaluation pour la période faisant l'objet de l'évaluation depuis l'année 1992 où on a mis en œuvre une coopération financière non remboursable jusqu'à l'année 1999 date à laquelle le Centre d'Assistance à la motorisation des Pirogues (CAMP) a arrêté ses activités de promotion de la motorisation des barques de pêche artisanale avec des moteurs hors-bord. Le contenu de la coopération du Japon concernant le présent programme est indiqué dans le tableau 3.3-5.

Tableau 3.3-5 Coopération du Japon concernant le programme de promotion de la motorisation des barques de pêche artisanale

Forme de coopération	Nom du projet	Apport
a. CFNR	Projet de développement de la pêche côtière (1992)	408 millions de yens
b. Envoi d'experts	Assistance à la maintenance et utilisation des moteurs hors-bord etc.	4 personnes 111 hommes/mois

Comme la motorisation des barques de pêche artisanale a progressé jusqu'à un certain niveau en 1994 au Sénégal, le CAMP a changé les objectifs des activités et son appellation en Centre d'Assistance et d'Expérimentation de la Pêche et de la Vulgarisation (CAEP). Il a changé de nouveau l'appellation en Centre de Perfectionnement, d'Expérimentation et de Vulgarisation de la Pêche Artisanale (CPEP) en 2000. (Voir le tableau 3.3-6).

Tableau 3.3-6 Historique de la restructuration du CAMP

Période	Appellation de l'organisme	Objectifs des activités
1986 - 94	CAMP (Centre d'Assistance à la Motorisation des Pirogues)	Motorisation des barques de pêche artisanale
1994 - 2000	CAEP (Centre d'Assistance et d'Expérimentation de la Pêche et de la Vulgarisation)	Perfectionnement et vulgarisation des technologies aux pêcheurs, Expérimentation de nouvelles technologies Vente d'équipement pour la pêche
2000 -	CPEP (Centre de Perfectionnement, d'Expérimentation et de Vulgarisation de la Pêche Artisanale)	Perfectionnement et vulgarisation des technologies aux pêcheurs, Expérimentation de nouvelles technologies

Source : CPEP

3.3.2 Objectifs, résultats, activités

Comme il est indiqué dans le rapport de l'étude du plan de base pour "le Projet de développement de la pêche côtière", nous avons déterminé l'objectif du présent programme qui consiste en l'amélioration de la rentabilité des marins-pêcheurs par la rationalisation de la pêche côtière. Pratiquement, l'amélioration de la rentabilité peut se faire avec la réduction des frais de carburant par l'introduction des moteurs hors-bord diesel. Dans le rapport de l'étude du plan de base pour "le Projet de développement de la pêche côtière" il est précisé que 100 moteurs hors-bord diesel ont été fournis. Cependant le CAMP envisageait de motoriser finalement environ 300 pirogues de pêche artisanale en partant de 100 moteurs fournis et par l'établissement et l'exploitation du fonds de roulement à la base du prix de location.

D'autre part, le présent programme a introduit, outre les moteurs hors-bord diesel, le détecteur de banc de poissons, le système global de positionnement et les pirogues en matériau renforcé par des fibres pour l'expérimentation.

Le tableau 3.3-7 indique l'aperçu du programme que la mission d'étude d'évaluation a défini sur la base du rapport de l'étude du concept de base pour "le projet de développement de la pêche côtière".

Tableau 3.3-7 Aperçu du programme de promotion de la motorisation des barques de pêche artisanale

Aperçu du programme		
But global	Elever le revenu des marin- pêcheurs	
Objectifs du programme	Amélioration de rentabilité par la rationalisation de la pêche côtière	
Résultats	1	Avancement de la motorisation des barques de pêche artisanale
	2	Confirmation de l'efficacité du détecteur de bancs de poissons
	3	Confirmation de l'efficacité du système global du positionnement et des pirogues de pêche en matériau renforcé par des fibres
Activités	1-1	Location des moteurs hors-bord diesel par le CAMP
	1-2	Achat de nouveaux moteurs hors-bord à partir du prix de location (deux ans après)
	1-3	Etablissement du fonds de roulement
	2-1	Introduction du détecteur de bancs de poissons à titre d'expérimentation en faveur des pêcheurs
	2-2	Suivi de la situation d'utilisation du détecteur de bancs de poissons
	3-1	Le CAMP exploite à titre d'expérimentation le système global de positionnement, les pirogues en matériau renforcé par des fibres et les barques de pêche japonaises.
	3-2	Publication du résultat de l'exploitation expérimentale aux pêcheurs

3.3.3 Evaluation sur cinq critères

La présente évaluation a été faite sur la base du contenu du rapport de l'étude du plan de base pour le projet de développement de la pêche côtière, du résultat de l'interview des experts, des rapports établis par les experts et sur la base du résultat de l'interview auprès du CPEP, qui est une entité réorganisée de l'organisme d'exécution du présent programme.

(1) Pertinence

Comme les objectifs du présent programme sont conformes aux orientations du gouvernement du Sénégal et au besoin des pêcheurs, il est jugé que le présent programme est très pertinent.

En fin de compte, le présent programme n'a pas pu aboutir à la vulgarisation des moteurs hors-bord diesel. Cependant le CPEP juge que cela a été à cause des caractéristiques du moteur hors-bord diesel. Il envisage de nouveau l'introduction du moteur hors-bord diesel après avoir résolu le problème technique. L'introduction du moteur hors-bord reste conforme aux orientations du gouvernement du Sénégal.

(2) Efficacité

L'objectif du programme qui consiste en l'"amélioration de rentabilité par la rationalisation de la pêche côtière" n'a pas été réalisé. Etant donné que l'entretien des moteurs hors-bord introduits dans le cadre du présent programme a été négligé, ils tombaient souvent en panne. Par ailleurs, il y avait également des problèmes du système d'exploitation de l'organisme d'exécution. Il en résulte qu'il n'a pas pu aboutir à voir la vulgarisation des moteurs hors-bord diesel. D'après le CPEP, le taux de motorisation des embarcations de pêche a augmenté de 68 % en 1987 à 85 % en 1995. Et l'augmentation s'est faite surtout par la mobilisation des moteurs hors-bord à

essence. Le moteur hors-bord diesel est rarement utilisé dans le domaine de la pêche artisanale.

(3) Efficience

Comme on a reconnu l'efficacité et la vulgarisation des matériels introduits à titre expérimental tels que le détecteur de bancs de poissons, le système global de positionnement, les pirogues de pêche en matériau renforcé par des fibres, on peut juger que l'efficience de cette introduction est positive. Cependant, la vulgarisation des moteurs hors-bord qui pourrait aboutir à la réalisation des objectifs n'a pas été réalisée. On doit en conclure que l'efficience du programme est faible.

Les raisons pour lesquelles les moteurs hors-bord diesel n'ont pas été introduits sont entre autres les suivantes ;

- a. Problèmes concernant la mauvaise utilisation des moteurs hors-bord ; le grillage du moteur dû à la négligence des pêcheurs dans le graissage périodique à l'huile lubrifiante, la surcharge du moteur due à l'utilisation d'une hélice ne correspondant pas à la charge utile de la barque et/ou aux dimensions de la barque, la marche continue de longue durée non conforme aux caractéristiques du moteur hors-bord etc.
- b. Faiblesse de la capacité d'appui et de conduite du CAMP, telle que le système d'approvisionnement en pièces de rechange non établi, le manque de technicien capable de l'entretien etc.
- c. Problèmes liés à l'établissement du fonds de roulement ; la hausse du prix des moteurs hors-bord diesel à la suite de la dévaluation du franc CFA effectuée en janvier 1994, la vente par le CAMP des moteurs hors-bord avec prix réduit à 40 % environ par rapport à celui au détail au marché, l'utilisation de la plupart du bénéfice de la vente des moteurs hors-bord pour les salaires du personnel contractuel en raison du malentendu du CAEP, etc.

(4) Impacts

Du fait que le présent programme a été terminé sans réaliser les objectifs, le but global qui consiste à "augmenter les revenus des pêcheurs" n'a pas été accompli.

Par contre, concernant le système global de positionnement et le détecteur de bancs de poissons que le programme a considéré comme matériels introduits à titre expérimental, l'efficience de leur introduction a été confirmée et ils sont déjà vulgarisés au niveau des pêcheurs. La vulgarisation du système global de positionnement et du détecteur de bancs de poissons a permis de réduire le temps à consacrer pour arriver à la pêche et a facilité la vérification de la profondeur de la pêche et la position de la paroi rocheuse. On constate que la vulgarisation de ces matériels a eu de grands effets sur la pêche artisanale.

(5) Pérennité

Le présent programme a été achevé en fin de l'année 1999. Le CPEP a l'intention d'envisager l'introduction des moteurs hors-bord diesel après avoir résolu le problème de caractéristiques du moteur hors-bord diesel. Cependant, il n'y a pas de signe de résolution du problème à l'heure actuelle.

3.4 Programme d'aménagement du marché central au poisson de Dakar

3.4.1 Arrière-plan

Le gouvernement du Sénégal a planifié dans la dernière moitié des années 1980 la construction d'un marché central au poisson de Dakar pouvant répondre à la nécessité du système de distribution dans la zone métropolitaine de Dakar à l'horizon de l'an 2000 et en vue d'aménager le système de distribution du poisson frais de façon hygiénique dans la zone métropolitaine. Pour réaliser ce plan, le gouvernement du Japon a accordé la coopération financière non remboursable deux fois en 1989 et en 1997 pour l'aménagement du marché central au poisson de Dakar.

Tableau 3.3-8 Aide du Japon concernant le programme d'aménagement du marché central au poisson de Dakar

Forme de coopération	Nom du projet	Apport
a. CFNR	Projet de construction du marché central au poisson de Dakar (exercice 1989)	1.205 millions de yens
b. CFNR	Projet d'aménagement du marché central au poisson de Dakar (exercice 1997)	728 millions de yens

Le projet effectué en 1989 dans le cadre de la coopération financière non remboursable a été fait pour l'horizon de l'an 2000. L'autre a été effectué en 1997 sans déterminer de nouvel horizon. De ce fait, nous avons fixé une période de 1989 à 2000 comme période faisant l'objet de l'évaluation et comme programme d'aménagement du marché central au poisson de Dakar.

3.4.2 Objectifs, résultats, activités

Le rapport de l'étude du plan de base pour le projet de construction du marché central au poisson de Dakar indique que le présent programme a pour objectif de "fournir les poissons à prix raisonnable en état frais et hygiénique aux consommateurs de la zone métropolitaine". Il a fixé pratiquement les dimensions des installations et équipements en supposant que le marché central au poisson traitera 63.294 tonnes par an de poissons frais et 4.774 tonnes par an de poissons transformés en 2000. Le tableau 3.3-9 indique l'aperçu du programme établi par la mission d'étude d'évaluation à la base du rapport de l'étude du plan de base.

Tableau 3.3-9 Aperçu du programme

Aperçu du programme		
But global	Activation de la distribution du poisson dans la zone métropolitaine par l'exploitation du nouveau marché du poisson.	
Objectifs du programme	Fournir aux consommateurs de la zone métropolitaine les poissons frais et hygiéniques.	
Résultats	1	Construction d'un marché central au poisson
	2	Amélioration du système de distribution des produits de la mer.
	2-1	Amélioration de la qualité du poisson
	2-2	Vente et achat des poissons à prix raisonnable
	2-3	Amélioration des activités de vente au gros et au détail
	3	Exploitation du marché central au poisson par autonomie financière
Activités	1-1	Détermination des dimensions des installations nécessaires au marché du poisson
	1-2	Construction d'un marché du poisson
	2-1	Déménagement des mareyeurs du marché de Gueule tapée
	2-2	Approvisionnement suffisant en glace pour la conservation du poissons frais
	2-3	Capacité de stockage du poisson frais non vendu.
	2-4	Contrôle de la qualité des produits de la mer.
	2-4	Etablissement du "système modèle de mareyeurs".
	2-5	Analyse des informations et des données collectées par "le système modèle de mareyeurs"
	2-6	Résultat de l'analyse des informations et données aux mareyeurs et détaillants.
	3-1	Etablissement d'un système de gestion des entrées et des sorties.
	3-2	Perception des utilisateurs du marché
	3-3	Exécution des travaux d'entretien périodique et de réparation.

3.4.3 Evaluation sur cinq critères

(1) Pertinence

Même en 2003, la plupart du poisson frais qui entre dans la zone métropolitaine de Dakar passe par le marché central au poisson de Dakar et le marché en question continue à jouer le rôle très important. Comme "le programme de renforcement du développement durable" qui est exécuté depuis 2000 tient également à "l'amélioration de la pêche artisanale et du système de distribution dans l'intérieur du pays", l'amélioration du système de distribution reste toujours important.

(2) Efficacité

Comme mentionné ci-dessus, le présent programme prévoyait le traitement de poisson frais de l'ordre de 63.294 tonnes par an et de poisson transformé de l'ordre de 4.774 tonnes par an. En réalité le traitement du poisson frais était de 18.166 en 1993 et de 22.318 tonnes en 2000 avec une augmentation légère sans atteindre les 63.294 tonnes du volume ciblé.

Bien que les indicateurs fixés au début n'aient pas été réalisés à cause de la dévaluation du franc CFA et à cause du changement de l'environnement de la distribution à la suite de l'exploitation continue de l'ancien marché, le volume de traitement au marché central au poisson augmente d'une année sur l'autre. Par conséquent, il est jugé que l'objectif du présent programme a été réalisé.

(3) Efficience

Il y a eu, parmi les résultats attendus, certains résultats qui ont changé d'orientation au cours d'exécution. Cependant il est jugé que chaque résultat a été réalisé. D'autre part, il n'y a aucun problème au point de vue de l'efficience, vu l'utilisation active des installations et des équipements.

Toutefois, "l'amélioration des activités du courtage et de la vente au détail" qui était un des résultats attendus n'a pas pu aboutir à un succès de la proposition de la division de l'aire d'écoulement de marchandises en "vente en gros" et "vente au courtage", car les utilisateurs n'ont pas compris la nécessité de la division et n'ont donc pas accepté cette proposition. Une détérioration de l'environnement sur l'aspect hygiénique et une foule de plus en plus pressée dans l'aire d'écoulement de marchandises est donc à craindre. Vu la nécessité de la division de l'aire d'écoulement de marchandises, il est désirable de renforcer des activités de service de conseils.

(4) Impacts

Selon le résultat de l'interview des experts et des intéressés du marché central au poisson, nous avons confirmé les impacts suivants apportés par la réalisation du présent programme ;

- a. Commercialisation élargie de poisson congelé par le traitement du poisson congelé au marché central au poisson.
- b. Amélioration de l'environnement du travail pour les femmes qui travaillent au marché central au poisson

Il y a lieu d'améliorer l'environnement du travail au marché central au poisson. A cet égard, il est prévu de planifier l'envoi de volontaires de coopération à l'étranger.

(5) Pérennité

Le marché central au poisson est exploité par la ville de Pikin en tant qu'organisme d'administration depuis 2001. Ce dernier a adopté le système d'exploitation qui avait été appliqué avant 2001. Nous constatons qu'il n'y a pas de grands problèmes de pérennité sur le plan technique et organisationnel. Le marché central au poisson a attiré, de son côté, l'attention sur le problème financier et le problème d'approvisionnement en pièces de rechange pour les équipements.

Actuellement, le gouvernement du Sénégal a pour politique de céder aux gouvernements locaux les installations que le gouvernement central possède et de développer le système d'autonomie financière. Dans ce sens, il envisage de faire appliquer le système d'autonomie financière du marché central au poisson y compris la planification budgétaire par la ville de Pikin. A ce propos, pour ce qui concerne les problèmes des frais de renouvellement des installations et équipements et du système budgétaire souple, si le marché central au poisson peut appliquer le système d'exploitation indépendant, nous pensons que la situation actuelle concernant la planification budgétaire sera largement améliorée.

Nous avons reçu un commentaire sur un problème de l'entretien. Il s'agit de l'achat de certaines pièces de rechange pour le réfrigérateur pour lesquelles il faut beaucoup de temps pour les obtenir, même par le biais de l'importateur. Concernant l'achat de pièces de rechange, ceci n'est pas un problème que le marché central au poisson peut résoudre seul. C'est un des problèmes qui concernent non seulement le présent programme, mais aussi la pérennité des projets de coopération du Japon. Il est désirable de l'étudier pour trouver des mesures globales à prendre.

3.5 Projet du centre de pêche à Kayar

3.5.1 Arrière-plan

Kayar se trouvant dans la Région de Thies est un des bases de la pêche artisanale. Le plan directeur de la pêche maritime a pour objectif d'aménager les points de débarquement de la pêche artisanale, d'améliorer la situation hygiénique et d'aménager l'infrastructure de base de la pêche à Kayar en vue d'améliorer la vie et les conditions de travail des pêcheurs. Une partie de ces objectifs a été réalisée par la coopération du gouvernement français.

En 2001, le Japon a réalisé un projet de construction d'un centre de pêche à Kayar en vue de prévenir la dégradation de la qualité des produits transformés de la mer, de maintenir la fraîcheur du poisson, de réduire le temps de la filière de commercialisation et de rationaliser la ligne de mouvement des poissons capturés traités dans l'aire d'écoulement de poissons construite avec l'aide de la France, excepté les sardines.

Dans la présente étude, nous avons pris globalement comme le projet du centre de pêche à Kayar les activités menées du côté sénégalais et du côté japonais depuis le projet de la coopération financière non remboursable du Japon fait en 2001. Le rapport de l'étude du concept de base n'a pas déterminé l'horizon d'achèvement des objectifs. D'ailleurs, il y a seulement environ 1 an de passer depuis le commencement des activités du côté sénégalais. Nous avons fait une évaluation du projet comme projet en cours d'exécution. Le tableau 3.3-10 montre le contenu de l'aide du Japon concernant le présent projet.

Tableau 3.3-10 1.5 Aide du Japon concernant le projet du centre de pêche à Kayar

Forme de coopération	Nom du projet	Apport
a. CFNR	Projet de construction d'un centre de pêche à Kayar (2000)	535 millions de yens

3.5.2 Objectifs, résultats et activités

Nous avons récapitulé ci-après les objectifs, les résultats et les activités du présent projet à la base du rapport de l'étude du concept de base. Ledit rapport a placé comme objectif du projet la fourniture des installations et équipements faisant l'objet de la coopération sans préciser les effets concrets attendus résultant de l'exploitation des installations et équipements. Par conséquent, la mission chargée de l'étude d'évaluation a déterminé les objectifs du projet en tenant compte du contenu du projet écrit dans le rapport de l'étude du concept de base.

Le tableau 3.3-11 présente l’aperçu du projet que la mission d’étude d’évaluation a établi.

Tableau 3.3-11 Aperçu du projet

Aperçu du projet		
But global	Elévation du niveau de la vie des villages de pêche	
Objectifs du projet	Augmentation du revenu de pêche des femmes transformatrices de la zone de Kayar.	
Résultats	1	Construction d’un centre de pêche
	2	Etablissement du système de l’exploitation des installations
	3	Augmentation de la fraîcheur des poissons capturés
	4	Amélioration de la qualité des produits transformés
	5	Exploitation du centre sous le système d’autonomie financière.
Activités	1-1	Construction d’un centre de la pêche
	2-1	Organisation d’un comité de gestion du centre de pêche composé d’une association de gestion du point de débarquement, d’une association de gestion de l’aire de transformation, et de la DOP.
	2-2	Préparation du manuel d’exploitation de l’organisme, du règlement d’exploitation des installations, du manuel de gestion et d’entretien
	3-1	Réduction de la distance entre le point de débarquement et les pirogues de pêche par l’utilisation de la sous-station.
	3-2	Traitement du poisson dans l’aire d’écoulement de poissons sous le toit
	4-1	Transformation du poisson au moyen de l’aire de séchage de produits salés, du bac de marinage et du four
	4-2	Stockage des produits transformés au magasin
	5-1	Gestion indépendante du centre par les utilisateurs
	5-2	Collecte des informations et des données

3.5.3 Evaluation sur cinq critères

Comme il est écrit ci-dessus, du fait que nous n’avons pas pu déterminer les indicateurs quantitatifs dans le présent projet à partir du rapport de l’étude du plan de base, nous avons évalué le projet principalement sur l’aspect qualitatif. Pour les rubriques de l’étude, nous avons confirmé les avis des intéressés tels que les membres de l’association de gestion du point de débarquement, de l’association de gestion de l’aire de transformation et du personnel de la DPM comme gestionnaire.

(1) Pertinence

“Le projet de construction d’un centre de pêche à Kayar” a été retenu dans le plan directeur de la pêche maritime comme projet d’aménagement de l’infrastructure de base ayant pour but d’aménager le point de débarquement de la pêche artisanale, d’améliorer la situation hygiénique et d’améliorer les conditions de vie et de travail des artisans pêcheurs. D’autre part, il est placé comme sous-programme de “l’amélioration du système de distribution des produits de la mer” selon les orientations de la coopération de la JICA et est conforme aux orientations de développement du Sénégal et du Japon.

D’autre part, il répond au besoin des pêcheurs, mareyeurs et transformateurs qui utilisent le centre de pêche à Kayar. Il est donc jugé que le présent projet est pertinent.

(2) Efficacité

Vu que la présente installation vient d'être inaugurée en avril 2002, la période d'activités qui a passé jusqu'à présent n'est pas suffisante pour que l'objectif du projet soit réalisé. Cependant, le centre de pêche à Kayar est exploité d'une manière comparativement régulière bien qu'il y ait de plusieurs problèmes mineurs. Nous pensons qu'il est bien possible de réaliser les objectifs du projet à l'avenir si le centre continue à être exploité régulièrement, en maintenant le système d'exploitation actuel auquel les utilisateurs du centre participent.

(3) Efficience

La construction et la pose des installations et équipements et les éléments de service ont été exécutés conformément au plan. Il n'y a pas eu de problèmes de l'avancement du calendrier. La plupart des installations et équipements sont utilisés sauf une partie de l'aire de transformation qui n'est pas utilisée suivant le jugement des transformateurs. Dans l'ensemble, nous n'avons pas reconnu de problème majeur.

Il est difficile de dire que la capacité des associations de gestion du point de débarquement et de l'aire de transformation est suffisamment élevée. Mais pour ce qui concerne l'exploitation des installations, une réunion périodique avec la participation de représentants des associations de gestion est tenue mensuellement. D'autre part, les associations de gestion assimilent leur capacité par la formation sur le terrain. Il faut encore du temps, mais il peut être jugé qu'on est en bonne voie pour réaliser les résultats attendus.

(4) Impacts

Le présent projet étant encore en cours d'exécution, il n'a pas atteint le but global. A l'heure actuelle, les impacts suivants ont été reconnus :

- a. Le centre de pêche à Kayar a adopté le système de participation des utilisateurs à l'exploitation du centre avec succès. La DPM a pour orientation d'adopter le système d'exploitation du centre de pêche à Kayar pour d'autres centres de pêche répandus dans le pays.
- b. Le four de fumage introduit par le présent projet est capable de produire des produits transformés moins chers et de qualité plus élevée par rapport à ceux produits par la méthode traditionnelle. En outre, il a été vérifié dans le présent projet que c'est une technologie que les transformateurs peuvent accepter. Partant de ce résultat, on envisage d'organiser les séminaires par des experts en faveur des femmes transformatrices en vue de vulgariser le four de fumage au niveau national.

D'autre part, aucun impact négatif n'a été rapporté dans la situation actuelle.

(5) Pérennité

Comme les associations du point de débarquement et de l'aire de transformation se chargent de l'exploitation et de la gestion, bien qu'il y ait quelques points inexpérimentés, nous avons constaté qu'il n'y a pas de grands problèmes d'exploitation

et de gestion. Egalement le système de la gestion de la DPM est bien établi. Concernant l'aspect financier, les deux installations ont vu le bilan excédentaire en 2002. Si le problème de tarif non-perçu dû au défaut du système de perception est résolu, la rentabilité sera améliorée.

Vu qu'il y a seulement un an que l'exploitation des installations a commencé, il manque l'expérience du renouvellement et/ou de la révision générale d'équipements. Dans de telles circonstances, il est difficile de juger la capacité de la gestion et de l'entretien des installations. Cependant le système de l'exploitation et de l'entretien par la participation des utilisateurs est bien établi. Egalement le suivi est fait par le biais d'une réunion organisée périodiquement. Nous constatons qu'il n'y a pas de problème à l'heure actuelle.

C'est ainsi que nous constatons qu'il n'y a pas de problème pour l'instant. Vu l'absence du résultat de l'exploitation, nous pensons qu'il est nécessaire d'envisager un suivi périodique par un organisme extérieur.

3.6 Programme de gestion des ressources maritimes

3.6.1 Arrière-plan

Le Centre de Recherches Océanographiques, Dakar-Thiaroye (ci-après désigné CRODT) exécutait l'observation océanographique et l'étude de ressources halieutiques au moyen d'un navire de recherche halieutique fourni par le Japon dans le cadre de la coopération financière non remboursable en 1983. Mais le vieillissement et l'état désuet des appareils et équipements empêchaient la mesure exacte du volume de ressources halieutiques. Le Japon a accordé en 1999 une coopération financière non remboursable pour le projet de construction d'un navire de recherche halieutique en vue de fournir un nouveau navire de recherche halieutique.

Le navire de recherche halieutique mentionné ci-dessus était géré et piloté par six officiers de marine française envoyés par l'Institut de Recherche pour Développement (ci-après désigné IRD) jusqu'à 2000. Après avoir terminé la coopération française, un expert de la JICA (navigation du bateau de pêche) a fait le transfert technologique pour le CRODT pendant six mois. En outre, il est prévu qu'une étude de plan de la gestion et de l'évaluation de ressources halieutiques sera exécutée en 2003 par la JICA.

Dans la présente évaluation, nous avons pris les activités du côté du Sénégal et du Japon depuis la coopération financière non remboursable en 1999 comme "le programme de gestion des ressources maritimes" et évalué le programme en question. Il convient de dire que comme le nœud du présent programme a été établi sur la base du résultat de "l'étude du plan de gestion et d'évaluation des ressources halieutiques", nous n'avons pas pu décrire tous les résultats et activités dans la situation actuelle. Le tableau 3.3-12 montre le contenu de l'aide du Japon concernant le présent programme.

Tableau 3.3-12 Aide du Japon concernant le programme de gestion des ressources maritimes

Forme de coopération	Nom du projet	Rapport
a. CFNR	Projet de construction d'un navire de recherche halieutique (1999)	1,012 milliards de yens
b. Envoi de l'expert	Navigation du bateau de pêche maritime	1 personne, 6 hommes/mois

3.6.2 Objectifs, résultats, activités

Le rapport de l'étude du plan de base pour "le projet de construction d'un navire de recherche halieutique" précise que ledit projet vise comme objectif à long terme "l'exploitation adéquate des ressources halieutiques" et "le développement durable de l'ensemble des pêches". Par ailleurs, "l'étude du plan de gestion et d'évaluation des ressources halieutiques" était à l'étape d'une étude préliminaire et le contenu détaillé n'était pas défini. Cependant le Sommaire des projets prévus d'exécution de l'étude de développement précise que le but est "d'élaborer le plan d'aménagement de la gestion des pêcheries à travers l'établissement de la carte de pêcheries et l'évaluation exacte des ressources halieutiques et d'exécuter la politique d'exploitation durable des ressources halieutiques". Nous avons préparé l'aperçu du programme à la base du contenu de ces deux plans. (Voir le tableau 3.3-13).

Tableau 3.3-13 Aperçu du programme

Aperçu du programme		
But global	Exploitation effective et durable des ressources halieutiques	
Objectif du programme	Exécution de la politique d'exploitation durable des ressources halieutiques	
Résultats	1	Construction d'un navire de recherche halieutique
	2	Suivi constant des ressources halieutiques
	3	Elaboration d'un plan directeur de l'exploitation durable des ressources halieutiques
Activités	1-1	Détermination des spécifications du navire de recherche halieutique
	1-2	Construction d'un navire de recherche halieutique
	2-1	Formation du personnel du côté sénégalais aux techniques de gestion et de navigation du navire de recherche halieutique
	2-2	Etablissement du planning de navigation du navire de recherche halieutique
	2-3	Exécution des activités de recherche halieutique
	2-4	Analyse du résultat de la recherche exécutée
	3-1	Exécution d'études sur les ressources halieutiques
	3-2	Exécution d'une évaluation des ressources halieutiques des espèces démersales principales, espèces pélagiques superficielles et à moyenne profondeur dans la ZEE
	3-3	Répercussion du résultat des activités de recherche sur la carte de pêcheries

3.6.3 Evaluation sur cinq critères

(1) Pertinence

L'une des stratégies de développement de la pêche intégrées dans le 9ème programme de développement socio-économique consiste en la "gestion saine des ressources halieutiques et de l'environnement pour le développement durable" et attache de

l'importance à la réalisation de l'exploitation durable des ressources halieutiques. D'ailleurs, "la gestion des ressources maritimes" constitue un élément des orientations de la coopération de la JICA. L'objectif du présent programme est compris dans le plan national du gouvernement sénégalais et dans les orientations de la coopération de la JICA. Il en est jugé que le présent programme est très pertinent.

(2) Efficacité

Comme le présent programme est en cours d'exécution, l'objectif du programme d'exécuter "la politique d'exploitation durable des ressources halieutiques" sera achevé par l'établissement du résultat de "l'étude de plan de gestion et d'évaluation des ressources halieutiques" prévue en 2003.

(3) Efficience

Les résultats attendus du présent programme sont les trois résultats suivants : un navire de recherche halieutique est construit, le suivi constant des ressources halieutiques est effectué et le plan directeur de l'exploitation durable des ressources halieutiques est élaboré.

Parmi ces trois résultats attendus, ceux qui doivent être réalisés au moment de l'achèvement de l'étude d'évaluation sont deux résultats de "la construction d'un navire de recherche halieutique" et "l'exécution du suivi constant des recherches halieutiques". Comme les spécifications du navire de recherche halieutique fourni sont conformes au besoin du CRODT, il est jugé que le résultat attendu concerné est réalisé.

D'autre part, le navire de recherche halieutique a effectué 114 jours de navigation de recherche en 2001 et 83 jours de navigation de recherche d'une période de janvier à juin en 2002 par rapport au plan initial de 150 jours de navigation par an. Le plan de navigation de recherche et le résultat de non-exécution sont périodiquement rapportés du CRODT au bureau de la JICA au Sénégal.

De ce fait, il est jugé que les résultats attendus sont réalisés.

L'expert envoyé pour la navigation du navire de pêche maritime a exécuté seulement l'exercice concernant les sennes de fond, vu que la période de l'envoi était limitée à 6 mois. Et après, le CRODT a reçu un exercice à part par une mission norvégienne de la FAO (Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture) et a résolu les problèmes techniques.

(4) Impacts

Jusqu'à présent n'ont pas été rapporté d'impacts négatif qui pose de problème.

(5) Pérennité

On n'a pas reconnu de problème de pérennité du CRODT pour l'instant. Le CRODT étant un organisme placé sous la tutelle du Ministère de l'Agriculture, c'est la DPM qui est chargée de l'élaboration de la politique telle que le plan directeur. La relation de coopération entre la DPM et le CRODT ne pose aucun problème, et le résultat des

activités de la recherche du CRODT est mis en valeur dans l'élaboration de la politique de la DPM.

4 Evaluation sectorielle

4.1 Classification des projets faisant l'objet de l'évaluation par forme et par thème de la coopération

Nous avons classé les projets faisant l'objet de l'évaluation par forme et par thème, et examiné la tendance de la coopération au point de vue de la taille des apports. (Voir le tableau 3.4-1). Les informations des budgets pour les projets exécutés comme la coopération financière non remboursable étaient disponibles. Mais celles pour les projets concernant la coopération technique n'étaient pas disponibles. Nous avons estimé les montants investis dans les projets de coopération technique par la multiplication du prix unitaire moyen des experts et volontaires JOCV en 2001 par les hommes/mois. Par conséquent, il est à noter que les chiffres des budgets des projets de coopération technique ne sont pas ceux des résultats.

Les projets de coopération financière non remboursable sont ici classés tout simplement en trois "le développement de la pêche artisanale", "l'aménagement du système de distribution des produits de la mer" et "la gestion des produits de la mer" suivant les objectifs de chaque projet. En réalité, de nombreux projets portaient sur les deux objectifs du développement de la pêche artisanale et de l'aménagement du système de distribution des produits de la mer.

Tableau 3.4-1 Vérification du calcul du montant investi par forme et par thème (1987 - 2001)

Unité : million de yens

Thème \ Forme						
	CFNR Montant	Envoi d'experts		Volontaires JOCV		Total Montant
		hommes / mois	Montant	Hommes/ mois	Montant	
Projet de développement de la pêche artisanale	1.167	270	559	421	234	1.960
Aménagement du système de distribution des produits de la mer	2.468	0	0	0	0	2.468
Gestion des ressources maritimes	1.012	6	12	0	0	1.024
Industrie de la pêche	0	17	35	0	0	35
Total (montant)	4.647	293	607	421	234	5.488

NB : Les montants des experts et volontaires JOCV sont estimés par le produit du prix unitaire moyen en 2001 par les hommes/mois.

Source : Livre blanc de l'APD

Le montant total de la coopération du Japon accordé en 1987 à 2001 dans le domaine de la pêche au Sénégal est estimé à 5.488 millions de yens. Cependant, comme mentionné ci-dessus, le montant accordé pour l'envoi des experts et volontaires de

coopération à l'étranger étant estimé par la multiplication du prix unitaire moyen en 2001 par le nombre des hommes/mois est différent de celui du résultat.

Pour ce qui concerne l'introduction par thème, bien que l'envoi d'experts et de volontaires ne soit pas exécuté pour "l'aménagement du système de distribution des produits de la mer", un montant de 2,468 milliards de yens représentant 45 % du montant total a été investi seulement pour "les projets de la coopération financière non remboursable".

Un montant de 1,96 milliards de yens (35 % du montant total) a été accordé pour "le développement de la pêche artisanale". Ce montant est le deuxième après "l'aménagement du système de distribution des produits de la mer". Cependant le montant de ces apports est caractérisé par l'importance attachée aussi à la coopération technique, contrairement à "l'aménagement du système de distribution des produits de la mer". Effectivement on trouve la répartition du montant pour la coopération financière non remboursable et l'envoi d'experts et de volontaires JOCV, respectivement à 60 % et à 40 %. Parmi trois projets de la coopération financière non remboursable concernant "le développement de la pêche artisanale" deux ont été mis en œuvre pour la construction et l'aménagement du centre de pêche à Missirah (ci-après désigné CPM). En outre, trois experts (123 hommes/mois) et cinq volontaires de coopération à l'étranger (145 hommes/mois) ont été envoyés au CPM. Le montant total est de 1,268 milliards de yens qui correspond à 65 % de celui pour "le développement de la pêche artisanale". Au point de vue du résultat des apports, on comprend que la coopération du Japon concernant "le développement de la pêche artisanale" est exécutée autour du CPM.

Concernant la coopération relative à "la gestion des ressources maritimes", un navire de recherche halieutique a été fourni en 1983 dans le cadre de la coopération financière non remboursable. Et pour ce qui concerne la coopération pendant la période faisant l'objet de l'évaluation, un nouveau navire de recherche halieutique a été fourni en 1999 pour renouveler le navire en question dans le cadre de la coopération financière non remboursable et un expert (6 hommes/mois) a été envoyé pour faire apprendre l'exploitation du navire de recherche halieutique. Le montant de l'entrée qui est de 1,024 milliards de yens était peu important.

4.2 Regroupement des projets de coopération de la JICA au point de vue du programme

4.2.1 Etablissement du Modèle Logique d'Approche Programme (Program Approach Logic Model : désigné ci-après par "PLM")

Concernant six projets/programmes faisant l'objet de la présente étude, nous avons établi le PLM suivant les procédures écrites dans 1.5. (Voir le tableau 3.4-1).

Tableau 3.4-1 Modèle Logique d’Approche Programme (PLM)

Objectifs du programme	Objectifs des sous-programmes	Résultats à moyen terme	Résultats à court terme		Abréviation du projet	Apport
Exploitation durable des ressources halieutiques	Amélioration du niveau de vie des pêcheurs	Modernisation de la pêche artisanale	Augmentation de la productivité de la pêche	Formation des pêcheurs de Joal aux nouvelles techniques de la pêche	Envoi de JOCV	Envoi de JOCV (matériel, méthode de pêche) 3 personnes 90 hommes/M
				Introduction de nouvel équipement et de nouvelles méthodes de la pêche à Missirah	Pêche artisanale 87	Aire de réparation des filets, entrepôts de matériel de pêche pour les pêcheurs, matériel de pêche, filets, etc., cordage, fil de réparation, flotteurs, vêtements étanches, sonars, boussoles, matériel de pêche
				Formation des pêcheurs de Missirah aux nouvelles techniques de la pêche	Envoi de JOCV	Envoi de JOCV (matériel, méthode de pêche) 3 personnes 84 hommes/M
				Introduction d’équipement de navigation	Promotion d’équipement de navigation	60 sonars, 120 batteries pour les sonars
				Introduction d’équipement de navigation à Missirah	Pêche artisanale 93	Instruments de navigation et de capture de poisson, matériel de sécurité
			Diminution des coûts d’exploitation	Introduction de moteurs hors-bord diesel	Promotion de la pêche côtière	100 moteurs hors-bord diesel, 1 jeu de matériel et d’équipement de réparation du matériau renforcé en fibre de verre (FRP), 100 jeux pièces de rechange pour moteurs, 4 jeux d’outils spéciaux pour moteurs, 2 voitures 4x4
					Expert	Experts (long terme) 2 personnes 96 hommes/M, (court terme) 2 personnes 15 hommes/M
				Introduction de moteurs hors-bord diesel à Missirah	Pêche artisanale 93	17 moteurs hors-bord diesel, 1 jeu d’outils pour les moteurs hors-bord
			Pêche artisanale 87		Aire d’atelier, matériel d’atelier	
			Amélioration des mesures de sécurité sur le lieu travail	Introduction de pirogues en matériau renforcé par des fibres	Promotion de la pêche côtière	1 pirogue de 50 pieds en FRP, 1 pirogue de 60 pieds en FRP, 1 bateau de type japonais en FRP
				Introduction de pirogues en matériau renforcé en fibre de verre à Missirah	Pêche artisanale 87	2 pirogues en FRP avec moteur in-bord, 2 bateaux avec moteur in-bord, 2 bateaux de type japonais en FRP
					Pêche artisanale 93	2 pirogues de 18m et 6 de 12m (moteur in-bord diesel)
				Introduction d’équipement de navigation	Promotion de la pêche côtière	11 systèmes de positionnement global, 600 balises légères, 500 compas magnétiques, 1.500 gilets de sauvetage
			Introduction d’équipement de navigation à Missirah	Pêche artisanale 87	300 bouées lumineuses	
			Général		Envoi de JOCV	Experts (long terme) 2 personnes 63 hommes/M
		Source de revenu de remplacement	Promotion de l’industrie de la transformation	Promotion de l’industrie de la transformation à Missirah	Pêche artisanale 87	Atelier de fumage et aire de séchage à l’abri, équipement de transformation
					Pêche artisanale 93	Equipement de transformation
					Envoi de JOCV	Envoi de JOCV (transformation des produits de la pêche) 24 hommes/M
					Expert	Experts (long terme) 28 hommes/M
				Amélioration de la qualité des produits finis existant au centre de pêche de Kayar	Kayar	Usine de transformation des produits de la pêche (rénovation), aire d’arrivage, aire de stockage des produits finis, aire de rassemblement pour les femmes transformatrices.
		Expédition en commun des huîtres	Formation des pêcheurs de Sokone aux techniques ostréicoles.	Envoi de JOCV	Envoi de JOCV (aquaculture) 6 personnes 161,5 hommes/M (envoi sans interruption en cours)	
		Amélioration des conditions d’hygiènes des villageois de Missirah			Envoi de JOCV	Envoi de JOCV (infirmiers /ières de la santé publique) 2 personnes 60 hommes/M
Exploitation durable des ressources halieutiques	Fourniture en poisson frais et hygiénique aux consommateurs	Aménagement du système de distribution au site de production	Fourniture stable des produits de la mer de Missirah aux lieux de consommation	préservation de la fraîcheur des produits de la mer de Missirah	Pêche artisanale 87	Installation pour la fabrication de la glace, espace générateur d’électricité, quai de déchargement de poisson, installations de routes et ponts, machines de fabrique de glace, chambres froides, générateurs, container à glace
					Pêche artisanale 93	Pièces de rechange pour le générateur, véhicule-citerne, citerne d’eau, 12 containers (500L, 1.000L)
			Expédition stable des produits de la mer de Missirah		Pêche artisanale 87	Camionnette, véhicules isothermes
					Pêche artisanale 93	Camions isothermes de 3 tonnes

Objectifs du programme	Objectifs des sous-programmes	Résultats à moyen terme	Résultats à court terme		Abréviation du projet	Apport
			Fourniture stable des produits de la mer de Kayar aux lieux de consommation	Commercialisation à l'intérieur des produits de la pêche du centre de pêche de Kayar	Kayar	Aire de déchargement des captures
				Amélioration des conditions de la conservation des produits de la pêche du centre de pêche de Kayar	Kayar	Salle de pompage, citerne d'eau surélevée
			Général		Kayar	Toilettes publiques, cabines téléphoniques, accès pour les véhicules de livraison, accès pour les véhicules, parking, entrepôts pour les pêcheurs, bureaux administratifs, 1 système SSB radio, 1 système VHF radio
		Amélioration des fonctions de courtage et vente au détail aux marchés et aux lieux de consommation	Amélioration de la fraîcheur des produits de la pêches vendus sur les marchés	Inspection de la qualité des produits de la pêche au marché au poisson de Dakar	Marché au poisson de Dakar	Thermomètres, indicateur de pH, chambres froide, congélateurs
					Aménagement du marché au poisson de Dakar	Rénovation de la salle d'inspection d'hygiène (40m2), équipement pour l'inspection d'hygiène
				Commercialisation à l'intérieur des produits de la pêches du marché au poisson de Dakar	Marché au poisson de Dakar	Marché en gros
					Aménagement du marché au poisson de Dakar	Rénovation du marché existant 3.700m ² , agrandissement des boutiques de revente (2.450m ²)
				Amélioration des conditions de la conservation des produits de la pêche du marché au poisson de Dakar	Marché au poisson de Dakar	Installations pour la fabrication de la glace, matériel de marché (bacs à poisson, chariots, balances), container à glace, transporteur à courroie, pileur à glace
					Aménagement du marché au poisson de Dakar	Citerne à eau (180t), citerne à eau surélevée (20t), machine de fabrique de glace (20t/J), container à glace (20t), chambre froide (12t), salle des machines, pièces de rechange pour l'entretien de l'usine de fabrique de glace existante, machine d'adoucissement de l'eau, brancards, transporteur à rouleau, palette de vente, machine pour lavage à haute pression
			Amélioration du système d'administration des marchés et des lieux de consommation	Mesures pour l'opération des marchés	Aménagement du marché au poisson de Dakar	Consultant 1 personne (surveillance)
			Général		Marché au poisson de Dakar	Aire de contrôle, toilettes publiques, conciergerie, parking, équipement pour l'atelier
					Aménagement du marché au poisson de Dakar	Parking, routes intérieures, ordinateurs
	Contrôle des ressources halieutiques	Etablissement d'un plan de contrôle des ressources halieutiques	Collecte de données de base concernant les ressources halieutiques	Construction d'un navire de recherche	Construction d'un navire de recherche	Navire de recherche halieutique, instruments pour la recherche
				Etude des ressources	Envoi de JOCV	Expert (court terme : pilotage des bateaux de pêche maritime) 1 personne 6 hommes /M
				Enregistrement du volume des captures du centre de pêche à Kayar	Kayar	1 jeu d'ordinateurs, imprimantes et USP
	Général			Modernisation de la pêche artisanale à Missirah (y compris la pêches, la transformation et la distribution	Pêche artisanale 87	Aire de contrôle
					Envoi de JOCV	Expert (long terme) 1 personne 48 hommes/M
				Amélioration des capacités administratives du bureau des pêches	Envoi de JOCV	Expert (long terme) 1 personne 11 hommes/M + 1 personne actuellement détachée 6 hommes/M

Note : Abréviation des projets

Nom du projet	Abréviation du projet	Nom du projet	Abréviation du projet	Nom du projet	Abréviation du projet
Programme de promotion de la pêche artisanale 1987	Pêche artisanale 87	Projet de construction du marché central au poisson de Dakar	Marché au poisson de Dakar	Projet de construction d'un navire de recherche halieutique	Construction d'un navire de recherche
Programme de promotion de la pêche artisanale 1993	Pêche artisanale 93	Programme d'aménagement du marché central au poisson de Dakar	Aménagement du marché au poisson de Dakar	Projet de construction du centre de pêche de Kayar	Kayar
Programme de promotion de la pêche côtière	Promotion de la pêche côtière				

4.2.2 Mise en ordre du contenu de la coopération au moyen du schéma des objectifs

Dans les projets/programmes faisant l'objet de l'évaluation, le plan est conçu de manière à atteindre chaque objectif par la production de plusieurs résultats. Si l'on regarde les résultats de chaque projet/programme en les mettant en parallèle, on peut comprendre qu'il y a quelques projets/programmes visant de différentes zones et/ou groupes, et cherchant les résultats de même contenu.

Par exemple, pour les deux projets/programmes qui appartiennent à "l'amélioration du système de distribution des produits de la mer", "les résultats" et "les apports" pour atteindre "les résultats" sont pris comme les termes semblables, bien que les sites et les bénéficiaires soient différents les uns des autres.

Les objectifs et les résultats des projets/programmes faisant l'objet de l'évaluation peuvent être mis en ordre en relation de "objectif - moyen"⁶ dans le schéma 3.3-1.

⁶ Les relations dans PDM : "apports-rsultat" "résultats-objectifs de projet" signifient respectivement "les apports (moyens) pour atteindre les résultats" et "les résultats (moyens) pour atteindre les objectifs(but) du projet".

Exploitation durable des
ressources halieutiques

Amélioration du niveau
de vie des pêcheurs

Amélioration de l'état
hygiénique des
pêcheurs

Elévation du revenu
des pêcheurs

Approvisionnement en
poisson frais et hygiénique
aux consommateurs

Expédition stable des
produits de la mer

Amélioration des
fonctions de courtage
et vente au détail aux
lieux de consommation

Gestion des rsesources
halieutiques en mer du
Sénégal

Saisie du stock des
ressources halieutiques
en mer du Sénégal

Etablissement de la
politique de gestion
des ressources
maritimes

Sous-programme du
développement de la
pêche artisanale

Modernisation de la
pêche artisanale

Création de la source
de revenu de
remplacement autre
que la pêche

Etablissement du
système d'expédition
des produitS
halieutiques à
Missirah

Sous-programme de
l'aménagement du
système de distribution

Sous-programme de
la gestion des
ressources maritimes

Schéma 3.3-1 Schéma des objectifs mis en ordre des projets faisant l'objet de l'évaluation

Dans le schéma des objectifs ci-dessus, la relation entre “objectif et moyen” est organisée d’une manière qui contribue à la réalisation de trois rubriques permettant “l’exploitation durable des ressources halieutiques”. Dans la présente étude, nous avons pris ces trois rubriques pour “sous-programme de la pêche artisanale”, “sous-programme d’aménagement du système de distribution des produits de la mer” et “sous-programme de gestion des ressources maritimes” et avons supposé que le programme de coopération du domaine de la pêche soit l’intégration de ces trois sous-programmes.

4.2.3 Cadre de base de chaque sous-programme

Compte tenu du PLM et du schéma des objectifs établis ci-dessus, nous avons élaboré le cadre de base de chaque sous-programme.

(1) Sous-programme de promotion de la pêche artisanale

Le sous-programme de promotion de la pêche artisanale vise à améliorer le niveau de vie des pêcheurs à travers des activités permettant d’augmenter les revenus des pêcheurs et d’améliorer l’état d’hygiène. Les objectifs et résultants à moyen et long terme, planifiés dans le présent sous-programme, sont décrits dans le tableau 3.4-2.

Tableau 3.4-2 Cadre de base du sous-programme de promotion de la pêche artisanale

Objectif du programme	Objectif de sous-programme	Résultats à moyen terme	Résultats à court terme
Exploitation durable des ressources halieutiques	Amélioration du niveau de vie des pêcheurs	Elévation du revenu des pêcheurs	<Modernisation de la pêche artisanale > Elévation du revenu par l’augmentation de la production de pêche et la réduction du coût d’exploitation.
			< Source de revenu de remplacement > Elévation du revenu autre que celui de la capture par le développement de l’industrie de transformation et l’expédition stable des huîtres
		Amélioration de l’état d’hygiène des pêcheurs	< Renforcement des postes de santé > Elévation du taux de vaccination par les tournées grâce au renforcement des activités des postes de santé.

(2) Sous-programme d’aménagement du système de distribution

Le sous-programme d’aménagement du système de distribution ayant pour but de fournir du poisson frais et hygiénique aux consommateurs a contribué à l’amélioration du système de distribution. Les objectifs et les résultats à court et moyen terme, planifiés par le présent sous-programme, sont indiqués dans le tableau 3.4-3.

Tableau 3.4-3 Cadre de base du sous-programme d'aménagement du système de distribution

Objectif du programme	Objectif du sous-programme	Résultats à moyen terme	Résultats à court terme
Exploitation durable des ressources halieutiques	Fourniture en poisson frais et hygiénique aux consommateurs	Aménagement du système de distribution au site de production	<Aménagement du système de distribution de base à Missirah > Expédition stable des produits de la mer de Missirah
			<Aménagement du système de distribution de base à Kayar > Expédition stable des produits de la mer de Kayar
		Amélioration des fonctions de courtage et vente au détail aux marchés et aux lieux de consommation	< Amélioration de la fraîcheur des produits de la mer > La fraîcheur des produits de la mer est améliorée par l'opération sous le toit, par l'amélioration du stockage et par l'exécution du contrôle de qualité.
			< Amélioration du système d'exploitation du marché aux lieux de consommation > Amélioration de l'état d'utilisation du marché par l'élaboration et l'introduction du règlement d'exploitation du marché

(3) Sous-programme de gestion des ressources maritimes

Le sous-programme de gestion des ressources maritimes ayant pour but d'assurer la gestion des ressources maritimes a collecté des informations aux points de débarquement et exécuté des activités de recherche sur les ressources halieutiques. Les objectifs et les résultats à court et moyen terme, planifiés par le présent sous-programme, sont indiqués dans le tableau suivant. (Voir le tableau 3.4-4).

Tableau 3.4-4 Cadre de base du sous-programme de gestion des ressources maritimes

Objectif du programme	Objectif du sous-programme	Résultats à moyen terme	Résultats à court terme
Exploitation durable des ressources maritimes	Gestion des ressources maritimes	Elaboration du plan de gestion des ressources maritimes	<Collecte des données de base des ressources maritimes > Exécution de la recherche sur les ressources maritimes et collecte des données de débarquement

Etant donné que la coopération du Japon a accentué la gestion des ressources maritimes depuis 1999, les activités en la matière étaient limitées avant cette date. La recherche sur les ressources maritimes retenue comme résultats attendus à court terme étant les activités prévues en 2003, celles-ci n'étaient pas exécutées au moment de la présente évaluation. Comme le cadre de base mentionné ci-dessus l'indique, on se trouve dans la situation où les moyens pour réaliser les résultats à moyen terme et les objectifs du sous-programme ne sont pas déterminés.

(4) Place en tant que programme

Dans la présente étude, nous avons regroupé, a posteriori et du point de vue du programme, les projets qui ont été exécutés originellement en tant que projets individuels, et les avons évalués. Egalement, chaque sous-programme mentionné ci-dessus n'a pas été exécuté suivant les stratégies systématisées. Il en résulte qu'il y avait quelque cas où les objectifs n'ont pas pu être réalisés seulement avec les moyens planifiés lorsqu'on les a regroupés en tant que programme. Ainsi, bien qu'on ait reconnu certains défauts, il est jugé que l'approche stratégique visant l'exploitation durable des ressources halieutiques a été adoptée dans l'ensemble.

Toutefois, on a vu certain changement de la stratégie de l'exploitation pendant la période faisant l'objet de l'évaluation, comme un objectif de "la gestion des ressources maritimes" qui a été rajouté depuis 1999 en tant que moyen pour réaliser "l'exploitation durable des ressources halieutiques".

Il convient de préciser que l'horizon d'accomplissement d'objectifs n'est pas déterminé, ce qui constitue un des problèmes rencontrés lors de l'évaluation de ces projets comme programme. Compte tenu des points suivants, l'année d'accomplissement d'objectifs n'est pas fixée dans la présente évaluation.

- a. C'est en 1999 que le Japon a commencé l'aide à l'égard de la gestion des ressources maritimes qui est un thème de développement nouvellement retenu dans le 9e programme de développement socio-économique.
- b. Il est prévu qu'on commence en 2003 la recherche sur les ressources maritimes qui jouera un rôle très important pour résoudre les problèmes de ressources halieutiques.
- c. Le contenu du sous-programme de "la gestion des ressources maritimes" peut être déterminé suivant le résultat de la recherche sur les ressources maritimes. Il n'est donc pas déterminé pendant la présente étude (en février 2003).

En tout cas, comme le programme est encore en cours d'exécution, il est jugé qu'on n'est pas encore à l'étape d'évaluer la réalisation des objectifs de celui-ci.

4.3 Evaluation des résultats

4.3.1 Evaluation des résultats de la coopération du Japon

Dans l'évaluation des résultats, nous avons évalué le degré de réalisation des objectifs du programme et des sous-programmes.

La réalisation de l'objectif du programme consistant en "la promotion durable de la pêche" sera faite lorsque les objectifs des trois sous-programmes supposés pour le programme du domaine de la pêche dans la présente étude, à savoir "la promotion de la pêche artisanale", "l'aménagement du système de distribution" et "la gestion des ressources maritimes" auront été atteints.

Cependant, comme ce que nous avons expliqué ci-dessus, le sous-programme de "la gestion des ressources maritimes" vient de commencer et on n'est pas encore à l'étape d'évaluer les objectifs, même dans l'ensemble, du programme. Par conséquent, nous avons évalué le degré de réalisation des objectifs de chaque sous-programme.

(1) Sous-programme de promotion de la pêche artisanale

1) Efficacité du sous-programme

Bien que l'apparition des effets soit limitée à certaines zones, il est jugé que l'objectif du sous-programme, qui est l'amélioration du niveau de vie des pêcheurs, est réalisé.

Dans le cadre du sous-programme de "la promotion de la pêche artisanale", on a exécuté quatre projets : 1) Développement de la pêche artisanale à Missirah par le CPM, 2) Développement de la transformation artisanale ayant pour objet des femmes de villages de pêche à Missirah et à Kayar, 3) Développement de l'élevage des huîtres à Toubakouta village voisin de Missirah, et 4) Motorisation des barques de pêche artisanale dans l'ensemble du pays.

Si l'on regarde, en limitant à la zone de Missirah, le niveau de vie des pêcheurs est évidemment amélioré et il est donc jugé que les objectifs du sous-programme sont réalisés. Nous n'avons pas pu obtenir les données quantitatives concernant les effets socio-économiques tels que le montant d'augmentation du revenu des habitants, le changement de vie etc. Il faut cependant noter que 17 personnes sur 18 ont répondu que le programme de promotion de la pêche artisanale à Missirah a eu des impacts positifs, tels l'augmentation du revenu, l'amélioration du cadre de vie etc. (Voir le tableau 3.4-5).

Tableau 3.4-5 Impacts du programme de promotion de la pêche artisanale à Missirah sur la vie des communautés rurales

Métier de ceux qui ont répondu	Elévation du revenu	Amélioration du cadre de la vie	Unité : personnes
			Création d'emploi
Mareyeurs	4	5	1
Transformateurs	7	7	
Pêcheurs sans activité secondaire	4	4	
Pêcheurs pratiquant une activité secondaire	1	1	
Total	16	17	1

NB : Il y a des réponses plurielles.

Source : Résultat de l'enquête faite par la mission

On a vu qu'il y avait de divers changements de l'infrastructure sociale comme l'électrification, la mise en place de téléphones publics etc., comme indiqué dans le tableau 3.4-6, apportés grâce aux impacts directs et/ou indirects du programme. Nous pensons que les communautés rurales ont fourni des réponses en tenant compte de ces changements sociaux qui ont eu des répercussions sur le résultat de l'enquête mentionnée ci-dessus.

Tableau 3.4-6 Impacts sociaux au village de Missirah

Année	Points remarquables
1989	Le PCM a été construit par le projet de promotion de la pêche artisanale. L'accessibilité vers l'extérieur a été facilitée à la suite de l'aménagement de la route entre Missirah et Toubakouta.
1990	On a commencé à exploiter le CPM. Il a été fixé qu'on fera une fête de la pêche artisanale chaque année en décembre.
1996	Un petit supermarché géré par le CPM a été ouvert. Un téléphone public a été installé au sein du CPM et est mis à la disposition des communautés rurales. Un puit a été construit au village de Missirah par la coopération financière non remboursable pour le projet de petite taille.
1997	Le village de Missirah a été électrifié.
1998	Une installation sanitaire et une partie de l'école primaire ont été réhabilitées par la coopération financière non remboursable pour le projet de petite taille

D'autre part, le rapport du CPM présente que la population du village de Missirah a augmenté de 1.000 habitants en 1987 à 4.000. C'est un des impacts sociaux du présent programme. Mais, nous n'avons pas reconnu de tels signes d'augmentation dans les statistiques démographiques que nous avons obtenues dans le cadre de la présente étude. (Voir le tableau 3.4-7).

Tableau 3.4-7 Evolution démographique du village de pêche bénéficiaire du CPM

	Unité : personnes			
	1990	1999	2002	Taux d'augmentation (2002/1990)
Bententy	2.658	2.963	3.871	1,46
Bossinkang	970	972	1.135	1,17
Djanak Bara	320	320	329	1,03
Djanak Diatako	149	149	126	0,85
Missirah	1.631	1.831	1.791	1,10
Ngadior	248	248	264	1,06
Sous total	5.976	6.483	7.516	1,26
Total de la communauté rural de Toubakouta	17,472	-	23.495	1,34

Source : Bureau de communauté rural de Toubakouta

Par ailleurs, la motorisation diesel des pirogues de pêche s'est soldée par la non-réalisation du résultat attendu, dû à de divers problèmes fréquemment provoqués concernant les caractéristiques du moteur hors-bord introduit, la méthode d'utilisation, et le système d'exploitation et de gestion. Le développement d'élevage des huîtres n'a pas porté de fruits, du fait que les techniques de collecte de semences naturelles et d'élevage de semences ne sont pas établies.

Pour ce qui concerne la promotion de l'industrie de transformation au Centre de Pêche à Kayar, malgré qu'elle soit en bonne voie, l'apparition des effets est limitée, vu que le Centre de Pêche à Kayar vient de commencer les activités en 2002. Par conséquent, nous ne sommes pas encore à l'étape qui donne des impacts sur le résultat de l'évaluation des objectifs du sous-programme pendant la période faisant l'objet de l'évaluation.

D'autre part, la réalisation de l'objectif à Missirah (c'est-à-dire "élévation du niveau de vie des communautés rurales") est faite par la création d'emplois par le CPM et par l'élévation du revenu. Comme le bilan du CPM est déficitaire chaque année, l'objectif est réalisé grâce à la subvention gouvernementale.

Actuellement, le CPM envisage le plan de réhabilitation comprenant la possibilité de privatisation. Le contenu du plan de réhabilitation est conçu de façon à ce que les impacts du sous-programme sur l'aspect socio-économique de Missirah continuent. Cependant, dans le cas où le CPM devrait être privatisé et s'assurer de son autonomie financière, il n'est pas évident que le CPM pourra continuer de créer d'emplois et contribuer à l'élévation du niveau de vie des communautés rurales.

2) Facteurs propulseurs / contraintes de la réalisation des objectifs

Comme mentionné ci-dessus, la réalisation des objectifs du sous-programme de promotion de la pêche artisanale est limitée à certaines zones. D'autre part, la durabilité des impacts même dans la zone où les objectifs ont été réalisés est incertaine. Les facteurs propulseurs et les contraintes de la réalisation des objectifs sont les suivants :

a. Facteurs propulseurs

Le Centre de Pêche à Kayar qui a commencé les activités en 2002 s'efforce d'exploiter les installations d'une manière effective et de former les communautés locales, par exemple par la délégation de l'exploitation de l'installation de transformation à l'association de gestion de l'aire de transformation organisée par les femmes transformatrices. Comme le présent centre de pêche vient de commencer l'exploitation, il ne contribue pas au résultat de la présente évaluation. Cependant, on peut espérer que la méthode d'appui direct aux communautés locales contribuera largement à la promotion de l'industrie de transformation artisanale à l'avenir.

La transformation artisanale constitue une des sources principales du revenu pour les femmes aux villages de pêche au Sénégal. Le développement du secteur de transformation contribue donc à l'élévation du revenu et du niveau de vie.

L'enquête par interview faite auprès du Centre de Pêche à Kayar dans le cadre la présente évaluation nous a permis de constater que l'association de gestion de l'aire de transformation exploite l'installation par elle-même avec le bilan excédentaire en 2002, bien qu'elle ait légèrement l'esprit de dépendance à la JICA et/ou à la DPM. Egalement nous avons constaté une réduction du coût et du temps de transformation et une élévation de la qualité des produits par l'introduction de nouvelles technologies de transformation.

A part une petite installation telle que l'installation d'alimentation en eau retenue dans le chapitre 4 du présent rapport de l'évaluation, parmi les projets de la coopération du Japon exécutés au Sénégal, c'était le premier cas où les projets du Centre de Pêche à Kayar ont adopté une méthode d'appui direct aux communautés locales. A l'heure actuelle, l'association de gestion de l'aire de transformation n'arrive pas à exploiter et à entretenir l'installation par elle-même et il est nécessaire de faire d'autres assistances, surtout pour les éléments de service. De toute façon, vu que la présente méthode a

donné certains résultats tangibles, la DPM compte introduire une telle méthode pour d'autres centres de pêche.

b. Contraintes de la réalisation des objectifs

Prise d'emploi des lauréats du stage de la pratique de la pêche

Le CPM a exécuté le stage de la pratique de la pêche pour les jeunes des villages de pêche et employait les lauréats du stage comme équipage du bateau de pêche qui appartient au CPM. Le plan initial prévoyait que ces pêcheurs épargnent assez d'argent pendant la période d'emploi pour acheter les engins de pêche et pirogues finalement devenir indépendant en tant que pêcheur. Mais contrairement à ce qu'on a attendu, les pêcheurs n'ont pas pu comprendre l'importance de l'épargne et ces activités n'ont pas pu aboutir à l'indépendance des pêcheurs.

D'après l'enquête de poursuite de lauréats, effectuée par le CPM, les lauréats se sont occupés très rarement de la pêche, à fortiori, si le CPM ne leur prête pas les engins et les pirogues. En conséquence, le CPM a arrêté le stage de la pratique de pêche lorsque le nombre de lauréats couvrait le nombre d'équipage nécessaire au bateau de pêche qui appartient au CPM. Il en résulte que les activités prévues pour renforcer les activités de pêche des pêcheurs concernés ne font pas partie des activités du CPM.

Le fait que la plupart des lauréats du stage de la pratique de pêche ne s'occupent pas de pêche s'est répété dans d'autres projets par d'autres donateurs. Les causes de ce problème peuvent se traduire par :

- a. Le programme de la formation étant seulement des pratiques techniques spécifiques de la pêche, celui-ci ne comprend pas suffisamment le contenu concernant l'exploitation de l'organisation de pêcheurs et de la famille des pêcheurs.
- b. Comme les communautés locales n'ont pas de fonds pour acheter les engins de pêche et/ou les pirogues, si les projets ne comprennent pas de prêt ou de crédit pour l'approvisionnement en engins de pêche et/ou en pirogue, les lauréats ne peuvent pas entreprendre le métier de pêcheur après le stage professionnel.
- c. La plupart des pêcheurs se contentaient d'être du côté bénéficiaire de l'aide, c'est-à-dire en position passive. Il manquait aux activités du CPM les activités de vulgarisation pour encourager les pêcheurs à se rendre indépendant.

Diminution de ressources halieutiques

La diminution des ressources halieutiques côtières sénégalaises a été signalée par le CRODT dans le milieu des années 1990. Ainsi le 9e programme de développement socio-économique (1996 à 2001) a indiqué la nécessité de faire face à ce problème de développement. Bien que la nécessité d'introduction de la gestion de ressources maritimes ait été reconnu, cette introduction n'a été réalisée que lentement et a nécessité beaucoup de temps : seule la période d'interdiction partielle de pêche au chalut des espèces démersales côtières était déterminée en 2003 et on était en train d'envisager l'introduction du système d'immatriculation de canots etc.

La diminution de ressources maritimes a été reconnue aussi à Missirah. Effectivement le volume de captures de poissons par le bateau de pêche qui appartient au CPM a diminué dans la dernière partie des années 1990. Les pêcheurs employés par le CPM partagent avec le CPM le bénéfice brut résultant de la déduction des frais d'exploitation du montant de la capture. L'ex-expert a expliqué qu'il y a eu souvent le cas où rien ne restait à partager du bénéfice après déduction des frais d'exploitation du montant de la capture dans la dernière partie des années 1990.

Compte tenu de la situation du stock de ressources maritimes, au milieu des années 1990, la pêche artisanale était ou devait être justement d'une étape de passage des activités visant l'augmentation de la production à celles de gestion des ressources maritimes et de donner la valeur ajoutée aux produits. Malgré cela, les activités de pêche ont continué sans mesures adéquates pour la gestion de ressources maritimes et ceci pour arriver à voir la détérioration de rentabilité de la pêche.

Hausse du prix unitaire du moteur hors-bord

Pour ce qui concerne le programme de promotion de la motorisation diesel des pirogues, on a vu de divers problèmes sur les caractéristiques et la méthode d'utilisation des moteurs hors-bord, la capacité d'exécution du CAEP, l'établissement du fonds de roulement etc., et entre autres, la hausse du prix unitaire du moteur hors-bord dû à la dévaluation du franc CFA à rendu impossible le renouvellement du moteur hors-bord par l'utilisation du fonds de roulement. Il convient d'expliquer que par la suite de la multiplication du prix unitaire des moteurs hors-bord, produits importés, dû à la dévaluation du franc CFA en 1994, le prix du moteur hors-bord en 1998 a presque triplé par rapport à celui enregistré lors de l'étude du plan de base. La dévaluation du franc CFA constitue également une des contraintes de réalisation des objectifs du sous-programme d'aménagement du système de distribution décrit ci-après.

Nécessité de la planification de l'étude à long terme

Il est indiqué que les résultats de la recherche acquise par les volontaires précédents ne sont pas répercutés d'une manière suffisante sur les activités des nouveaux volontaires, car chaque volontaire a travaillé et travaille actuellement aussi suivant le contenu et le plan de ses activités déterminé par sa propre initiative, ce qui constitue un des problèmes des projets d'élevage des huîtres. Bien sûr que la décision du contenu des activités par chaque volontaire est effective selon le cas, surtout pour les projets ayant pour but de vulgariser les technologies déjà établies. Cependant pour le développement technologique à mener avec les activités de recherche à long terme, la situation où le plan de recherche à long terme ne peut pas être établi constitue une des contraintes de réalisation des objectifs.

Pour mettre en valeur le savoir-faire accumulé par les volontaires qui se succèdent et pour établir et exécuter le plan de recherche logique, il est nécessaire de changer le système des activités qui consiste en la "décision du contenu des activités par chaque volontaire".

(2) Sous-programme d'aménagement du système de distribution des produits de la mer

1) Efficacité du sous-programme

Bien qu'il y ait un écart par rapport au plan initial, il est jugé que l'objectif du sous-programme d'aménagement du système de distribution des produits de la mer qui consiste en la "fourniture de poisson frais et hygiénique aux consommateurs" a été réalisé, vu que les poissons sont fournis de façon stable par le marché central au poisson de Dakar vers la zone métropolitaine de Dakar.

Dans le cadre du sous-programme d'aménagement du système de distribution des produits de la mer, l'aménagement des marchés au poisson pour les captures débarquées (dans les lieux de débarquement) à Missirah et à Kayar ainsi que l'aménagement du marché central au poisson de Dakar, qui traite la plupart des produits de la mer entrés dans la zone métropolitaine de Dakar, ont été réalisés. Cependant comme mentionné ci-dessus, le centre de pêche à Kayar vient de commencer les activités en 2002, et il est trop tôt pour avoir des effets sur le résultat de la présente évaluation.

Dans les zones faisant l'objet de la coopération, les marchés au poisson situés dans les lieux de débarquement ou de production et le marché central au poisson situé dans le lieu de consommation sont en bonne activité et ont donné des résultats tangibles. Nous avons évalué le degré de réalisation des objectifs du présent sous-programme en examinant les effets du marché central au poisson de Dakar ayant la relation directe avec les objectifs du sous-programme et la distribution des produits de la mer à Missirah.

La taille de traitement du poisson au marché central au poisson de Dakar en 2002 était de 22.318 tonnes par an et n'a pas pu atteindre l'indicateur fixé, à savoir 63.294 tonnes par an de poissons frais et 4.774 tonnes par an de poissons transformé. (Voir le tableau 3.4-8).

Tableau 3.4-8 Evolution du volume de traitement annuel du marché central au poisson de Dakar (1993 à 2000)

	Unité : tonne							
	1993	1994	1995	1996	1997	1998	1999	2000
Volume de traitement	18.166	15.244	12.466	18.533	18.703	20.184	22.346	22.318

Source : Marché central au poisson de Dakar

Un expert a analysé en 1995 les raisons pour lesquelles le volume de traitement annuel des poissons au marché central au poisson de Dakar n'a pas atteint le niveau attendu du plan initial. Le rapport de cet expert précise les deux raisons principales suivantes :

- a. Dû à la dévaluation du franc CFA en 1994, la plupart des poissons débarqués, non seulement des poissons nobles, mais aussi des autres sauf les espèces pélagiques ont été destinés à l'exportation. Cela a amené à des circonstances que les poissons débarqués sont directement achetés par les acheteurs disposés par les usines à la plupart des points de débarquements, sans passer par les marchés.

- b. A la suite de l'ouverture du marché central au poisson de Dakar, le gouvernement du Sénégal avait l'intention d'interdire le traitement des poissons à l'ancien marché et de traiter tous les poissons frais au marché central au poisson de Dakar. Dans la réalité, le traitement des poissons frais est maintenu aussi au marché de Hann et cette part de poisson n'est pas arrivée au marché central au poisson de Dakar.

C'est ainsi que l'indicateur établi en 1989 n'a pas pu être atteint, à cause du changement environnemental de la distribution. Toutefois, le volume de traitement de poisson au marché central au poisson de Dakar augmente d'une année à l'autre. On ne voit pas de problème de taille des installations, telles que le réfrigérateur, l'aire d'écoulement de marchandises. Le contrôle de la qualité était fait quotidiennement par la DOPM (organisme ancien de la DPM actuelle). Compte tenu de ces circonstances, il est jugé que l'objectif du sous-programme visant à "fournir du poisson frais et hygiénique aux consommateurs" a été réalisé pour ce qui concerne la zone métropolitaine de Dakar faisant l'objet du système de distribution du marché central au poisson de Dakar.

Par ailleurs, dans la zone de Missirah, le CPM achetait les poissons capturés par les bateaux de CMP et par les autres, et les expédiait vers les villages voisins et les marchés de consommation comme Dakar. Les destinations dépendent des espèces : les poissons nobles à Dakar et/ou aux autres marchés de consommation, les poissons moins chers aux villages voisins. Il a été constaté que parmi ces activités, les points mentionnés ci-après ont contribué à l'amélioration du système de distribution des produits de la mer.

- a. De grandes espèces telles que bar, maquereau, dente, ombrine, baracouda, qui avaient été des matières premières pour la transformation en raison du fait que le circuit de distribution n'avait pas été établi avant la fondation du CPM, étaient expédiées vers les marchés de consommation dans les zones urbaines. Grâce aux activités du CPM, les espèces qui avaient une valeur marchande moins élevée sont devenues plus chères avec une valeur ajoutée.
- b. L'échange de marchandises entre les villages n'était pas active dans la zone de Missirah avant la fondation du CPM dû au réseau routier non aménagé. De ce fait, il était difficile d'acheter des poissons aux villages ruraux, bien qu'ils soient situés dans la zone côtière. Pour améliorer cette situation, le CPM a fait des activités de transport de produits de débarquement afin de fournir de la nourriture albumineuse aux villages dans la zone. Par ces activités, l'échange de poissons avec l'aliment principal tel que du riz, du millet etc. entre les villages est actuellement assuré.
- c. Un camion à conservation froide de 5 tonnes et un camion frigorifique de 2 tonnes ont été fournis au CPM par la première coopération financière non remboursable. Au moyen de ces deux camions, le CPM déploie des activités d'amélioration de la qualité des produits de la mer dans la zone, par exemple la location de ces véhicules aux entreprises privées, la conservation temporaire des poissons achetés pas les mareyeurs dans la chambre froide du CPM etc.

Le système de distribution des produits de la mer des points de production aux lieux de consommation est amélioré par les activités du CPM. Nous devons faire remarquer

l'amélioration du système de distribution dans la zone de Missirah. Un expert indique que lesdites activités sont peu rentables et les camions se détériorent facilement par le parcours sur de mauvaises routes en milieu rural de telle façon que cela constitue plutôt un des facteurs du déficit. Cependant, les véhicules présentés par le CPM permettent de fournir du poisson à prix moins élevé aux villages ruraux qui manquaient de nourriture contenant le l'albumine d'origine animale. Ce sont donc des activités qui ont eu de grands impacts sur le développement régional en milieu rural, bien que les résultats soient très petits par rapport à ceux du marché central au poisson de Dakar du point de vue de l'importance de la population bénéficiaire. Ce sont des activités qui ont d'importants impacts sur le développement régional en milieu rural.

2) Facteurs propulseurs / contraintes de la réalisation des objectifs

a. Facteurs propulseurs

Exécution de la coopération financière non remboursable avec les éléments de service

Au point de vue de la forme de la coopération du Japon, le présent sous-programme est composé seulement de la coopération financière non remboursable sans élément de service.

Cependant, au niveau du contenu de chaque projet/programme, les éléments de service ont été faits par le Japon pour tous les projets/programmes exécutés sous le présent sous-programme. Les experts ont été envoyés au CPM depuis le début de son exploitation. L'établissement d'un système d'exploitation du marché au poisson par un consultant du côté japonais était compris dans le projet d'amélioration du marché central au poisson de Dakar fait en 1997 comme une coopération financière non remboursable. Egalement dans le cadre de la coopération financière non remboursable pour le projet de construction d'un centre de pêche à Kayar, le consultant local a fait des éléments de service pour la formation d'une association de gestion par les utilisateurs des installations et la préparation du règlement d'utilisation du marché au poisson. En plus, un expert envoyé comme conseiller chargé de l'administration de la pêche a donné ses conseils selon les circonstances, depuis l'étape de l'organisation de l'association.

Nous pensons que les appuis par les éléments de service sur les installations et équipements construits ou fournis dans le cadre de la coopération financière non remboursable tels que le conseil et la direction des experts étaient également des facteurs propulseurs de réalisation des objectifs des projets/programmes.

b. Contraintes de réalisation des objectifs

Les contraintes de réalisation des objectifs du présent sous-programme sont énumérées comme suit :

Changement du volume de traitement du poisson frais dû à la dévaluation du franc CFA

Par la suite de la dévaluation du franc CFA en 1994, beaucoup plus de poisson est destiné à l'exportation et le volume destiné au marché domestique est diminué. Le changement du volume de poissons frais destiné au marché domestique est une des

causes de non-réalisation de l'objectif prévu en 2000 concernant le volume de traitement par le marché central au poisson de Dakar.

Coutume commerciale des utilisateurs

“L'amélioration des fonctions de mareyage et de vente au détail aux lieux de consommation” qui est un des résultats à moyen terme n'a pas été réalisée. Les grossistes et les mareyeurs travaillaient dans la même aire d'écoulement de marchandises au marché central au poisson de Dakar de telle manière que le marché fourmillait de monde et que l'état d'hygiène était mauvais. Pour améliorer cette situation, on a divisé l'aire d'écoulement de marchandises du marché au poisson en deux parties, une partie pour la vente en gros et l'autre pour la vente au mareyage, et nous avons fait une extension par le biais de la coopération financière non remboursable en 1997. A ce moment-là, on a préparé le règlement d'utilisation en vue d'utiliser le marché divisé et élargi.

Mais les grossistes et les mareyeurs qui utilisent le marché préfèrent la coutume habituelle. C'est-à-dire qu'ils aiment travailler dans le même endroit en se mélangeant les uns aux autres et n'ont pas accepté la division de l'aire d'écoulement de marchandises en deux. Le marché central au poisson de Dakar a délibéré avec eux sur l'utilisation du marché. Et en fin, ils ont accepté leur avis et ont accepté de travailler dans la même aire d'écoulement de marchandises.

Par conséquent, “l'amélioration des fonctions de mareyage et de vente au détail” qui est un des résultats à moyen terme n'a pas été réalisée.

La non-réalisation de ce résultat à moyen terme ne constitue pas, pour l'instant, une contrainte de réalisation des objectifs du sous-programme. Cependant, certaines personnes signalent que l'état hygiénique de l'aire d'écoulement des marchandises encombrée se détériore de plus en plus d'une année à l'autre. Il est bien possible que la détérioration de l'état hygiénique de l'aire d'écoulement de marchandises soit une contrainte de réalisation des objectifs à l'avenir.

Il est jugé que la division de l'aire d'écoulement de marchandises était nécessaire pour améliorer le marché central au poisson de Dakar encombré. Les activités qui accompagnent la modification de la coutume des utilisateurs nécessitent du temps pour voir la réalisation des objectifs selon les circonstances. Dans ce cas, il est nécessaire d'envisager des mesures adéquates comprenant un appui d'éléments de service à long terme par le programme de la coopération technique.

Système financier du marché central au poisson de Dakar

L'organisme-mère de l'administration du marché central au poisson de Dakar était la communauté métropolitaine de Dakar depuis la fondation jusqu'en 2000 et ensuite la ville de Pikin depuis 2001. La balance était excédentaire jusqu'à 2000 et le bénéfice était perçu dans son ensemble par l'organisme-mère. Le budget d'exploitation du marché est alloué par l'organisme-mère chaque année et ne comprend pas le coût de renouvellement des installations et des équipements. Suivant un tel système du budget, il n'était pas à même de prendre souplement des mesures contre des éventualités de paiement, soit pour l'achat des pièces de rechange et/ou équipements, soit pour l'entretien, la réparation etc. d'autant qu'ils ne sont pas budgétisés initialement.

D'autre part, le gouvernement du Sénégal a pour politique de céder les installations qui appartiennent au gouvernement central au gouvernement régional et de généraliser le système d'autonomie financière. Dans ce sens, la ville de Pikin envisage de faire adopter le système d'exploitation indépendante du marché même sur l'aspect du budget par le marché central au poisson de Dakar, lui-même. Lorsque le marché central au poisson de Dakar peut adopter le système d'exploitation indépendante, le problème de budgétisation sera largement résolu.

Pièces de rechange

Lorsque le gouvernement japonais exécute une coopération financière non remboursable, il s'efforce pour que les installations et équipements soient exploités et entretenus d'une manière régulière. Pour ce faire, il donne au côté bénéficiaire les diverses informations nécessaires, entre autres, les informations des agences représentatives et/ou concessionnaires des pièces de rechange dans le pays. Le côté sénégalais a pourtant soulevé quelque problème concernant les pièces de rechange pour une partie des équipements dans la présente étude.

Le marché central au poisson de Dakar nous a expliqué qu'il s'agit de la difficulté d'achat des pièces de rechange pour les équipements frigorifiques. Elles ne sont pas disponibles au marché local au Sénégal. Il est également très difficile de les obtenir même par le biais des importateurs. En cas où il est possible d'obtenir certaines pièces de rechange par l'importation, il faut attendre beaucoup de temps. Ce problème a été signalé aussi par la mission de vérification chargée de visiter les sites pour vérifier l'état actuel des installations déjà construites par les projets de la coopération financière non remboursable faite par le bureau de la JICA au Sénégal. La mission de vérification a précisé en 1997 qu'il faut beaucoup de temps pour obtenir des pièces de rechange nécessaires à réparer la fabrique de glace et le groupe électrogène qui ont été fabriqués au Japon. Elle a soulevé un pareil problème à l'égard du CPM qu'on ne peut pas obtenir certaines pièces de rechange pour les camions de transport au Sénégal. A ce propos, les problèmes ont été résolus par la fourniture des pièces de rechange en question du Japon par le suivi (coopération ultérieure) effectuée en 2002.

Bien qu'il y ait de problèmes concernant certains équipements, il est nécessaire, dans l'ensemble de la coopération, d'étudier les mesures à prendre pour résoudre le problème d'achat de pièces de rechange difficiles à obtenir, en vue de réaliser régulièrement les projets/programmes.

(3) Sous-programme de gestion des ressources maritimes

Vu le problème de tarissement de ressources maritimes posé depuis le milieu des années 1990 au Sénégal, le 9e programme de développement socio-économique (1996 à 2001) a souligné l'importance de la gestion de ressources maritimes et du développement durable. La recherche sur les ressources halieutiques est faite par le CRODT. Le Japon a accordé en 1983 et en 1999 la coopération financière non remboursable pour la fourniture du navire de recherche en faveur du CRODT. Par ailleurs, un expert (navigation du navire de pêche océanique) a travaillé pour donner des conseils techniques et professionnels au CRODT pendant six mois en 2001. Et il est prévu qu'on effectuera en 2003 une étude de développement nommée "Etude d'évaluation et de plan de gestion des ressources maritimes".

Concernant “la gestion de ressources maritimes”, on est juste à l’étape de se mettre à déployer dorénavant les activités de la coopération. Dans le cadre de la présente évaluation, nous avons fixé le sous-programme de gestion des ressources maritimes en regroupant la fourniture d’un navire de recherche par la coopération financière non remboursable en 1999, l’envoi d’un expert en 2001 et “l’Etude d’évaluation et de plan de gestion des ressources maritimes” dont l’exécution est prévue en 2003.

1) Efficacité du sous-programme

Comme il est mentionné ci-dessus, le présent sous-programme est juste à l’étape de se mettre à exécuter le présent sous-programme. Par conséquent, on n’arrive pas encore à l’étape d’évaluer le degré de réalisation des objectifs du sous-programme.

Cependant, “l’Etude d’évaluation et de plan de gestion des ressources maritimes” prévue en 2003 vise non seulement à effectuer une recherche sur le stock de ressources halieutiques, mais aussi à exécuter une étude de vérification ayant pour but d’introduire la méthode de gestion de ressources maritimes et à élaborer le plan directeur.

Si ces études avancent régulièrement, il est bien possible de réaliser le résultat à moyen terme qui consiste en l’“élaboration du plan de gestion des ressources maritimes”. Cependant, les orientations d’exécution du plan de gestion des ressources maritimes élaborées sont actuellement inconnues. Pour réaliser l’objectif du sous-programme consistant en “gestion de ressources maritimes”, il est nécessaire de déterminer et d’exécuter le plan d’exécution du plan de gestion des ressources maritimes élaboré par “l’étude d’évaluation et de plan de gestion des ressources maritimes” ainsi que le contenu de la coopération.

2) Facteurs propulseurs / contraintes de la réalisation des objectifs

Comme il est mentionné ci-dessus, le présent sous-programme est à l’étape de l’exécution, il n’y a pas de rubrique comme facteur / contrainte de la réalisation des objectifs. Cependant, il y a eu quelques cas exemplaires de bonne coopération entre l’aide du Japon et celle d’autres donateurs. Ce n’est pas de facteur propulseur de la réalisation des objectifs. Mais, il convient de l’expliquer ci-après comme cas de la coopération entre le Japon et un autre donateur pour le même projet/programme.

La coopération du Japon à l’égard du présent sous-programme a commencé par la fourniture d’un navire de recherche faite en 1983 dans le cadre de la coopération financière non remboursable. Ledit navire de recherche était géré par le CRODT. Mais il était effectivement piloté et exploité par les officiers de navire et les chercheurs envoyés par l’Institut de Recherche pour Développement (désigné ci-après par IRD).

Après l’achèvement de cette coopération française en 2000, l’expert de la JICA a fait une coopération technique sur la navigation du navire de recherche en faveur du CRODT. Etant donné que la période de sa mission était limitée à six mois, l’expert a dû se contenter de faire seulement l’exercice de la senne de fond. Par la suite, le CRODT a reçu la formation de l’opération du détecteur du banc de poissons et du chalut à moyenne profondeur par la mission de l’Organisation des Nations Unies pour l’alimentation et l’agriculture (FAO) et en a acquis les connaissances nécessaires.

Comme il est expliqué à l'égard des facteurs propulseurs de réalisation des objectifs du sous-programme de l'aménagement du système de distribution des produits de la mer, l'aide par les éléments services constitue un des facteurs importants pour la réalisation des objectifs. Toutefois, il est impossible que le Japon exécute toutes les coopérations nécessaires. Pour ce qui concerne ledit navire de recherche, le côté sénégalais a reçu des coopérations techniques du Japon, de la France et de la FAO pour établir le système de recherche et d'exploitation.

L'établissement de recherche et d'exploitation du navire de recherche par plusieurs donateurs n'a pas été fait intentionnellement. Nous pensons qu'il est nécessaire d'envisager de faire comprendre la coopération de plusieurs donateurs lors de la formulation du projet.

4.3.2 Etude sur le concept du programme

Il est à noter que le concept du programme dont nous parlons ici est rédigé nouvellement et a posteriori comme programme, par la mission d'étude d'évaluation, à l'égard des projets exécutés indépendamment les uns des autres et n'est pas préparé dans l'intention de la JICA et du côté sénégalais lors de l'exécution du projet.

Dans cet article, nous avons globalement analysé les projets du passé afin de revoir les points d'amélioration de la planification et de la méthode d'exécution des projets de coopération.

(1) Caractéristiques du concept du programme supposé

Comme les projets faisant l'objet de l'évaluation, étant exécutés individuellement, ont été réalisés suivant les orientations du "programme d'exécution des projets par pays" etc. on peut percevoir la stratégie de chaque domaine. Compte tenu du résultat de l'évaluation des résultats du PLM (Modèle Logique d'Approche Programme), du schéma des objectifs et de chaque sous-programme qui ont été préparés par la présente étude, nous avons reconnu les caractéristiques suivantes.

1) Développement de la pêche par l'approche complexe dans la région non développée

Nombreux projets ont adopté l'approche complexe qui est composée du développement de la pêche artisanale et de l'aménagement du système de distribution, pour la même zone ou pour le même site. Le développement de la pêche peut apporter de résultats tangibles, lorsque le système de production et le système de distribution marchent bien en relation étroite de deux systèmes. Dans ce contexte, il est jugé qu'il est très pertinent d'adopter l'approche complexe pour un projet à exécuter dans une région qui est en retard dans l'aménagement des deux systèmes de production et de distribution.

2) Sous-programme de gestion des ressources maritimes dont la relation entre “les objectifs et les moyens” est indéterminée

Pour la gestion de ressources maritimes, la JICA exécute les activités de la coopération en plaçant la gestion de ressources maritimes comme un thème de développement depuis 1999. Cependant, le contenu de la coopération est jusqu'ici limité au domaine de recherche des ressources maritimes au moyen du navire de recherche. Nous pensons que les orientations de coopération concernant le sous-programme de gestion des ressources maritimes seront déterminées sur la base du résultat de “l'Etude d'évaluation et de plan de gestion des ressources maritimes”. En tout cas, à l'étape de la présente étude, il n'était pas évident comment on peut établir les stratégies de gestion des ressources maritimes nécessaires à “la gestion des ressources halieutiques en mer du Sénégal” qui est l'objectif du sous-programme de gestion des ressources maritimes, comment on peut mettre en valeur les résultats de la recherche sur les ressources halieutiques, et quelle est la relation entre “les objectifs et les moyens” tenant compte de ces deux points.

3) Sous-programme de gestion des ressources maritimes nécessitant le renforcement de la coopération avec d'autres sous-programmes

Comme il est mentionné ci-dessus, le contenu du sous-programme de gestion des ressources maritimes est pour l'instant limité à la recherche sur les ressources halieutiques qu'on fera au moyen du navire de recherche. Il y a de nombreuses rubriques importantes de recherche pour la gestion des ressources maritimes, par exemple, l'étude par échantillonnage aux points de débarquement et aux points de base de distribution, la mise en ordre des données statistiques de la pêche. Cependant, les activités qui contribuent à la gestion des ressources maritimes n'étaient pas comprises dans le sous-programme de promotion de la pêche artisanale et le sous-programme d'aménagement du système de distribution. Le volume de captures diminue chez le CPM depuis 1997 à la suite de la diminution des ressources halieutiques côtières. Le CPM maintient toujours le même contenu des activités ayant trois volets : la production de pêche, la transformation des produits de la mer et la distribution, malgré qu'on se trouve dans des circonstances défavorables.

Si le sous-programme de gestion des ressources maritimes, celui de promotion de la pêche artisanale et celui d'aménagement du système de distribution s'avancent en relation ferme de coopération, nous pensons qu'il est bien possible que l'efficience de chaque sous-programme s'élève.

4) Contenu des activités accordant de l'importance à la production

Le sous-programme de promotion de la pêche artisanale avait le contenu du développement accordant de l'importance à la production. En outre des activités concernant la production, il y avait des activités ayant pour but d'améliorer l'état d'hygiène. Mais, la relation entre “les objectifs et les moyens” n'était pas définie.

(2) Thèmes du point de vue du programme

Le concept du présent programme n'a pas été élaboré intentionnellement. Mais son contenu était très pertinent du point de vue de l'augmentation de la productivité. On peut constater que le développement de la pêche artisanale avait une bonne coordination avec l'aménagement du système de distribution et que l'efficacité de chaque projet s'est élevée par l'aménagement du système à deux côtés, c'est-à-dire le lieu de production et celui de consommation.

Par ailleurs, comme il est mentionné ci-dessus, pour ce qui concerne la gestion des ressources maritimes, l'amélioration de l'environnement hygiénique etc. autre que la productivité, il est indéniable que la relation entre les objectifs et les moyens était incertaine. L'objectif du sous-programme de la pêche artisanale, c'est-à-dire "l'amélioration du niveau de vie des pêcheurs" nécessite non seulement l'élévation du revenu, mais aussi l'amélioration de l'aspect hygiénique et socio-environnemental. D'autre part, même si l'on regarde seulement les activités de la pêche, le contenu donnait trop d'importance à l'augmentation de la productivité et il n'y avait presque pas d'activité relative aux activités de l'association, à la conduite de la famille de pêcheur et au crédit nécessaires à l'indépendance des pêcheurs.

En résumé, on peut dire que le présent programme était un programme pour augmenter la production comprenant l'amélioration du système de distribution, conforme à la politique sénégalaise définie dans la dernière partie des années 1980 et/ou dans la première partie des années 1990. Nous pensons qu'il est nécessaire d'ajouter et/ou de modifier les approches conformément aux circonstances où le stock des ressources est diminué et la DPM envisage d'introduire le développement de type participatif.

4.3.3 Position de la coopération du Japon à l'égard la politique de développement de la pêche du gouvernement du Sénégal

La politique de la pêche du gouvernement sénégalais inscrite dans le programme de développement socio-économique et pendant la période de la présente évaluation a déplacé l'importance accordée de "l'amélioration du système de distribution et l'augmentation de la production par l'amélioration des méthodes de pêche et de transformation" vers "la gestion des ressources maritimes et l'appui pour l'indépendance des associations de pêcheurs".

D'ailleurs, le Japon a travaillé en maintenant "l'amélioration de la méthode de pêche et de transformation des produits de la mer" et "l'amélioration de la vie des pêcheurs" comme thème de développement pendant toute la période faisant l'objet de l'évaluation et en ajoutant "l'aménagement de l'infrastructure et du système de distribution" depuis 1997, "la gestion des ressources maritimes" comme thème de développement depuis 1999 comme thème de développement. (Voir le tableau 3.4-9). Les thèmes de développement que le Japon a retenus dans la dernière partie des années 1990 peuvent être, sauf la gestion des ressources maritimes, classés dans les mêmes catégories que celles que le côté sénégalais a retenu dans le 8ème programme de développement socio-économique (1990 à 1995). Egalement la gestion des ressources maritimes a été retenue comme thème de développement dans le programme d'exécution des projets par pays en 1999. Cependant, en ce qui concerne l'organisation des pêcheurs n'était pas retenu comme thème de développement du Japon. (Seulement

le Japon a retenu “le renforcement de l’organisation des pêcheurs” comme objectif de coopération dans le programme d’exécution des projets par pays.)

Tableau 3.4-9 Thèmes de développement du gouvernement du Sénégal et thèmes regardés du côté du Japon dans le domaine de la pêche

	1987	1988	1989	1990	1991	1992	1993	1994	1995	1996	1997	1998	1999	2000	2001
Thèmes de développement de la pêche du gouvernement du Sénégal ¹	• Développement des ressources maritimes • Amélioration des techniques de transformation			• Modernisation et efficacité de la pêche • Aménagement et activation du système de distribution • Réduction de la perte de post-capture • Amélioration de la sécurité					• Aménagement des lois de la pêche • Appui à l'organisation indépendante des organismes privés • Gestion des ressources maritimes						
Thèmes de développement regardé du côté du Japon															
• Amélioration et vulgarisation des méthodes de pêche															
• Amélioration et vulgarisation des technologies de transformation															
• Amélioration de la vie des pêcheurs															
• Aménagement de l'infrastructure et du système de distribution															
• Gestion des ressources maritimes															
• Promotion de développement durable de la pêche															

NB : Comme les orientations d'exécution des projets par pays 1994 à 96 n'étaient pas disponibles, nous avons supposé les orientations du Japon à partir de celles de l'année précédente et de l'année suivante

Source : *1 ; 7e à 9e programmes de développement socio-économique

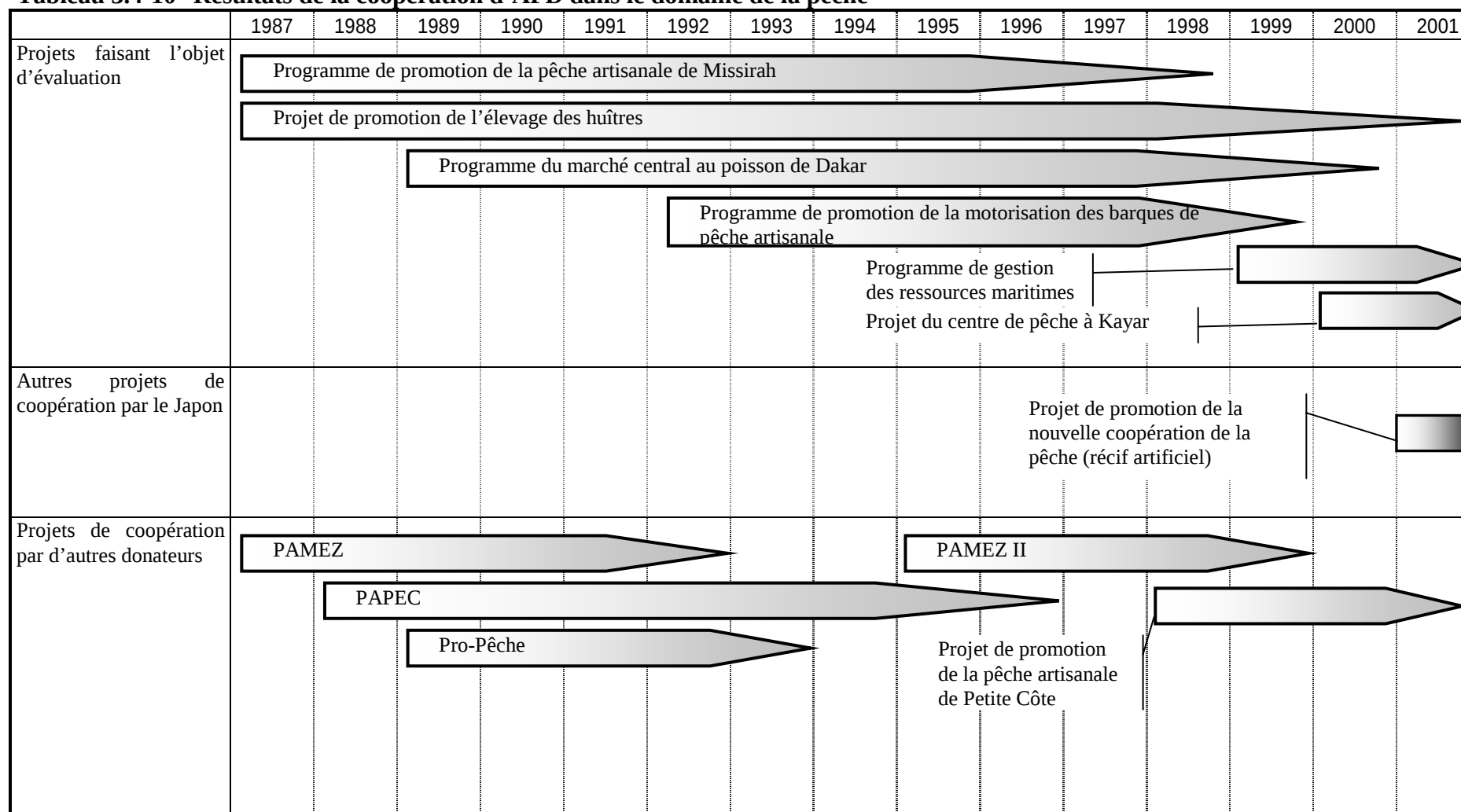
*2 ; Orientation d'exécution des projets par pays (1992 à 93), orientation d'exécution des projets par pays (1997 à 98), orientation d'exécution des projets par pays (1999 à 2001)

Les projets de coopération du Japon dans le domaine de la pêche correspondent au plupart des thèmes de développement que le côté sénégalais retient et répondent au besoin du gouvernement du Sénégal.

Or, concernant la gestion des ressources maritimes, le CRODT a donné en 1995 l'alarme sur le danger de tarissement du stock de ressources halieutiques. Et le 9e programme de développement socio-économique l'a inscrit comme thème de développement. Malgré cela, le côté du Japon a tardé à s'atteler à ce problème. Le problème de ressources est le problème vital de la pêche. Il a des impacts sur les activités visant au développement de la pêche artisanale comme le programme de promotion de la pêche artisanale de Missirah. Egalement, il est possible de le retenir comme thème de développement parmi ces projets/programmes. Mais les activités relatives à la gestion des ressources maritimes n'ont jamais été retenues dans le programme de promotion de la pêche artisanale de Missirah. Il est important de s'atteler à de nouveaux thèmes par l'addition et/ou la modification du contenu des activités de coopération déjà réalisées.

4.3.4 Comparaison avec les résultats des projets faits par d'autres donateurs

Nous avons fait une comparaison des projets de coopération du Japon avec ceux d'autres donateurs. Comme il est mentionné ci-dessus, les activités de coopération par d'autres donateurs étaient principalement des projets de type intégral destinés à la pêche, à la transformation et à la distribution. Nous avons donc comparé les projets de type intégral. Le tableau 3.4-10 montre récapitulativement la situation d'exécution des projets de coopération par d'autres donateurs. Même si l'on met à part le projet de construction du marché central au poisson à Dakar qui était un projet de construction des installations sans éléments de service et le projet de promotion de l'élevage des huîtres qui est un projet par les volontaires japonais seuls, les projets de coopération du Japon sont caractérisés par le fait que la période d'exécution est longue par rapport aux projets d'autres donateurs.

Tableau 3.4-10 Résultats de la coopération d'APD dans le domaine de la pêche

Source : DPM

La comparaison des projets par la conversion des apports en fonds a mis en relief la grandeur de la taille des projets de coopération par le Japon. D'abord, nous avons converti les apports des projets/programmes exécutés par le Japon en francs CFA. (Voir le tableau 3.4-11).

Tableau 3.4-11 Apports faisant l'objet de l'évaluation dans le domaine de la pêche

Nom de projets/programmes		Millions de yens	francs CFA (convertis)
Programme de promotion de la pêche artisanale à Missirah			
Projet de développement de la pêche artisanale (1987)		771	1.606
Projet de développement de la pêche artisanale (1993)		162	327
Experts	123 M/M	255	925
JOCV	145 M/M	81	197
Sous-total		1.268	3.055
Projet de développement de l'élevage des huîtres			
JOCV	162 M/M	90	360
Sous-total		90	360
Programme de promotion de la motorisation diesel des pirogues			
Projet de développement de la pêche côtière (1992)		234	472
Experts	111 M/M	230	848
Sous-total		464	1.320
Programme du marché central au poisson de Dakar			
Projet de construction d'un marché central au poisson à Dakar (1989)		1.205	2.510
Projet d'amélioration du marché central au poisson de Dakar (1997)		728	3.534
Sous-total		1.933	6.044
Projet du Centre de Pêche à Kayar			
Projet de construction d'un centre de pêche à Kayar (2000)		535	3.492
Sous-total		535	3.492
Programme de gestion des ressources maritimes			
Projet de construction d'un navire de recherche halieutique (1999)		1.012	6.606
Experts	6 M/M	12	74
Sous-total		1.024	6.680
Autres			
Experts	53 M/M	110	345
JOCV	114 M/M	63	157
Sous-total		173	502
Total		5.488	21.454

La conversion en francs CFA mentionnée ci-dessus a été faite par la procédure suivante :

- 1) Pour les coûts (en yens japonais) des projets de la coopération financière non remboursable, nous avons utilisé les chiffres indiqués dans le livre blanc de l'APD.
- 2) Les coûts (en yens japonais) de l'envoi des experts et volontaires japonais pour la coopération à l'étranger sont estimés à la base du prix unitaire moyen réalisé en 2001.
- 3) Pour le taux de conversion en francs CFA concernant les projets de la coopération financière non remboursable, nous avons utilisé celui qui est indiqué dans le rapport de l'étude du plan de base pour le projet concerné.
- 4) Pour ce qui concerne les experts et volontaires japonais pour la coopération à l'étranger, nous avons calculé le coût (en francs CFA) par la multiplication du coût d'envoi par an (yens japonais) par le taux de conversion indiqué dans le rapport de l'étude du plan de base exécuté pendant l'année correspondante.

Le tableau 3.4-12 présente la comparaison des apports du Japon estimés par le calcul mentionné ci-dessus avec celles des projets d'autres donateurs.

Tableau 3.4-12 Comparaison des projets exécuté du Japon avec ceux d'autres donateurs sur l'aspect des apports

Unité : Million de francs FCA

	Période d'exécution	Japon	France /CE	CIDA	AfDB
Programme de promotion de la pêche artisanale de Missirah	1987 - 1998	3.055			
PAMEZ	1987 - 1992		2.520		
Programme du marché central au poisson de Dakar	1989 - 2000	6.044			
Pro-Pêche	1989 - 1993			4.160	
Programme de promotion de la motorisation des barques de pêche artisanale	1992 - 1999	1.320			
PAMEZ II	1995 - 1999		3.000		
PAPEC	1987 - 1996				3.260
Projet de développement de la pêche artisanale de Petite Côte	1998 - 2001		2.240		
Programme de gestion des ressources maritimes	1999-	6.680			
Projet du centre de pêche à Kayar	2000-	3.492			
PAPA SUD	2001 - 2005		3.190		1.870
Total		20.591	10.950	4.160	5.130

Comme la dévaluation du franc CFA a eu lieu en 1994, il est inadéquat de comparer directement les chiffres indiqués ci-dessus. Tout de même, on peut comprendre que le montant des apports du Japon se distingue nettement en comparaison avec les autres donateurs. Surtout, “le programme du marché central au poisson de Dakar” a été effectué pendant 11 ans de 1989 à 2000 et réalisé seulement avec deux occurrences de coopération financière non remboursable du Japon. On remarque que le Japon a exécuté des programmes de grande envergure, tandis que les autres donateurs ont exécuté des projets pendant une période d'environ 5 ans de 3 à 4 milliards de francs CFA. Joint à cela, le Japon a investi 6.700 francs CFA pour exécuter “le programme de gestion des ressources maritimes” qui consistait en la fourniture d'un navire de recherche et l'envoi de l'expert.

Sur l'aspect de l'envergure des apports, le Japon a accordé non seulement la coopération des projets ayant un même niveau de grandeur et de contenu que celui des autres donateurs, mais aussi la coopération de grands projets.

En outre, on constate qu'il y a des éléments communs entre les résultats des projets/programmes du Japon et ceux des projets d'autres donateurs. Ils sont les suivants :

- a. Les projets de développement de la pêche artisanale exécutés par l'aide d'autres donateurs visaient à augmenter le volume de captures pour un des résultats attendus, mais il n'y a aucun projet qui a vu "un succès" sur ce point.
- b. La plupart des lauréats du cours de pratique de la pêche ont pris d'autres métiers que ceux de la pêche.
- c. Les aides pour la transformation ont abouti, pour la plupart, à un succès.
- d. De grands transporteurs privés n'ont presque jamais participé aux projets.
- e. Les communautés rurales n'ont voulu participer qu'à des projets qui comprenaient des activités relatives à la création d'emplois.

4.3.5 Synthèse de l'évaluation des résultats

Pour l'évaluation des résultats, nous avons examiné "le degré de réalisation des objectifs", "l'examen du concept du programme", "la position de la coopération du Japon par rapport à la politique de la pêche du gouvernement du Sénégal", ainsi que la comparaison avec d'autres donateurs. Le résultat de ces examens est récapitulé et indiqué ci-après.

Comme les projets faisant l'objet de l'évaluation, étant exécuté individuellement, sont réalisés suivant "les orientations d'exécution des projets par pays" et "le programme d'exécution des projets par pays", on trouve qu'ils ont été conçus stratégiquement. Il est jugé que la coopération du Japon dont les domaines de coopération correspondent presque aux thèmes de développement du gouvernement du Sénégal a répondu au besoin du gouvernement du Sénégal.

Concernant le degré de réalisation des objectifs par sous-programme, le sous-programme de l'amélioration du système de distribution a vu un certain succès, et celui de la promotion de la pêche artisanale n'a pas abouti à l'augmentation de production de la pêche artisanale à cause de l'influence du tarissement du stock.

Au point de vue du programme, ils avaient le contenu accordant de l'importance à la production. Pour ce qui concerne le développement de la pêche artisanale en milieu rural, l'approche complexe de la production de la pêche et de l'aménagement du système de distribution a été adoptée. A ce propos, les projets d'autres donateurs ont adopté la même approche. Et pour le développement de la pêche artisanale, plusieurs projets similaires étaient exécutés dans la même période par plusieurs donateurs.

Les projets japonais accordaient aussi de l'importance à la production. Le problème est de savoir s'ils ont fait suffisamment d'activités améliorant le cadre de vie des pêcheurs et renforçant de l'organisation des pêcheurs.

4.4 Evaluation du processus

Dans l'évaluation du processus des projets, nous avons examiné le changement de la compréhension des intéressés à chaque étape (élaboration du projet, exécution et évaluation) vis-à-vis du projet concerné et avons vérifié les facteurs

propulseurs/contraintes de réalisation des objectifs qui ont eu des impacts sur les effets de l'ensemble du projet.

Les projets faisant l'objet de la présente étude sont composés de la coopération financière non remboursable, de l'envoi des experts et volontaires japonais pour la coopération à l'étranger. Excepté une partie des activités par les volontaires, les experts et volontaires ont été envoyés auprès des organismes auxquels les installations et équipements ont été fournis par les projets de la coopération financière non remboursable. Certains ont été envoyés dans le but d'exploiter et d'entretenir les installations.

Dans cet article, nous avons examiné la compréhension des intéressés du côté sénégalais et du côté japonais au cours d'une série du processus de la formulation, de la planification et de l'exécution du projet, et les facteurs propulseurs ainsi que les contraintes de réalisation des objectifs qui ont eu des impacts sur l'ensemble du projet. Par exemple, concernant les pêcheurs qui ont participé aux activités du projet placé dans le programme de promotion de la pêche artisanale de Missirah, le rôle des pêcheurs qui sont les bénéficiaires finals a été changé en d'autre forme que celle prévue au début. Nous avons vérifié comment il a été changé au processus du projet par le biais d'interview avec les intéressés.

Pour ce qui concerne les étapes de la formulation et de l'élaboration du projet, nous avons examiné la compréhension des intéressés du côté sénégalais à l'égard des projets de la coopération financière non remboursable. D'autre part, nous avons fait une enquête auprès des consultants (missions d'étude) qui ont été chargés de l'étude du plan de base, comme intéressés du côté japonais au moyen du questionnaire. Et quant à l'étape d'exécution et à l'étape d'évaluation, nous avons obtenu des informations auprès de l'organisme d'exécution du côté sénégalais, les experts et volontaires japonais pour la coopération à l'étranger (y compris ceux qui sont rentrés au Japon).

4.4.1 Etape de la formulation et de l'élaboration des projets

(1) Compréhensions de la DPM à l'égard des projets à l'étape de la formulation et de l'élaboration

La DPM est chargée du choix des projets pour lesquels le gouvernement du Sénégal soumet des requêtes au gouvernement du Japon suivant le programme de développement de chaque étape. Après l'arrivée d'un expert de la JICA (conseiller d'administration de la pêche) en 2001, la DPM fait périodiquement l'échange des vues avec l'Ambassade du Japon au Sénégal. Elle fait le choix des projets pour demander la coopération du Japon à la lumière de cet échange de vues et suivant le résultat de la délibération avec l'expert.

Par contre, pour l'étape de l'élaboration du projet retenu (l'étape de l'étude du plan de base), la DPM était peu consciente d'y participer. L'étude du plan de base est effectuée, sur la base d'une requête du pays bénéficiaire, pour étudier le concept de base, le coût de construction, le calendrier d'exécution, le projet de remplacement, la pertinence économique et technique, l'aspect financier, le système d'exploitation etc. ainsi que la faisabilité du projet et enfin de compte pour élaborer le plan optimum. Cependant, la DPM a soumis à la JICA les remarques suivantes sur l'étude du plan de base :

- a. Au moment où la JICA expédie une mission chargée d'une étude en réponse de la demande, le contenu de coopération (installations et équipements) est déjà déterminé. Dans la plupart de cas, la proposition du côté sénégalais de modifier le contenu de coopération conformément à la situation sociale demandée dans la délibération avec la mission n'est pas acceptée.
- b. Il y a le cas où le plan de base est achevé sans avoir suffisamment du temps de discussion entre le côté sénégalais et la mission. D'autre part, même si les commentaires sur le concept de base sont présentés, ils ne sont pas répercutés sur le contenu du plan, ni indiqués dans le rapport de l'étude du plan de base.
- c. Il faut attendre beaucoup de temps depuis l'achèvement de l'étude du plan de base avant l'exécution du projet.

(2) Compréhension de la mission chargée d'une étude du plan de base à l'égard du projet à l'étape de l'élaboration

Après avoir fait une enquête au moyen du questionnaire auprès de chaque chef de mission, nous avons obtenu les réponses suivantes aux questions concernant la participation du côté sénégalais à l'étape de l'élaboration du plan. (Nous avons obtenu des réponses de trois missions parmi sept missions.)

- a. Concernant trois projets de coopération financière non remboursable pour lesquels nous avons obtenu des réponses, il n'y a pas de grande différence entre le contenu de la requête du côté sénégalais et le contenu formulé au moment de l'étude du plan de base.
- b. La mission a établi le plan de base en collaboration avec la DPM et l'organisme-mère de l'installation. Cependant, il était incertain jusqu'à quel niveau le côté sénégalais a compris le contenu du plan et possédait la capacité d'exécuter le projet.
- c. Concernant le contenu du concept définitif, la mission a constaté que le côté sénégalais l'a compris par l'explication du sommaire (projet) du rapport de l'étude du concept de base. Tout de même, il y avait un cas où la mission n'a pas pu expliquer directement au responsable de l'installation concernée, qui était absent lors de l'explication.

Par ailleurs, il y avait quelques cas où les objectifs du projet et les indicateurs concrets des résultats n'étaient pas déterminés à l'étape de l'étude du plan de base.

Par exemple, dans un projet étaient présentés deux résultats attendus : "la qualité du poisson est améliorée." "le poisson est vendu à un prix raisonnable." Dans ce projet, il n'y avait pas de critère de jugement. C'est-à-dire, avec quel état, on peut dire que la qualité du poisson est améliorée. Et comment le prix est-il raisonnable ? A ce propos, il est actuellement obligé d'établir un tableau d'évaluation préalable du projet depuis 2000. Alors, on a constaté qu'il y a cette tendance dans une étude du plan de base exécuté après l'établissement de cette obligation.

(3) Compréhension des groupes ciblés à l'égard des projets à l'étape de l'élaboration

Nous avons enquêté sur le degré de participation des communautés rurales à l'étape de l'élaboration du plan concernant "le projet de construction du centre de pêche à Kayar" et "le programme de promotion de la pêche artisanale de Missirah" dans le cadre duquel les communautés locales étaient comprises dans le groupe ciblé.

Concernant "le programme de promotion de la pêche artisanale de Missirah", nous avons examiné le degré de participation des communautés rurales à l'étape de l'élaboration du plan au moyen du questionnaire à 18 habitants. Plus de la moitié a confirmé que la DOPM (DPM actuelle) a délibéré sur le sujet avec la mission de la JICA et que les avis des communautés rurales avaient été pris en compte dans le contenu du plan. (Voir le tableau 3.4-13).

Tableau 3.4-13 Degré de participation des communautés rurales à l'étape de l'élaboration du projet de développement de la pêche artisanale

	Unité : personnes			
	Non	Oui	sans réponse	Total
Est-ce que l'objectif et le contenu du projet ont été expliqués ?	2	14	2	18
Est-ce que la délibération a été faite entre les communautés rurales et la DPM/la mission ?	1	12	5	18
Est-ce que les avis des communautés rurales ont été pris en compte dans le projet ?	5	9	4	18

Source : Résultats de l'enquête par le questionnaire

A propos des avis des communautés rurales qui ont été pris en compte dans le projet, il s'agissait de "l'emploi des communautés rurales" et de "l'exécution du cours professionnel de la pêche pour former les communautés rurales". Nous n'avons pas pu identifier les avis qui n'ont pas été répercutés sur le projet. Cependant, il peut être jugé selon le résultat de l'enquête que l'étude du plan de base a été effectuée en tenant compte des avis des communautés rurales.

Quant au "projet de construction du centre de pêche à Kayar", nous avons enquêté auprès du président de l'association de gestion du point de débarquement, auprès du président de l'association de l'aire de transformation et auprès associés par entrevue. Ils avaient tous participé à la délibération avec la mission à l'étape de l'élaboration du plan et ont répondu que les avis des utilisateurs de l'installation ont été répercutés sur le contenu du plan.

(4) Problèmes confirmés à l'étape de la formulation et de l'élaboration du projet

Il est jugé que le projet a été établi à la base de la requête et en tenant compte des besoins du groupe ciblé, d'autant que les réponses de la mission de l'étude du concept de base et le groupe ciblé le montrent.

Par contre, la DPM avait une conscience nette de grands problèmes lors de la modification du contenu du plan au cours de l'étude du plan de base. C'est-à-dire, elle a pensé que ses avis n'ont pas été répercutés sur la modification du contenu du plan.

Dans le processus de l'exécution de la coopération financière non remboursable, il y a le cas où l'on donne, éventuellement à l'étape préliminaire de l'étude du plan de base, l'ordre de la priorité aux installations et équipements faisant l'objet de la requête en prenant en considération la capacité financière et technique du gouvernement bénéficiaire, la pertinence des installations et équipements à l'égard des objectifs du projet, la conformité avec la forme de la coopération financière non remboursable etc. Au cours de l'étude du concept de base, on examine la pertinence du projet conformément aux orientations de l'étude du gouvernement du Japon, et principalement sur l'aspect technique suivant l'ordre de priorité des installations et équipements mentionnés ci-dessus. Le processus de ces études sur terrain est effectué en collaboration et en accord avec le côté bénéficiaire. Et les procès-verbaux de réunions sont préparés et signés. Le processus de ces études est fait justement pour se mettre d'accord sur le contenu déterminé de la coopération après la délibération lorsqu'il s'avère qu'il y a certaines différences entre le contenu de la requête et celui du plan. Pour le présent projet, la mission a délibéré avec la DPM sur le contenu du plan à l'étape de l'étude du concept de base. Les points auxquels les deux parties ont consentis ont été confirmés dans le procès-verbal.

Vu les commentaires de la DPM, il nous semble tout de même que dans le passé, il y a eu quelques cas où la DPM n'a pas suffisamment consenti au contenu du plan lors de sa détermination. Il est souhaité qu'il soit nécessaire de renforcer le processus pour obtenir l'accord du côté sénégalais, s'il se produit quelques écarts entre le contenu de la requête et celui du plan, d'autant plus que les installations et équipements fournis dans le cadre de la coopération financière non remboursable sont exploités et entretenus en principe par le gouvernement bénéficiaire.

4.4.2 Etape d'exécution et d'évaluation

Nous avons ici vérifié la compréhension de l'organisme-mère et le changement de sa compréhension à l'égard du projet à l'étape d'exploitation.

D'abord, nous avons vérifié la compréhension des intéressés à l'égard de chaque projet et l'avons comparée par projet. Ensuite, nous avons vu le changement de la compréhension des intéressés par " le programme de promotion de la pêche artisanale de Missirah" qui a fait des activités pendant une longue durée, comme exemple.

(1) Compréhension commune avec la JICA

Le plan de base établi à l'étape de l'élaboration du projet est présenté au côté sénégalais avec l'explication du projet du rapport définitif de l'étude du plan de base et par la soumission du rapport définitif de l'étude du plan de base. Chaque organisme-mère d'exploitation exploite les installations et équipements suivant le plan de base. Ces activités doivent être corrigées et modifiées selon les circonstances du site.

Les organismes d'exécution des projets faisant l'objet de l'évaluation comprennent les objectifs du projet concerné et le contenu du plan concerné indiqués dans le rapport définitif de l'étude du plan de base. C'est-à-dire, nous pensons qu'il n'y a pas eu malentendu sur le contenu du projet. D'ailleurs, nous avons reçu une explication que chaque organisme d'exécution rend compte périodiquement de l'état des activités et

des corrections et modifications du contenu des activités à la JICA et qu'il y a système pour avoir la compréhension commune avec la JICA. (Voir le tableau 3.4-14).

Tableau 3.4-14 Système de compte rendu de chaque organisme d'exécution

Organisme d'exécution	Système de compte rendu à la JICA
CPM	La JICA est un des membres du comité d'exploitation./ Rendu compte périodique du contenu des activités.
Marché central au poisson de Dakar	Présentation des données de la balance du marché à l'expert de la JICA
CRODT	Présentation périodique du journal de navigation du navire de recherche au bureau de la JICA au Sénégal
Centre de pêche à Kayar	Présentation des données de la balance à l'expert de la JICA
CPEP	Rendu compte du contenu des activités à l'expert de la JICA (pendant la période d'exécution)

Concernant le projet de promotion de l'élevage des huîtres exécuté par les volontaires japonais pour la coopération à l'étranger, le système de compte rendu à la JICA du CPM où les volontaires sont postés n'était pas établi. L'association des huîtres faisant l'objet des activités des volontaires ne rend pas compte à la JICA.

(2) Changement de la compréhension à l'égard des participants (pêcheurs) dans le programme de promotion de la pêche artisanale de Missirah

Le CPM étant exploité déjà plus de 12 ans, les objectifs et le contenu de ses activités ont largement changé depuis le moment de l'élaboration de l'étude du plan de base.

L'une des contraintes de la promotion de la pêche artisanale de la zone de Missirah énumérée était le manque de moyen des pêcheurs d'acheter les pirogues et/ou les engins de pêche. Alors, le CPM a mis en location les pirogues, les engins de pêche, les glaces, du carburant etc. nécessaires à la pratique de pêche en faveur des pêcheurs qui ont terminé le cours de pêche. D'autre part, le CPM a acheté leur capture de poissons et les ont encouragés à épargner une partie du revenu auprès du P.T.T de village de Toubakouta. Le CPM a pensé que les pêcheurs pourraient acheter les pirogues et engins de pêche en utilisant le système de crédit destiné aux artisans pêcheurs au moment où ils ont épargné certain montant d'argent. Cependant, ce projet n'a pas abouti au succès, car les pêcheurs ont retiré de l'argent du P.T.T sans accord du CPM.

Compte tenu de l'échec indiqué ci-dessus, le CPM a orienté de nouveau les pêcheurs vers l'épargne par le système de dépôt auprès du CPM. D'autre part, il était prévu que le CPM envisagerait de financer les pêcheurs en utilisant le budget du CPM. Ces activités ont continué jusqu'en 1998 et ont arrêté en raison de la difficulté de continuation due aux problèmes suivants :

- a. Plusieurs groupes de pêcheurs ont épargné la montant prévu. Mais le CPM n'avait pas de moyens d'aider financement à la fois plusieurs groupes de pêcheurs.
- b. Il était prévu qu'un groupe de cinq pêcheurs achète une pirogue. Cependant le système d'exploitation de la pirogue en commun, par exemple la propriété de la pirogue n'était pas déterminée.

- c. Une partie des pêcheurs a voulu utiliser de l'argent pour d'autre usage, lorsque l'épargne s'est élevée à un certain niveau.

Depuis lors, le CPM n'a plus accordé aux pêcheurs l'aide financière pour l'achat des pirogues et/ou engins de pêche. Le directeur du CPM a été remplacé trois fois pendant ce temps. Dans la présente étude d'évaluation, nous avons vérifié la compréhension du premier directeur et celle de 4^{ème} directeur ainsi que les experts pour compléter les informations.

Le premier directeur comprenait précisément les objectifs inscrits dans le rapport de l'étude du plan de base et le contenu du projet ainsi que le processus du changement du contenu des activités du CPM en celui du contenu actuel. Il a expliqué que l'exploitation du CPM avait été faite en respectant le contenu de la délibération avec un expert de la JICA qui était envoyé à l'époque depuis la mise en place du CPM.

Lorsque le 2^{ème} directeur est entré en fonction en 1994, un autre expert de la JICA, spécialiste de l'administration du centre est arrivé. En général, un expert reçoit un stage pour avoir des informations utiles relatives à l'organisme concerné, les objectifs des activités etc. avant son départ. Mais cet expert n'a jamais eu l'occasion de recevoir une explication concernant le plan de base établi dans le cadre du projet de promotion de la pêche artisanale. De ce fait, il n'a pas donné des conseils sur l'administration du CPM, bien qu'il ait une compréhension générale des objectifs du projet. Cependant, le CPM rendait compte du contenu des activités au bureau de la JICA au Sénégal pour avoir son accord. D'autre part, l'expert a établi, en collaboration avec le personnel du CPM, le système d'administration du CPM par lequel il a été fixé que la JICA était un des membres du comité d'administration du CPM.

“Le projet de développement de la pêche artisanale” exécuté dans le cadre de la coopération financière non remboursable ayant pour but de fournir des installations et équipements du CPM a été retenu comme projet faisant l'objet de l'évaluation par les gens instruits sous le contrôle du ministère des Affaires Etrangères en 1997. Cette évaluation a indiqué que les installations n'ont pas été du “type ouvert” à la communauté locale comme le CPM a indiqué dans le rapport de l'étude du plan de base. L'expert qui travaillait à ce moment-là a reçu une telle remarque par la mission de cette évaluation lors d'un audit. Il n'avait pas reçu le rapport du résultat de l'évaluation. Comme la position de cette évaluation n'est pas claire pour le CPM et vu qu'il n'a reçu aucun rapport de l'évaluation, les rétroactions de ladite étude n'ont pas été prises.

Bien que le (4^{ème}) directeur actuel réalise les tâches administratives par la délibération avec l'expert, il n'était pas au courant du contenu du plan établi lors de l'étude du concept de base. Pour ce point, il explique que la JICA est un des membres du comité d'administration du CPM et que le bureau de la JICA au Sénégal connaît les activités du CPM par l'expert, et qu'il est sûr que les activités du CPM se font dans le sens des orientations de la JICA. Par contre, le bureau de la JICA au Sénégal a précisé qu'il saisit les activités du CPM seulement par le biais de l'expert et ne participe pas au comité d'administration. Par ailleurs, l'actuel expert a expliqué qu'il ne participe pas au comité d'administration du CPM après le retour de l'expert précédent chargé de l'administration.

(3) Problèmes reconnus à l'étape d'exécution/d'évaluation

Le programme de promotion de la pêche artisanale de Missirah a subi quelques modifications des objectifs et du contenu du projet au cours de son exécution. Comme le directeur a été remplacé trois fois, le directeur actuel ne saisit pas bien les objectifs du plan initial. Il est certain que l'exécution du programme concerné a contribué beaucoup au développement de la zone de Missirah. Cependant, vu que les orientations de développement attachaient de l'importance aux activités des habitants, comme objectif du plan initial, en visant "l'augmentation de la production et l'amélioration du système de la distribution par les efforts des pêcheurs, transformateurs, mareyeurs etc. qui utilisent le CPM", il est douteux qu'il fût pertinent que le CPM a effectivement adopté une approche de "Renforcement des fonctions du CPM = Développement des communautés locales". En général, on devrait examiner la pertinence des approches adoptées périodiquement dans le processus de l'exécution du projet. Mais, par la suite du remplacement réitéré du directeur, l'historique de modification depuis le plan initial n'a pas été transmis et les objectifs du plan initial n'ont pas été revus.

Egalement il y avait un problème du système du suivi et d'exploitation du côté japonais. Comme plusieurs experts ont été envoyés depuis la mise en place du CPM en 1990 jusqu'à 1998, il nous semble que le bureau de la JICA au Sénégal et le siège social de la JICA étaient au courant de la modification de ces objectifs et du contenu des activités. Cependant, nous n'avons pas confirmé la raison de la modification des objectifs et du contenu des activités auprès de la JICA. D'ailleurs, on ne trouve pas de mention sur la modification des objectifs et du contenu du projet dans le rapport de chaque expert. Les activités des experts en question sont celles effectuées avant que la JICA ait déterminé la méthode de suivi et d'évaluation. De ce fait, nous pensons que leurs rapports portent des points insuffisants au point de vue du système d'évaluation actuel de la JICA.

En cas où l'exécution du projet/programme dure longtemps, il est bien possible que le personnel en charge soit remplacé par un nouveau du côté sénégalais et du côté japonais.

Avec le système de gestion et d'exploitation du projet/programme actuellement appliqué, il nous semble que les informations nécessaires ne seraient pas transmises d'une manière parfaite lors du remplacement du personnel. Pour parer à ce problème, il est nécessaire d'apporter des améliorations à la fois au niveau du côté sénégalais et du côté japonais.

4.4.3 Synthèse de l'évaluation du processus

A l'étape de la formulation et de l'élaboration du projet, bien qu'il y ait de problème du système, nous avons constaté qu'il n'y a pas de grand problème du côté sénégalais et du côté japonais.

Aussi, à l'étape d'exécution, le CPM corrige éventuellement l'orientation en faisant la modification à chaque étape selon les circonstances et suivant l'intention de la DOPM (DOM actuelle) qui est la tutelle du CPM, et de la JICA. Nous n'avons pas reconnu de grands problèmes à en juger par étape.

Cependant si l'on regarde globalement l'ensemble du processus de l'étape de formulation jusqu'à celle d'exécution et d'évaluation, il n'y a pas de section qui tient la

situation et le développement des objectifs du projet/programme et du contenu des activités, ni du côté sénégalais, ni du côté japonais. On a reconnu également, pour certain cas, le manque de coordination entre les deux formes de coopération, la coopération financière non remboursable et la coopération technique, même si elles sont mises en œuvre pour le même programme, par exemple de façon à ne pas transmettre les objectifs du projet établi dans l'étude du concept de base à l'expert envoyé pour la coopération technique.⁷

L'historique de modification des objectifs du projet/programme de la période faisant l'objet de l'évaluation est indispensable pour le processus ultérieur du suivi des projets/programmes. D'autre part, de telles informations peuvent être utilisées pour les autres projets comme leçon. Pour ce qui concerne le projet/programme qui dure longtemps, nous pensons qu'il est nécessaire d'établir un système et de gérer globalement les informations précieuses.

4.5 Evaluation des impacts

Nous avons évalué les impacts par comparaison des impacts avant et après la réalisation du programme.

Comme mentionné ci-dessus, les objectifs du programme et ceux du sous-programme de gestion des ressources maritimes ne sont pas encore à l'étape de réalisation. Par conséquent, nous avons évalué des impacts donnés par le sous-programme d'aménagement du système des produits de la mer et du développement de la pêche artisanale.

Les informations quantitatives qui peuvent indiquer le degré de réalisation des résultats et objectifs du sous-programme confirmés dans la présente étude étaient limitées. Pour l'évaluation des résultats, nous avons évalué aussi les informations qualitatives. Cependant, pour l'évaluation des impacts ayant pour but de comparer ceux avant l'exécution avec ceux après l'exécution, il arrive qu'on ne puisse pas évaluer ceux qui n'ont pas d'information quantitative, ou bien il arrive de voir un résultat peu fiable. En conséquence, nous avons fait l'évaluation des impacts seulement pour ceux dont nous avons confirmé les informations quantitatives.

4.5.1 Sous-programme de la pêche artisanale

L'objectif du sous-programme de promotion de la pêche artisanale était "l'amélioration du niveau de la vie des pêcheurs". Comme nous l'avons indiqué dans l'article de l'évaluation des résultats, "le programme de promotion de la pêche artisanale de Missirah" était le seul projet/programme ayant des effets produits dans le sous-programme de promotion de la pêche artisanale. D'ailleurs, nous n'avons pas pu obtenir les indicateurs qu'on peut comparer quantitativement pour ce qui concerne l'amélioration du niveau de vie. Ici, nous avons évalué la contribution des activités du CPM à la production de la pêche de la zone de Missirah.

⁷ Actuellement, un système est mis sur pied pour briefier au préalable les experts de la JICA, envoyés aux installations construites dans le cadre de la coopération financière non remboursable, sur le contenu et le but de projet

Comme le tableau 3.3-16 le montre, le volume de capture du CPM a augmenté de 85 tonnes en 1990 à 381 tonnes en 1995 et ensuite elle a diminué continuellement pour arriver en 2001 à 85 tonnes qui est le même niveau que celui enregistré en 1990. Quant au volume de capture dans la zone de Missirah, il était de 1.200 à 1.500 tonnes par an pendant la période de 1990 à 1994. Et il a diminué aux environs de 1.000 tonnes depuis 1995.

Tableau 3.4-15 Taux d'occupation du CPM par rapport à la production de la pêche de la zone de Missirah

	Unité : tonnes											
	1990	1991	1992	1993	1994	1995	1996	1997	1998	1999	2000	2001
CPM	85	160	190	187	249	381	347	257	160	163	87	85
Zone de Missirah	1.420	1.255	1.530	1.463	1.256	922	935	960	1.015	1.155	1.268	1.008
Taux d'occupation du CPM	6%	13%	12%	13%	20%	41%	37%	27%	16%	14%	7%	8%

Source : CPM

Dû à la diminution du stock de ressources halieutiques dans la zone de Missirah enregistrée depuis 1995, la capture par effort unitaire (capture par jour par pirogue) a diminué, de telle façon que le volume total de la capture de la zone a diminué. Concernant le CPM, il a obtenu en 1994 un nouveau navire de pêche dans le cadre de la coopération financière non remboursable du Japon et vu une augmentation des efforts de pêche (nombre de sorties en mer). Par conséquent, même si la capture par effort unitaire du CPM diminue pendant la même période, le volume total de la capture a augmenté.

Le volume de la capture a augmenté de nouveau depuis 1998 dans la zone de Missirah. Nous n'avons pas pu identifier les causes de l'augmentation de la capture. Mais il a été indiqué comme une des causes que les pêcheurs ont changé la pêcherie côtière et utilisent une pêcherie au large où les ressources halieutiques sont plus abondantes.

En tout cas, le volume de capture du CPM a diminué depuis 1998 et a atteint en 2001 au même niveau que 1990, l'année où le CPM avait commencé l'exploitation. En conclusion, il est jugé que les activités du CPM n'ont pas pu donner un résultat d'augmentation de la capture dans la zone de Missirah et que le sous-programme de promotion de la pêche artisanale n'a pas eu d'impact.

4.5.2 Sous-programme d'aménagement du système de distribution des produits de la mer

L'objectif du sous-programme d'aménagement du système de distribution des produits de la mer consistait en "la fourniture en poisson frais et hygiénique aux consommateurs". Dans le cadre du présent sous-programme, le marché central au poisson de Dakar chargé de la fourniture en produits de la mer à la zone métropolitaine de Dakar et le système de distribution au point de production a été aménagé.

On peut estimer que les impacts du présent sous-programme sont limités à la zone métropolitaine et aux environs des lieux de production, Missirah, Kayar etc. Mais nous n'avons pas pu obtenir des informations limitées à ces zones. Par conséquent, nous avons utilisé le volume de consommation en poisson par personne par an au Sénégal comme indicateur pour mesurer le degré de réalisation du présent sous-programme.

Le volume de consommation en poisson par personne par an augmente constamment, il est passé de 21,3 kg/p de 1986 à 1988 jusqu'à 32,0 kg/p de 1997 à 1999 bien que le taux d'augmentation ne soit pas le même. (Voir le tableau 3.4-16).

Tableau 3.4-16 Consommation en poisson par personne estimée au Sénégal

Unité : kg/h/a							
86/88	87/89	88/90	91/93	93/95	94/96	95/97	97/99
21,3	20,8	24,4	27,1	27,8	30,7	32,5	32,0

Source : Statistique de FAO, denrées indispensables 1986-2000

Par conséquent, il est jugé que la fourniture en poissons aux consommateurs augmente constamment.

4.5.3 Conclusion de l'évaluation des impacts

Le présent programme n'est pas arrivé à voir les effets du "sous-programme de promotion de la pêche artisanale", mais il a vu seulement les effets du "sous-programme d'aménagement du système de distribution". Dans le cadre du "sous-programme d'aménagement du système de distribution", l'aménagement du marché a été fait au site de production et dans la zone de consommation, de façon que la relation entre "les objectifs et les moyens" a une structure nette du programme.

D'ailleurs, nous n'avons pas pu constater le problème majeur de la structure de programme également sur "le sous-programme de promotion de la pêche artisanale". Il est jugé que les causes de non-réalisation des objectifs du présent sous-programme se traduisent principalement par l'influence du facteur extérieur qu'on ne peut pas contrôler, à savoir le tarissement du stock de ressources halieutiques, non pas par le problème du sous-programme lui-même. Quant au problème de ressources halieutiques, il est prévu qu'on examine le sous-programme de "gestion des ressources maritimes". Cependant ce sous-programme vient de commencer en 1999 et n'était pas encore à l'étape permettant de voir les résultats.

4.6 Comparaison du système des apports

Les donateurs principaux pour le domaine de la pêche sénégalaise sont le Japon, la France, l'UE, le BAD etc. Par comparaison du système des apports du Japon avec celui d'autres donateurs, nous avons constaté que la coopération par d'autres donateurs attache de l'importance au développement de la pêche artisanale régionale et à l'aménagement du système de distribution des produits de la mer et que celle du Japon a pour but d'envisager, autre que le développement de la pêche artisanale et l'aménagement du système de distribution, l'aménagement du système de distribution dans la zone métropolitaine.

Les projets de développement de la pêche artisanale exécutés par d'autres donateurs sont du type intégral de la production, de la transformation et du système de distribution. A ce propos, le programme de promotion de la pêche artisanale de Missirah et le projet du centre de pêche de Kayar ont une tendance similaire. (Voir le tableau 3.3-18).

Tableau 3.3-18 Comparaison du système des apports avec celui d'autres donateurs

Objet de coopération	Japon	PAMEZ	Pro-Pêche	PAMEZ II	PAPEC	Programme de développement de la pêche artisanale de Grande Côte	PAPA SUD
Exercice technique de la pêche	○	○	○	○	○		
Technologies de construction navale			○				
Préservation/gestion des ressources maritimes	○		○				○
Exercice technique de transformation	○	○	○		○		○
Financement		○	○	○	○		
Fourniture en installations et équipements liés à la pêche	○		○				
Organisation des pêcheurs et transformateurs				○			○
Aménagement du marché du point de débarquement	○	○			○	○	○
Aménagement du marché de consommation	○						

Il est à noter que le PAMEZ, le PAMEZ II, le Pro-Pêche et le PAPEC avaient un volet du financement faisant l'objet de l'aide. Par contre, les projets/programmes du Japon n'ont pas de volet de financement. Et il y avait certains cas où le projet japonais a utilisé le financement préparé par le projet d'autres donateurs.

Concernant la préservation et la gestion des ressources maritimes, les activités par la coopération ne sont limitées que dans l'étendue déterminée. Bien que le Pro-Pêche comprenne un volet de préservation de ressources halieutiques pour le contenu des activités, les projets d'autres donateurs n'en comprenaient pas jusqu'à 1998. Cependant, la France envoyait quelques officiers de navire et chercheurs pour le navire de recherche à CRODT depuis la fondation de ce dernier chargé des activités de recherche de ressources halieutiques dans le cadre de la coopération technique. D'autre part, le PAPA SUD exécuté depuis 1998 par la France comprenait le contenu de gestion de ressources maritimes.

Un navire de recherche fournit par la coopération financière non remboursable du Japon a été exploité pendant une période par la coopération technique de la France. Après cela, le CRODT a reçu une mission du Japon et une autre de la FAO pour établir le système d'exploitation de ce navire de recherche. Bien que la coopération multilatérale par plusieurs donateurs ne fût pas intentionnelle, elle a été exécutée en collaboration de manière à mettre en valeur les moyens de coopération et de tirer de meilleurs profits.

5 Processus d'introduction d'une méthode de coopération pour aider directement les communautés locales

La méthode de coopération du Japon appliquée pour les projets du passé consistait d'abord à transférer les technologies au gouvernement central du pays en développement et ensuite à réaliser la vulgarisation de ses résultats dans le pays par le gouvernement central. Mais les autres donateurs ont introduit récemment une méthode de coopération d'un type participatif. La JICA a commencé l'introduction d'une méthode de coopération qui consiste à aider directement les communautés locales.

Nous avons ici évalué les projets faisant l'objet de la présente étude d'évaluation sur l'aspect de l'approche participative et analysé sur les remarques auxquelles on doit prêter attention lors de son introduction.

Le tableau 3.5-1 montre la forme de participation de la communauté locale à chaque projet/programme faisant l'objet de l'évaluation.

Tableau 3.5-1 Forme de participation communautés rurales aux projets faisant l'objet de l'évaluation

Nom du projet (année d'exécution)	Forme de participation communautés rurales
Projet de promotion de l'élevage des huîtres (1985 - en cours d'exécution)	Comme les activités des volontaires JOCV ont été menées principalement pour les éléments de recherche qui consistent en la "mise au point des techniques de l'élevage des huîtres", la relation avec la communauté locale est faible par cet effet.
Programme de promotion de la pêche artisanale de Missirah (1987 - 1998)	Le programme se composait d'activités d'un type participatif qui envisageait l'indépendance des pêcheurs à l'étape de l'élaboration du programme. Cependant, les pêcheurs locaux ont effectivement participé aux activités comme employés du CPM.
Programme du marché central au poisson de Dakar (1989 - 2000)	Le marché est mis en valeur par les entrepreneurs privés. Cependant, ils travaillent comme utilisateurs de l'installation et ne participent pas largement à l'exploitation du marché.
Programme de promotion de la motorisation des barques de pêche artisanale (1992 - 1999)	Le CAMP (CPEP actuel) étant l'organisme-mère, il y a peu de facteur de participation communautés rurales.
Programme de gestion des ressources maritimes (1999 ~ en cours d'exécution)	Un navire de recherche que le CRODT utilise à été fourni. Il y a peu de facteur de participation communautés rurales.
Projet du centre de pêche à Kayar (2000- en cours d'exécution)	Le centre de pêche est exploité par les utilisateurs (pêcheurs, transformateurs). Le projet est d'un type d'aide directe aux communautés locales qui jouent un rôle important.

Il y a quelques projets/programmes qui ont été conçus avec l'organisme gouvernemental comme organisme-mère et qui ont peu d'élément de participation communautés rurales. D'autre part, bien que "le programme de promotion de la pêche artisanale de Missirah" ait initialement le contenu du plan envisageant la participation communautés rurales, le degré de participation communautés rurales était peu élevé.

"Le programme de promotion de la pêche artisanale de Missirah" envisageait, comme un des objectifs, l'indépendance des pêcheurs locaux (l'exécution de pêche au moyen des pirogues et des engins de pêche qui leur appartiennent). Malgré divers efforts, ce

programme n'a pas pu atteindre l'objectif fixé. En effet, les pêcheurs locaux n'ont travaillé que comme employés du CPM.

Les activités actuelles du “programme de promotion de l'élevage des huîtres” consistent de mettre au point les techniques ostréicoles. Et il est constaté qu'il y a des limites des activités individuellement menées par le volontaire. Au début de mise en place du programme en 1985, les activités étaient orientées vers le renforcement de l'administration de l'association des huîtres composée des villageois en relation ferme avec les communautés rurales. Cependant, lorsque l'administration de l'association des huîtres a été en bonne voie et comme le volume de ressources d'huîtres a diminué, les activités par le volontaire japonais ont été passées vers la mise au point des techniques de l'élevage des huîtres. En ce moment-là, le volontaire japonais a travaillé principalement pour l'essai en comparaison de la collecte de semences et la mise au point de la méthode de l'élevage de naissains etc. qui ne produisent pas de bénéfice pour les pêcheurs. Par conséquent, les activités de participation à l'association des huîtres ont été limitées à ses heures de loisir entre les travaux de production qu'il faisait pour sa vie.

Quant au “projet du centre de pêche à Kayar”, il a été créé un organisme d'administration composé de deux associations, des utilisateurs et de la DPM. L'exploitation de l'installation a été mise en œuvre il y a seulement un an. Il a adopté l'approche participative par laquelle les bénéficiaires finals participent à l'administration en tenant la réunion mensuelle des représentants des utilisateurs etc. Lors de l'étude d'évaluation (en janvier 2003), l'installation étant encore en construction, il est prévu que “le projet de construction d'un marché au poisson de Kaolack” applique le système d'administration d'une approche participative des communautés rurales.

Et il est prévu de faire les essais de démonstration relative à la gestion des ressources halieutiques d'un type participatif au moyen du récif artificiel dans “l'étude d'évaluation et de plan de gestion de ressources maritimes” qui sera exécutée en 2003 comme étude de développement de la JICA au moyen du navire de recherche aménagé par “le projet de construction d'un navire de recherche”.

Parmi les projets/programmes exécutés par la JICA dans le domaine de la pêche, les projets pour lesquels la méthode de coopération aidant directement les communautés rurales a eu des effets sont ceux qui ont été exécutés après “le projet du centre de pêche à Kayar”. Vu que la coopération faite dans le domaine de la pêche depuis 2000 est exécutée avec la méthode de coopération aidant directement les communautés rurales, on peut comprendre que l'approche de coopération de la JICA a changé.

A la base des résultats de l'évaluation des projets exécutés dans le passé, nous présentons ci-après les remarques à étudier lors de l'application des méthodes de coopération aidant directement les communautés rurales au Sénégal.

- a. **La volonté de participation des communautés rurales est peu élevée s'il s'agit d'activités qui n'apportent pas de bénéfices directs.** Pour “le projet de promotion de l'élevage des huîtres”, les communautés rurales sont conscientes de la nécessité d'établir les techniques d'élevage des huîtres, vu que les ressources d'huîtres naturelles diminuent. Cependant on ne peut pas espérer que les communautés rurales vivant au jour le jour participent aux activités qui ne produisent pas de bénéfices. Pour mener à bien le développement par l'approche

participative, il est important **de motiver les communautés rurales sur le plan économique.**

- b. **La volonté d'indépendance des artisans pêcheurs est peu importante.** “Le programme de promotion de la pêche artisanale de Missirah” avait un volet de formation technique des pêcheurs, mais n’avait pas de volet d’encadrement des pêcheurs pour la sensibilisation et/ou l’organisation d’une association qui est une des bases pour l’indépendance des pêcheurs. De ce fait, même si l’on déploie des activités encourageant les pêcheurs à épargner une partie du revenu pour avoir le fonds de son indépendance, on arrive à un échec. Pour introduire une méthode permettant d’aider directement des communautés rurales, il est important de faire les activités de **sensibilisation et/ou de formation des habiletés autres que celles techniques.**

6 Evaluation globale

Le thème de développement de la pêche du Sénégal a été orienté “de l’augmentation de la production vers le développement durable par la gestion des ressources maritimes” depuis 1987. On peut dire que la pêche au Sénégal suit le processus de développement des autres pays de pêche comme le Japon. D’autre part, la coopération de chaque donateur, comprenant le Japon, a tendance de changer tôt ou tard les orientations de l’aide dans le domaine de la pêche vers une orientation visant la gestion des ressources maritimes à la place de celle visant l’augmentation de la production.

Bien que le gouvernement du Sénégal ait retenu la gestion des ressources maritimes comme thème de développement de la pêche dans le 9ème programme de développement socio-économique (1996 à 2001), la coopération de chaque donateur comme le Japon a tardé à s’atteler à ce thème. Nous pensons que c’était avec les raisons suivantes :

- a. Dans le processus de l’introduction de la gestion des ressources maritimes, il est nécessaire de diminuer une fois la pression de la capture du poisson (production de la pêche) en vue de rétablir les ressources maritimes. C’est-à-dire, il est nécessaire d’assurer la source de revenu de remplacement afin de maintenir le niveau de revenu des artisans pêcheurs pendant ce temps. Compte tenu de cette optique, les donateurs ont essayé de faire face à la diminution des ressources halieutiques par l’addition de valeurs aux produits de pêche à travers l’amélioration des techniques de transformation et l’aménagement du système de distribution. Il en résulte qu’il s’est produit un retard dans l’exécution d’une action directe pour la gestion des ressources maritimes.
- b. La gestion des ressources maritimes est un nouveau thème pour les pays donateurs y compris le Japon. Ils n’ont pas trouvé les mesures à prendre adéquates au début. Une fois qu’ils ont eu des expériences de la préservation et de la gestion des ressources halieutiques des pays donateurs eux-même, ils sont à même de présenter le plan de coopération à d’autres pays.

Cependant, dans une situation de diminution de ressources halieutiques, l’action de développement qui ne prend pas de mesure directe pour le rétablissement des

ressources aboutira à ses limites. Les activités de coopération par les donateurs, y compris le Japon, se sont soldées par des résultats insatisfaisants à l'exception de celles mises en œuvre pour la transformation.

Comme la FAO a proposé d'exécuter "la pêche responsable" en 1955, l'action de développement visant l'augmentation continue de la production est arrivée déjà à ses limites. Dorénavant, il est nécessaire d'exécuter la pêche responsable pour développer la pêche de son pays d'une manière durable. Cette fois-ci, nous avons dû évaluer les projets d'aide du Japon à l'égard de la pêche sénégalaise qui se trouve dans une telle situation de changement.

Quand on regarde l'aide du Japon au point de vue du programme, le contenu de chaque aide a été établi logiquement. Bien qu'il y ait des cas où la relation entre "les objectifs et les moyens" est insuffisante, par exemple le projet ayant un volet d'une formation professionnelle de pêche n'inclut pas d'appui financier (crédit), ce déficit a été comblé de l'aide d'autre donateur.

Il est estimé que les projets d'aide du Japon exécutés pendant la période de la présente évaluation ont apporté des résultats tangibles pour le développement de la pêche artisanale et pour l'aménagement du système de distribution. Cependant, dans une situation où les ressources halieutiques, qui constituent la base de ces résultats, ont diminué, la durabilité des résultats ne peut pas être assurée. C'est-à-dire que bien que l'approche du Japon ne n'ait pas été problématique d'un point de vue logique, on se trouve à l'étape de changer les orientations, du fait que les ressources maritimes ont tendance de diminuer. Dorénavant, la gestion des ressources halieutiques sera de plus en plus importante dans les activités de la coopération.

Il est normal que les mesures de la gestion de ressources halieutiques doivent être différentes suivant les particularités sociales et culturelles du pays faisant l'objet de l'aide. En tout cas, la participation des pêcheurs, qui sont les utilisateurs directs des ressources halieutiques, est indispensable. Les projets de coopération du Japon exécutés dans la première partie de la période faisant l'objet de l'évaluation n'étaient pas conçus pour tenir compte de la participation des communautés locales d'une manière suffisante. Par conséquent, bien que le transfert technologique ait été fait, l'aide, pour faciliter l'organisation des pêcheurs et l'indépendance des pêcheurs, était insuffisante. Bien sûr, nous avons reconnu que des améliorations ont été apportées pendant la période de coopération. Et la méthode d'aider directement les communautés locales est maintenant introduite.

Lorsqu'on regarde du point de vue du programme, l'aide du Japon qui a pris des orientations pour "le développement durable de la pêche" n'est pas encore arrivée à l'étape d'être évaluée définitivement. Il est cependant jugé que le fond sur lequel les activités d'aide progressent est bien aménagé.